

699^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 14 octobre 2009

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 5 MARS 2010 (N° 7.954)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. HOMMAGE A LA MEMOIRE DE FEUE MME HONORINE CORNAGLIA-ROUFFIGNAC, ANCIEN CONSEILLER NATIONAL (p. 5368).
- II. ANNONCE DU PROJET DE LOI DEPOSE PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 5369).
- III. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2009 :
 - 2° Dépenses ordinaires (suite) :
 - Section 3 - Moyens des services (suite) (p. 5369).
 - Section 4 - Dépenses communes aux sections 1, 2 et 3 (p. 5427).
 - Section 5 - Services publics (p. 5428).
 - Section 6 - Interventions publiques (p. 5429).
 - 3° Dépenses extraordinaires :
 - Section 7 - Budget d'équipement et d'investissements (p. 5438).
 - 4° Comptes Spéciaux du Trésor (p. 5449).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE**DE L'ANNEE 2009****Séance publique****du mercredi 14 octobre 2009**

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président du Conseil National ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, M. Eric GUAZZONNE, Mme Sophie LAVAGNA, M. Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—
Sont absents excusés : Mme Catherine FAUTRIER et M. Jean-Charles GARDETTO, Conseillers Nationaux.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales ; Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

—
Assurent le Secrétariat : M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU, Secrétaire en Chef ; Mme Maryse BATTAGLIA, Conseiller Technique ; M. Stéphan BRUNO, Conseiller Technique ; Mme Marie-Pauline ARAGO, Secrétaire-Sténodactylographe.

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de nos Collègues Catherine FAUTRIER et Jean-Charles GARDETTO.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, nous avons pris connaissance du récent communiqué de presse émanant du Palais Princier. Je tiens, en mon nom, et j'en suis certain, au nom de l'ensemble des Conseillers Nationaux, à nous associer aux vœux chaleureux que S.A.S. le Prince Souverain a formulés à votre égard pour votre santé.

I.**HOMMAGE**

**A LA MEMOIRE DE FEUE
MME HONORINE CORNAGLIA-ROUFFIGNAC,
ANCIEN CONSEILLER NATIONAL**

Monsieur le Ministre,

Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Mes chers Collègues,

Mesdames, Messieurs,

Je ne saurais débiter cette séance sans que nous ayons tous ensemble une pensée pour Mme Honorine CORNAGLIA-ROUFFIGNAC, ancien Conseiller National, décédée tout récemment.

Née en 1920, Mme CORNAGLIA-ROUFFIGNAC, Greffier en Chef près la Cour d'Appel et les Tribunaux, fonction pour laquelle lui fut ensuite conféré l'honorariat, fut élue pour siéger dans cette enceinte en 1978, puis réélue en 1983. Elle fut membre de diverses Commissions de notre Assemblée (Finances, Jeunesse), mais plus particulièrement de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, ainsi que de la Commission de Législation au nom de laquelle elle rapporta plusieurs textes de loi.

En relisant, comme je l'ai fait pour préparer cet hommage, les comptes-rendus de notre Assemblée, on peut voir qu'elle défendit avec ténacité les fonctionnaires et agents de l'Etat pour lesquels elle intervint dans les différents débats visant à faire évoluer leur traitement, en particulier la prime de fin d'année, qui est un acquis aujourd'hui, mais qui a été le résultat d'une demande forte du Conseil National de l'époque et de Mme CORNAGLIA-ROUFFIGNAC, en particulier, afin qu'aucune catégorie de ceux qu'elle

appelait fort justement « les serviteurs de l'Etat », ne soit oubliée ou défavorisée.

Son intérêt pour les questions sociales la porta également dans les Commissions Mixtes des Bourses d'Etudes, d'Aide à la Famille Monégasque, ainsi que dans la Commission Mixte d'Etude du Problème du Logement, dont elle fut membre à de nombreuses reprises au long de ses mandats.

Bien évidemment, sa profession la porta à s'intéresser également à des questions telles que la procédure pénale ou bien encore la rémunération des auxiliaires de justice...

Au service permanent de son pays, elle devint par la suite Membre du Conseil de la Couronne et fut distinguée par le Prince Rainier III, Qui l'éleva jusqu'au rang de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

A sa famille et à ses amis, en particulier à sa nièce, Mme Marianne BERTRAND-REYNAUD, présente ce soir dans notre enceinte, accompagnée de son époux, et qui siégea elle aussi dans cette Assemblée, les Conseillers Nationaux et moi-même présentons nos condoléances sincères et émues et les assurons de notre soutien et de notre amitié dans la peine qui les touche actuellement.

Je vous demanderai de vous lever afin que nous respections une minute de silence en la mémoire de Mme Honorine CORNAGLIA-ROUFFIGNAC.

—
(L'Assemblée se lève pour respecter
une minute de silence).
—

Je vous remercie.

II.

ANNONCE DU PROJET DE LOI DEPOSE PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION

Comme traditionnellement, l'ordre du jour appelle maintenant, en vertu de l'article 70 du Règlement

M. le Chargé de Mission.-

CH. 48 - FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.030 - Frais de fonctionnement.....	+ 12.000
348.040 - Achat & Entretien matériel.....	+ 285.000
	<u>+ 297.000</u>

Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière Séance Publique de lundi.

Un texte nous est parvenu hier, 13 octobre 2009 : il s'agit du projet de loi, n° 869, relative à la lutte et à la prévention des violences particulières. Ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 190, déposée par M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jean-François ROBILLO, Christophe SPILLOTIS-SAQUET et moi-même en 2007, et adoptée par le Conseil National lors de la Séance Publique du 28 avril 2008.

Je vous propose, compte tenu de son objet, d'en saisir la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, laquelle avait précédemment procédé à l'époque, à l'étude de la proposition de loi sur ce même sujet.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant cette Commission.

(Renvoyé).

III.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2009

Nous avons fini lundi soir l'examen des dépenses pour le Budget Rectificatif 2009 concernant la Direction de l'Education Nationale et nous reprenons maintenant avec le chapitre 48 « Force Publique - Pompiers », en page 28 du fascicule budgétaire.

Je donne la parole à Monsieur le Chargé de Mission pour la lecture de ce chapitre du Budget Rectificatif.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 49 - AUDITORIUM RAINIER III

349.010 - Frais de personnel.....	+ 29.500
349.050 - Entretien-Amélioration locaux.....	<u>+ 51.600</u>
	<u>+ 81.100</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.030 - Frais de fonctionnement.....	+ <u>40.000</u>
--	-----------------

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président, vous avez la parole.

vraiment à vous en remercier et il serait souhaitable que tous les Départements aient la même attitude. Je vous remercie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Si je pointe du doigt les dysfonctionnements, je dois aussi pointer du doigt lorsque ça fonctionne très bien et je voudrais, au nom de tous les Elus, remercier Madame le Conseiller pour avoir associé le Conseil National aux études et aux choix pour le Fonds de Réserve Constitutionnel, ce qui nous a permis de voir avec quel sérieux ces sujets avaient été préparés, et de pouvoir auditionner tous les prétendants. Je tenais

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 54 - ADMINISTRATION DES DOMAINES

354.060 - Frais propres activité service.....	+ <u>3.200.000</u>
---	--------------------

M. le Président.- Je vous rappellerai, s'il n'y a pas d'intervention, que nous avons une importante réunion concernant la construction des logements domaniaux pour les Monégasques, qui est programmée la semaine prochaine, où le Conseil National, comme nous l'avons demandé, doit se prononcer sur le projet que le Gouvernement a préparé concernant les Agaves II et que, donc, nous pourrions dans les tout prochains jours voir beaucoup plus clair sur la tenue des engagements qui ont été pris devant nous l'année dernière, c'est-à-dire, je vous le rappelle, 700 logements sur sept ans pour le logement des compatriotes et 500 logements dans la mandature.

Je pense que ces questions, nous pourrions les aborder de manière approfondie après cette réunion et que le bon cadre sera donc la préparation du projet du Budget Primitif 2010.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE

355.060 - Frais propres activité service	- 175.000
--	-----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 57 - TOURISME ET CONGRES

357.010 - Frais de personnel.....	- 52.500
357.060 - Frais propres activité service	+ 202.500
	<u>+ 150.000</u>

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN a la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une question récurrente : je voulais savoir où en était le recrutement d'un adjoint à la Direction du Tourisme en vue de préparer la relève lorsque l'actuel Directeur du Tourisme partira à la retraite.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne vais pas vous dire que c'est en cours, parce que cela n'est pas vrai, mais en revanche, effectivement, nous réfléchissons à trouver un adjoint qui ait les compétences, qui ait les qualités, qui soit, si possible, monégasque afin de pouvoir remplacer l'actuel Directeur. Pour l'instant, il a une structure qui lui permet de fonctionner de façon assez satisfaisante, mais c'est vrai que pour la suite, à l'heure où nous

parlons, nous n'avons pas encore trouvé le Monégasque qui pourrait reprendre sa suite, mais nous cherchons.

M. le Président.- Madame le Conseiller, dans la dernière mandature, il y avait eu un débat sur ce point et le Gouvernement Princier avait pris un engagement qui nous semble, bien sûr, toujours légitime. A savoir, de tout faire, partout où cela est possible, pour trouver des compatriotes, des Monégasques compétents pour exercer les plus hautes fonctions évidemment, et notamment les fonctions de Chef de Service de l'Administration monégasque. L'engagement qu'avait pris le Gouvernement dans la dernière mandature, c'est à défaut, à un moment donné, d'avoir un Monégasque qui a l'expérience et la compétence pour exercer une fonction de Chef de Service, c'est alors à 100 % et sans aucune restriction, de doter le Chef de Service d'un Monégasque en adjoint. Je me souviens de ce débat qui avait porté, rappelez-vous, pour les Collègues qui siégeaient dans la mandature précédente de 2003/2008, sur le Centre de Presse et sur la Direction du Tourisme et des Congrès où, précisément, les deux Chefs de Service ne sont pas monégasques.

Effectivement, à l'époque, il y avait eu la nomination de deux Monégasques à des postes d'adjoint dans ces deux Services. La titulaire de la fonction d'adjoint à la Direction du Centre de Presse vient de quitter le Centre de Presse, mais j'ai vu que vous avez lancé le recrutement d'un nouvel adjoint dans ce Service.

Je crois qu'on va vous dire ce soir, évidemment sans la moindre hésitation, que notre demande de 2003 est toujours d'actualité et qu'il faut trouver un Monégasque, lorsqu'il y a un Chef de Service non monégasque, en adjoint pour le préparer et le former à la succession du Chef de Service.

Donc, nous souhaitons vivement, évidemment, que vous attribuez à un Monégasque le poste d'adjoint à la Direction du Centre de Presse et la remarque est aussi valable pour la Direction du Tourisme et des Congrès. Je rappelle que le Gouvernement de l'époque avait choisi un Monégasque comme adjoint, qu'il est parti, il y a maintenant un temps certain, comme le dirait M. MASSERON, ou un certain temps, cela commence à faire beaucoup ; aidez-moi, cela fait un an et demi, Madame le Conseiller ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* C'est à peu près ça ; c'est vrai que pour le fonctionnement actuel de la Direction du Tourisme, on a trouvé une organisation qui est cohérente, mais il n'en demeure

pas moins que ce que nous recherchons, c'est effectivement un Monégasque qui puisse ensuite prendre la place de Directeur du Tourisme. Donc, il y a déjà eu des propositions qui ont été faites, qui n'ont pas été suivies d'effet, nous recherchons toujours le Monégasque idoine et nous le trouverons.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller mais, ce que nous demandons c'est un résultat. Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais simplement ajouter, parce que vous avez évoqué le remplacement de l'adjoint au Centre de Presse, la personne qui était l'ajointe est partie à la Mairie. Je voulais simplement dire que, bien sûr, il y a un appel à candidature, je sais d'ores et déjà qu'il y aura plusieurs candidats monégasques. Je crois que vous n'avez pas trop d'inquiétude à vous faire sur la suite apportée à votre demande.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre. Monsieur le Vice-Président a la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons fait cette demande en 2003. Ensuite, nous avons attendu que les choses se passent pendant un certain temps ou même un temps certain, comme le dirait M. MASSERON. On a eu l'impression que nous avions eu une fausse mauvaise idée parce que certains adjoints n'ont pas été trouvés, d'autres ont été trouvés et puis, malheureusement, sont partis vers d'autres horizons car peut-être que tout le monde n'a pas joué le jeu !

Il faudrait à l'avenir faire attention à cela.

M. le Président.- Vous savez que le Conseil National sera toujours très vigilant sur cette notion du respect des priorités nationales, en particulier à des postes importants de la Haute Administration.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 60 - REGIE DES TABACS

360.000 - Régie des Tabacs - 568.600**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 - Frais de personnel..... - 60.000**M. le Président.-** Monsieur NOUVION.**M. Laurent NOUVION.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste demander à Madame le Conseiller, mais j'aurais dû poser ma question au chapitre 55, de nous faire un point sur le nombre de contrats habitation-capitalisation qui ont été souscrits et où on en est, s'il vous plaît.

Merci beaucoup.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* A ce jour, il y eu un peu plus de six cents demandes, je n'ai plus vraiment le chiffre, mais je pense environ six cent trente demandes d'informations, parce que vous savez que c'est en deux étapes, les personnes demandent les informations, on leur envoie le prix auquel ils peuvent souscrire et à ce moment-là, ils nous disent s'ils souhaitent souscrire et comment. S'ils souhaitent s'acquitter tout de suite de l'entièreté du prix ou s'ils souhaitent payer par mensualités et à ce jour, je pense qu'il y a cent quatre-vingts réponses.

Je peux vous donner les chiffres plus précis dans un moment, si je les retrouve, mais c'est à peu près le montant.

M. Laurent NOUVION.- Pardon, Madame, juste cent quatre-vingts réponses, des souscriptions, des engagements, des signatures ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce sont cent quatre-vingts réponses de personnes qui veulent signer des contrats, qui veulent souscrire. Nous allons commencer à procéder aux signatures en fin de mois.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Madame.

M. le Président.- Comme je vous l'avais dit en séance privée, autant au départ, il y a eu énormément de demandes qui ont afflué dans les premiers jours et donc, très logiquement, les Services ont été débordés, et cela a donné un délai très long de réponse. Je connais des compatriotes qui ont écrit en juillet et qui n'ont toujours pas de réponse, je pourrais vous donner les noms tout à l'heure, Madame le Conseiller, pas en séance publique, ça va sans dire, par respect pour la confidentialité des requêtes, mais je pense qu'il est important maintenant que le délai de réponse soit accéléré, parce qu'il y a un certain nombre de familles qui se tournent vers nous en disant qu'elles ne comprennent pas, lorsqu'elles ont fait des demandes et qu'elles n'ont pas le retour de la proposition de prix.

D'autre part, est-ce que vous nous confirmez que les demandes d'information arrivent régulièrement et que les demandes de signatures arrivent toujours régulièrement aussi ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Alors, les demandes de signatures arrivent régulièrement et je vais vous donner des chiffres plus précis mais les informations que j'ai eues récemment, c'est qu'il ne reste pas beaucoup de premières demandes auxquelles nous n'avons pas répondu. Donc vous me donnerez les noms, mais le retard qui avait effectivement été pris pendant un certain temps, a été comblé grandement ces dernières semaines. Ce sont les informations que j'ai demandées et que j'ai eues.

M. le Président.- Très bien. Monsieur GUAZZONNE souhaite intervenir sur ce sujet.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Sur ce sujet : le Gouvernement, il n'y a pas longtemps, a de nouveau envoyé une lettre à nos compatriotes pour expliquer ce processus de la loi habitation-capitalisation, parce qu'il y a eu une confusion dans l'esprit de beaucoup de Monégasques qui pensaient que, s'ils demandaient des renseignements, c'est qu'ils s'engageaient, effectivement, à souscrire ce contrat.

Je pense que là, il y a un besoin d'information supplémentaire à faire, parce qu'à partir du moment où on envoie la lettre de demande d'informations, on ne s'engage à rien, c'est après uniquement et uniquement après, si on le désire, qu'on peut souscrire ce contrat. Beaucoup de personnes n'ont pas envoyé de lettre parce qu'elles pensaient que le fait de demander les renseignements les engageait dans les trois mois à souscrire ce contrat.

M. le Président.- Vous me faites penser à un point aussi qu'on soulève très souvent ici. Les Monégasques nous posent des questions, bien que cela ait été expliqué dans les débats, mais tout le monde évidemment n'a pas suivi de près les débats sur ce sujet au Conseil National. Je profite de cette Séance Publique pour rappeler, je pense à des couples, par exemple, sans enfant, qui se disent : « nous n'allons pas maintenant nous porter acquéreurs parce que nous voulons un enfant bientôt. Donc, nous voudrions déménager et nous n'allons pas nous porter acquéreurs

de l'appartement actuel parce qu'il ne va plus correspondre à nos besoins ». Je rappelle que la loi a prévu la plus grande souplesse et qu'on peut se porter acquéreur d'un deux pièces, même si on veut avoir un enfant dans l'année, dans les deux ans, dans les trois ans, tout comme d'un trois pièces si on a un enfant et qu'on en veut un deuxième, par exemple, parce qu'en fait le capital qu'on apporte et les sommes qu'on capitalise sont transférables sur le nouvel appartement. Autrement dit, pour ceux qui font le choix de se porter acquéreurs, ils n'ont pas à attendre d'avoir un appartement qui corresponde parfaitement à leurs besoins, ils peuvent commencer à le faire, ce qui leur permettra, pendant l'année ou les deux ans qui les sépare, notamment de l'arrivée d'un enfant dans la famille, d'avoir capitalisé les sommes et de pouvoir les reporter sur un appartement plus grand. Alors que s'ils ne le font pas tout de suite, ils paieront un loyer en pure perte, ils continueront à payer un loyer qu'ils n'auront pas capitalisé. J'insiste sur ce point parce que beaucoup ne l'ont pas compris et lorsqu'on explique cela, évidemment, beaucoup ont envie de capitaliser plutôt que de payer un loyer sans retour.

Peut-être d'ailleurs, Madame le Conseiller, s'il y a des lettres à venir d'explications aux familles monégasques, c'est un point qu'il faudrait expliquer parce qu'il n'a pas toujours été clairement compris. Certains pensent que s'ils se portent acquéreurs d'un appartement, ils ne peuvent plus en changer. Ce n'est pas le cas.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Un autre détail qui n'a pas été assez explicité ou même compris, c'est qu'au terme des soixante-quinze ans, certains Monégasques croient toujours qu'ils perdent le bénéfice du contrat habitation-capitalisation, ce qui en réalité est le cas, mais il faut expliquer qu'ils peuvent immédiatement re-souscrire un contrat habitation-capitalisation et qu'ils sont définitivement chez eux *ad vitam aeternam*.

M. le Président.- Madame le Conseiller a noté tout cela.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non seulement j'ai noté tout cela, mais nous sommes

vraiment à la disposition des personnes qui auraient des questions à poser sur ces contrats, pour leur expliquer. Chaque fois que l'occasion nous est donnée de leur expliquer et que la question est posée, nous le leur expliquons.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 - Frais de personnel.....	+ 11.000
364.020 - Frais d'études & Formation.....	+ 54.000
	<u>+ 65.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 66 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010 - Frais de personnel.....	- 102.000
366.020 - Frais d'études & Formation	+ 52.000
	<u>- 50.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

On a bien vu ces derniers mois que la crise, outre sur le secteur financier, a eu des répercussions importantes sur le secteur industriel, c'est une généralité en Europe et c'est aussi le cas à Monaco. Il y a eu l'effet crise mais il y a eu aussi l'opportunité pour certains industriels, pour certains groupes

auxquels appartiennent les sociétés implantées à Monaco, de procéder à certaines restructurations et à certaines redistributions : c'est ce qui a entraîné un certain nombre de licenciements mais aussi provoqué la crainte de licenciements collectifs, notamment chez les syndicats.

Le Gouvernement a affirmé depuis un an son soutien au secteur industriel monégasque, un soutien qui s'est traduit, on l'a vu, financièrement par un certain nombre d'actions. Ce soutien a encore été réitéré dernièrement lors d'une réunion de la Jeune Chambre Economique : Mme le Conseiller pour les Finances et l'Economie a bien affirmé que le

Gouvernement tenait à ce qu'il y ait à Monaco un secteur industriel diversifié, qui ne serait pas le même que celui des années antérieures forcément, mais qu'il aurait quand même un certain poids dans l'économie monégasque et je pense que c'est une très bonne chose pour l'économie de notre pays.

Toutefois, les modifications du secteur industriel entraînent forcément des modifications au niveau du personnel, c'est-à-dire des licenciements et aussi, sans doute, une certaine adaptation des personnels présents à Monaco dont certains y travaillent depuis dix, vingt ou trente ans ; il va y avoir des restructurations, des adaptations et il faudrait que, humainement, on puisse tenir compte de la situation de toutes ces personnes qui ont travaillé depuis longtemps à Monaco, en les aidant à s'adapter éventuellement aux nouvelles sociétés qui s'installeraient et aussi en les faisant bénéficier, sous certaines conditions sans doute, des services que peut offrir le Service de l'Emploi, notamment en leur faisant parvenir un certain nombre d'offres d'emploi en Principauté, sous réserve bien sûr des dispositions constitutionnelles concernant la priorité de l'emploi. Mais c'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de Monégasques qui postulent dans l'industrie, les cas où on devra tenir compte de la priorité d'emploi des nationaux resteront limités.

Voilà, c'est le sens de mon intervention. Pensez à tous ces salariés qui ont donné parfois plusieurs dizaines d'années de leur vie au service de notre économie et au moment où les restructurations importantes ont eu lieu et vont sans doute avoir lieu, pensez à mettre en place des systèmes pour les aider à se reconvertir.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Jean-Jacques CAMPANA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Ecoutez, nous sommes bien sûr sensibles à la situation de ces salariés. Je peux d'ores et déjà vous indiquer que chaque fois qu'il y a un licenciement collectif en Principauté, toutes les personnes bénéficient d'une inscription auprès du Service de l'Emploi, y compris lorsqu'elles ne sont pas résidentes en Principauté ou dans les Communes limitrophes. Que le Service est très attentif à offrir à la fois des possibilités pour des formations et des possibilités pour des reclassements, c'est également une attention particulière qui est portée sur ces points-là, au niveau des plans qui sont soumis

par les employeurs. Très souvent d'ailleurs, ces plans donnent lieu à l'intervention de la Direction du Travail.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

J'en profite sur ce chapitre pour rappeler que le Ministre d'Etat nous a annoncé, lors de la discussion générale, que le Gouvernement acceptait de créer deux postes pour la Commission d'insertion professionnelle des jeunes Monégasques et de les affecter, comme le demandait le Conseil National, au Département des Affaires Sociales. Donc, Monsieur le Ministre d'Etat, cela fait maintenant sept ou huit mois que tout est bloqué puisque le Conseil National avait refusé la création des postes à vocation purement éducative au sein de l'Education Nationale, ce n'était pas l'objectif que nous poursuivions, c'était d'ouvrir la porte des entreprises à nos diplômés et à nos jeunes. Vous nous avez annoncé que désormais, nous sommes sur la même ligne. Monsieur le Ministre, quand allez-vous nous saisir parce que nous sommes impatients de vous donner les moyens de créer ces postes très utiles pour mieux aider nos jeunes à s'insérer dans le monde de l'entreprise et notamment dans le secteur privé ?

M. le Ministre d'Etat.- Nous allons pouvoir vous saisir dans les tout prochains jours et je pense que c'est quelque chose qui doit pouvoir se faire, il appartiendra au Conseil National de se prononcer, mais je pense dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2010.

M. le Président.- La Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui, traditionnellement, examine la création de postes, le fera évidemment avec grande célérité parce que c'est important, très important pour les Monégasques.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous propose, au point où on en est de l'année, que ces deux postes figurent, budgétairement cette fois, je m'adresse au Président de la Commission des Finances, dans le Budget 2010, parce que le temps de les rechercher, de les recruter, etc..., nous sommes déjà à la moitié du mois d'octobre, ce n'est donc pas la peine de prévoir de crédits pour cette année, mais de les prévoir en postes pleins sur l'année 2010, dès lors que le Conseil National aurait donné son accord.

M. le Président.- Oui, mais pour les avoir en janvier, je pense que c'est le moment, effectivement,

de lancer les procédures pour recruter des collaborateurs de qualité. Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- J'ai juste une question à poser à Monsieur le Conseiller. Nous avons été informés de façon tout à fait informelle du fait que le Gouvernement avait l'intention de signer une convention entre les S.P.M.E. et l'Ordre des Médecins, convention qui n'existe pas à l'heure actuelle et qui fait que traditionnellement, les fonctionnaires se font rembourser sur le tarif feuille verte, mais, ce n'est pas une obligation. Comme nous n'avons pas d'information officielle à ce sujet, est-ce que le Gouvernement peut nous en dire plus sur ce dossier ?

M. Jean-Jacques CAMPANA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Effectivement, la situation actuelle, c'est que les Fonctionnaires et Agents de l'Etat ne bénéficient pas de la protection qu'apporte une convention médicale, c'est-à-dire qui impose aux professionnels de santé de respecter un tarif maximum de facturation. Nous sommes actuellement en discussion avec le Syndicat des Fonctionnaires, des Agents de l'Etat et de la Commune, qui a émis un certain nombre de réserves sur la conclusion d'une convention qui reposerait, comme pour la convention C.C.S.S., sur des catégories et des couleurs de cartes. Le souhait de l'Ordre des Médecins, pour sa part, est d'avoir, effectivement une convention qui soit comparable à celle qui a été signée vis-à-vis de la C.C.S.S. et de la C.A.M.T.I. Donc, pour le moment, nous en sommes là, nous sommes en train de discuter et d'essayer de convaincre les Fonctionnaires que finalement, c'est un système qui n'est pas si mauvais que cela et je pense qu'il est bien supérieur en tout cas au système français qui repose sur des secteurs conventionnels différents pour les praticiens, ce qui fait que dans certaines spécialités, tous les assurés français se retrouvent en secteur libre, c'est-à-dire dans la même situation qu'à Monaco, un assuré titulaire d'une carte bulle.

M. le Président.- Bien, mais nous notons que ce genre de décision, qui représente quand même un changement d'habitude considérable pour l'ensemble des Fonctionnaires et Agents de l'Etat, ne peut pas se faire sans une concertation et un consensus, Monsieur le Conseiller.

Moi, je crois qu'il est urgent de discuter pour qu'un consensus se trouve par la concertation, mais de ne

rien décider, évidemment, dans la précipitation et en passant en force. D'ailleurs, Monsieur BORDERO, le Conseil National n'a pas exprimé d'opinion parce qu'on ne lui a pas demandé son avis, mais ça méritera quand même une réunion du Conseil National, sur ce point, pour écouter les arguments des uns et des autres. Donc nous, on ne nous a rien demandé pour le moment, je tiens à le dire.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais vous rassurer en vous disant que de toute façon, nous en sommes au stade des discussions en amont et, bien entendu, c'est quelque chose qu'on essaiera de faire dans un cadre consensuel.

Pour l'instant, nous en sommes là, je ne peux pas préjuger de l'avenir de ces discussions, mais il n'y aura pas de précipitation, on marche avec prudence et dans la concertation.

M. le Président.- On apprécie cette méthode lorsqu'elle est suivie.

Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'en doute pas, Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, mais il faudrait aussi regarder pour les professions paramédicales et pas uniquement avec l'Ordre des Médecins.

M. Jean-Jacques CAMPANA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Certainement, mais il faut bien commencer par une profession médicale. C'est vrai que nous avons commencé à discuter avec l'Ordre des Médecins. Si, effectivement, nous arrivons à mettre en place un cadre conventionnel, par la suite on passera des conventions séparées avec les chirurgiens-dentistes et avec les professions paramédicales, cela va de soi.

M. Bernard MARQUET.- Je me permets de le rappeler, parce qu'il y a eu par le passé, un « bug » qui perdure et il ne faudrait pas que ce « bug » recommence.

M. le Président.- Madame Brigitte BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons sur le Département des Affaires Sociales, c'est cela ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, le Département de l'Intérieur est également concerné. Lors des séances privées, nous avons évoqué la campagne sur l'alcoolisme, lancée le 24 juin 2009 : pouvez-vous nous faire part des résultats ? Quelles sont les mesures prises aussi bien pour les établissements de nuit que sur la voie publique pour les jeunes qui seraient tentés par de tels excès ?

M. Jean-Jacques CAMPANA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Comme je vous l'ai indiqué, tous les établissements de nuit ont signé ce Code de bonne conduite. Ils ont pris des engagements tout à fait précis sur cette question-là et puis, parallèlement, il y a une action qui est engagée, mais je vais laisser M. MASSERON développer ce point, en ce qui concerne la création dans les écoles de Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, avec un renforcement des actions de prévention et des campagnes d'information auprès des jeunes. Donc, ce sont deux actions complémentaires. En ce qui concerne le Code de bonne conduite, il est envisagé de l'étendre aux grandes surfaces et aux commerces qui distribuent aussi des boissons alcoolisées. Nous sommes en train d'y réfléchir avec l'Association des Industries Hôtelières de Monaco.

M. le Président.- Merci.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Et sur le terrain ? Parce que ça peut toucher également la voie publique, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, qu'en est-il au niveau de la Sûreté Publique, quelles sont les mesures prises pour essayer d'éviter au maximum les accidents éventuels ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Comme vient de le dire mon Collègue chargé des Affaires Sociales et de la Santé, évidemment l'ensemble des Services de l'Etat compétents en la matière est sensibilisé et je puis vous assurer que l'ensemble des fonctionnaires de police de la Direction de la Sûreté Publique est effectivement sensibilisé sur ce problème qui est un vrai problème comme vous le savez. Cela étant, ce n'est pas parce qu'on a dit cela, qu'on a trouvé la solution ; vous savez que c'est un

problème de longue haleine qui nécessite une mobilisation et une motivation constantes. Je peux vous assurer que, sous la direction du Directeur de la Sûreté Publique, l'ensemble de la Police de Monaco y est sensibilisé.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Lors de la parution des résultats de l'enquête menée par E.S.P.A.D., dans les établissements scolaires auprès des jeunes, nous avons tous été sensibilisés lorsque nous avons pris connaissance des chiffres indiqués. En effet, ils reflètent exactement la situation de nos jeunes par rapport aux conduites addictives notamment pour les plus graves. De nombreux articles d'ailleurs sont parus dans les journaux quotidien et hebdomadaire de la Principauté. Chacun d'entre nous doit se sentir concerné. Il faut réagir. Que compte prendre le Gouvernement comme mesures pour endiguer de tels comportements ? Il faut que cette enquête soit suivie d'effets auprès de nos jeunes.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Comme je vous l'ai dit, c'est une enquête qui a vocation à être poursuivie dans le temps, c'est-à-dire que nous la renouvellerons très régulièrement, de façon tout à fait transparente ; vous en aurez d'ailleurs les résultats. Comme vous le savez, cette enquête ne porte pas que sur l'alcool. Elle porte sur l'ensemble des conduites addictives. Il est bien évident que c'est une question qui motive et qui sensibilise, comme je vous l'ai dit, l'ensemble des Services de l'Etat, mon Collègue l'a évoqué. Au niveau du Département de l'Intérieur, c'est la mise en place de Comités d'Education à la Santé dans chaque établissement scolaire et je crois que c'est à ce niveau-là, d'ailleurs, que commence la prévention et pas uniquement au niveau de la police, bien qu'elle fasse aussi de la prévention. Je peux vous assurer qu'effectivement, nous allons suivre très attentivement cette question qui est une question très importante pour l'ensemble de nos enfants.

M. le Président.- Notre Collègue le Docteur ROBILLON, qui connaît bien cette question, souhaite intervenir.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

La sensibilisation est importante ; est-ce à dire qu'on va augmenter les contrôles et, éventuellement, dresser des procès-verbaux dans les locaux où on vend de

l'alcool, où on sert de l'alcool, que ce soit dans les centres commerciaux ou dans les bars ou les restaurants ? Est-ce que les fonctionnaires de police, qui sont sensibilisés, puisqu'ils ont eu ce message, est-ce qu'ils ont une sensibilisation pour aller même jusqu'aux procès-verbaux, voire des mesures éducatives mais répressives également ? Ca c'est la première chose.

Deuxième chose : pour le côté drogues en particulier, je ne parle pas d'alcool, là-aussi, c'est peut-être de sensibiliser nos magistrats pour qu'en fait, on ne tombe pas dans un système à la française où on banalise de plus en plus – je sais que ce n'est pas vous qui pouvez me répondre sur ce point-là, c'est une remarque que je fais – mais surtout qu'on ne banalise pas le fait d'avoir du cannabis ou le fait d'avoir quelques petites quantités d'héroïne ou de cocaïne sur soi. Et, comme ça se passe en France, si cela ne dépasse pas un certain poids de cannabis ou autres, on laisse repartir les gamins.

J'aimerais bien que Monaco ne soit quand même pas à la traîne de ce genre de système et qu'on continue à avoir une pression, éducative certes, mais une pression quand même.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je souhaite rassurer le Docteur ROBILLON, si tant est qu'il a besoin d'être rassuré. Je puis vous assurer que, justement, les Services de la Direction de la Sûreté Publique sont très attentifs en matière de lutte contre la drogue et il ne se passe pas de semaine sans qu'il y ait interpellation et ceci quelle que soit la quantité de drogue concernée.

Je n'ai pas non plus l'impression qu'il n'y ait pas de suites données à ces interpellations ; j'affirme que la police essaie de faire son travail avec beaucoup de sérieux.

En ce qui concerne l'alcool dans les établissements qui sont ouverts au public, il y a, comme vous le savez, cette Charte qui a été mise en place au niveau de l'ensemble des établissements et puis il y a une action pédagogique de prévention qui est menée par les fonctionnaires de police. Il est bien évident qu'en cas d'excès, il n'est jamais exclu d'aller jusqu'à la verbalisation ; vous le savez, la police est là pour appliquer la loi et c'est d'ailleurs ce qu'elle fait.

M. le Président.- Sur cette question, Monsieur BURINI souhaite intervenir.

M. Marc BURINI.- Je vais faire exactement la même intervention que j'avais faite l'année dernière à ce micro. Il y a la sensibilisation des établissements de nuit pour les mineurs, il y a l'alcool, etc... mais il y a aussi une loi qu'il faudrait qu'on applique. La loi est plus forte que la Charte !

M. le Président.- On a beaucoup parlé d'un autre sujet mais toujours concernant les Affaires Sociales, on a beaucoup parlé ces derniers mois de la grippe A, on en parle beaucoup moins. Je pense qu'on doit utiliser cette Séance Publique d'information pour demander au Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé où on en est actuellement en Principauté. Comment se développe, ou pas, bien sûr on le souhaite, cette épidémie, les mesures de prévention qui ont été prises et éventuellement les mesures que vous seriez prêts à prendre, si par malheur, mais ça ne semble pas être le cas, ça prenait une proportion plus grande dans la population ? Où en est-on, ce soir, à Monaco de la progression de la grippe A ?

M. Jean-Jacques CAMPANA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Tout d'abord la situation dans la France entière. Vous savez qu'il y a des réseaux d'observation qui sont structurés et qui fonctionnent depuis des années avec, comme unité de compte, les consultations pour syndromes grippaux. Il ne s'agit pas nécessairement de véritables cas de grippe, avec un seuil épidémique de l'ordre de quatre-vingts consultations pour cent mille habitants. Aujourd'hui, en France, on est à plus du double du seuil épidémique. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement français parle d'une épidémie installée, d'un virus qui circule.

En Principauté, nous avons suivi les consultations hospitalières pour grippe, avec au cours des dernières semaines, une diminution du nombre de consultations, nous avons environ une dizaine de consultations par semaine. On a donc une situation de ce point de vue-là qui est assez calme, pas de cas grave hospitalisé et pas de cas groupés dans les établissements scolaires. En effet, lorsque nous avons eu des signalements d'absences simultanées d'élèves dans certains établissements, nous avons fait faire un recueil d'informations par les médecins de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale et on avait souvent des

syndromes de rhino-pharyngite, des rhumes ou encore des otites, voire même des gastro-entérites, qui étaient signalés comme absences liées à des syndromes grippaux, mais ce n'était pas le cas.

Donc, aujourd'hui, nous avons une situation, c'est vrai, sur le territoire qui est relativement calme. Pour autant, nous continuons à nous préparer, il y a eu au cours des dernières semaines la distribution de masques FFP2 à l'ensemble des Services administratifs et aux Sociétés concessionnaires. Toutes les semaines, nous avons un Comité de pilotage pour la mise en place d'un plan de vaccination. Aujourd'hui, nous avons encore des incertitudes et sur la date de livraison des vaccins et sur le type de vaccins livrés ainsi que sur la quantité de vaccins, puisque la Principauté sera approvisionnée par l'intermédiaire des Autorités françaises. On a mis en place deux Centres de vaccination, un Centre dans les locaux de la Médecine du Travail, qui est un Centre de vaccination d'ores et déjà agréé, et un Centre dans le hall de la Salle Omnisports du Stade Louis II. Nous avons également mis en place une base de données des résidents et des assurés sociaux dans le cadre d'une collaboration entre les Caisses Sociales de Monaco, le Service informatique de l'Etat et un prestataire privé ; c'est un programme informatique qui permet à la fois d'assurer la traçabilité des opérations de vaccination et l'édition des bons. On a bien sûr aussi recensé les moyens humains nécessaires pour l'armement de ces Centres de vaccination. Donc, aujourd'hui, on serait en mesure de démarrer et lundi dernier, nous avons adressé une lettre et un questionnaire aux résidents pour les informer de la campagne et leur demander de nous fournir des informations sur la situation des personnes présentes au foyer, puisqu'il y aura vraisemblablement un ordre de priorité dans les vaccinations, avec en premier les personnels de santé, ensuite les femmes enceintes, l'entourage de jeunes enfants de moins de six mois, les personnes qui présentent des affections qui font qu'ils sont dans une situation de risque par rapport à la maladie. Donc les choses se mettent en place et nous devrions être en mesure de démarrer cette campagne, dès que les vaccins seront livrés.

On peut avancer les dates de fin octobre pour les personnels de santé et de début novembre, après les vacances de la Toussaint sans doute, pour la population en général en suivant l'ordre des priorités que j'ai indiqué.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Nous écoutons à nouveau le Docteur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question pratique. Est-ce que les vaccins sont des vaccins naturels ou avec adjuvants ?

M. Jean-Jacques CAMPANA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Aujourd'hui le vaccin prévu pour la vaccination des personnels de santé, est du « Pandemrix » et c'est un vaccin adjuvanté. Les vaccins sans adjuvant, d'après les dernières informations en notre possession, devraient bénéficier d'autorisations de mise sur le marché plus tardives, on parle du mois de décembre avec, bien évidemment, une question qui va se poser sur la remise en cause des priorités qui ont été fixées. Tout dépendra en fait des autorisations de mise sur le marché qui n'ont pas encore été délivrées. Enfin, les autorisations françaises n'ont pas été délivrées. Il y a trois vaccins actuellement qui ont des autorisations de mise sur le marché européennes, mais les autorisations de mise sur le marché françaises n'ont pas, à notre connaissance, encore été délivrées.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Est-ce qu'il y aura un caractère obligatoire à ces vaccins, en fonction des catégories que vous venez d'énoncer ?

M. Jean-Jacques CAMPANA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Aucune obligation, ni pour les personnels de santé, ni pour les personnels qui armeront les Centres de vaccination, ni pour la population en général, c'est une vaccination volontaire dans tous les cas.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres questions sur ce chapitre des Affaires Sociales et de la Santé ? Oui, Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Conseiller, si vous pouviez me tenir informée du projet d'Arrêté Ministériel dont nous avons parlé, sur les dispositions réglementaires françaises en matière d'établissements de garde d'enfants de moins de six

ans. Où en sommes-nous ? Vous m'aviez promis un résultat à l'automne, nous y sommes.

M. Jean-Jacques CAMPANA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je confirme qu'il sera présenté au prochain Comité de Santé Publique, dont la date n'a pas encore été fixée, sachant que – avec tout ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, ça tenait en quelques phrases mais sur le terrain, cela nécessite quand même beaucoup d'investissement et beaucoup de travail – donc le personnel de la D.A.S.S. est actuellement en priorité sur la mise en place de la campagne de vaccination contre la grippe.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Vous aviez promis un résultat pour la fin de l'année, vous tenez toujours ce délai d'ici la fin décembre ?

M. Jean-Jacques CAMPANA.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- D'accord, merci.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a plus de question sur ce chapitre du Département des Affaires Sociales et de la Santé, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 67 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 - Frais de personnel.....	+	20.000
367.060 - Frais propres activité service	+	<u>1.000.000</u>
	+	<u><u>1.020.000</u></u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 68 - DIRECTION DU TRAVAIL

368.010 - Frais de personnel.....	-	<u>47.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.060 - Frais propres activité service + 109.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 72 - INSPECTION MEDICALE

372.010 - Frais de personnel..... - 25.500**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-***F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT*

CH. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 - Frais de personnel..... - 114.500**M. le Président.-** Nous attendons sur ce chapitre des explications...

M. le Ministre d'Etat.- ... Avant de passer à notre Département Ministériel, j'aurais souhaité que vous donniez trente secondes la parole au Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et les Affaires Economiques et Financières Internationales, Franck BIANCHERI, qui a une bonne nouvelle à vous annoncer, puisque vous savez que nous étions candidats au Conseil Exécutif de l'UNESCO. Si vous voulez bien, c'est une information qui vient de tomber, donc autant que vous en bénéficiez.

M. le Président.- Effectivement, nous n'aurons pas d'autre occasion de revenir aux Relations Extérieures, nous écoutons donc Monsieur le Conseiller.

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et les Affaires Economiques et Financières Internationales.-* Merci, Monsieur le Président. Simplement pour vous dire que Monaco vient d'être élu au Conseil Exécutif

de l'UNESCO, pour une durée de quatre ans. Nous savions que nous allions normalement être élus, mais ce qui est un grand succès, c'est plutôt l'ampleur du résultat que j'ai, puisque nous avons eu cent soixante voix sur cent soixante et onze possibles et Monaco est élu avec le score le plus élevé. Donc, c'est très très bien...

(Applaudissements).

Il faut remercier toute l'équipe, parce qu'il y a eu un grand travail de soutien croisé entre bon nombre de pays, puisque c'est le résultat quand même de négociations et d'implication de toute l'équipe. Merci.

M. le Président.- Cela fait effectivement une rentrée très positive pour l'image internationale de la Principauté, après la sortie de la liste grise, la sortie du monitoring du Conseil de l'Europe, le *satisfecit* des instances internationales sur la lutte contre le blanchiment, voilà une quatrième très bonne nouvelle pour la reconnaissance de notre image internationale. Félicitations à tous ceux qui ont permis au sein de l'UNESCO d'obtenir ce résultat pour la Principauté.

Nous arrivons donc à ce Département de l'Équipement et de l'Environnement. Je me tourne vers le Gouvernement. Je vous rappelle que nous avons eu un débat très animé et contradictoire sur le dossier de la Tour Odéon, lundi soir, que de nombreuses questions ont été posées, que des réponses n'ont pas été apportées, lundi soir, sur le nombre des mètres carrés, sur les changements entre l'échange que nous avons accepté en votant la loi de désaffectation, le 12 février, à l'unanimité du Conseil National et le nouveau contrat qui a été signé par le Gouvernement, le 31 juillet, avec les promoteurs. Donc, je crois que nous devons d'abord demander des réponses aux questions posées pour l'instant, pour lesquelles nous avons eu des réponses non satisfaisantes ou bien pas de réponse lundi soir.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je voulais tout d'abord vous dire que les Services du Département de l'Équipement ont, depuis votre demande, travaillé pour vous donner une réponse précise à toutes les questions que vous avez posées lors de notre débat de lundi. Je vous ai apporté le résultat de ce travail fait avec beaucoup célérité, parce qu'il a fallu recenser toutes les étapes du processus, mais je crois que ce travail est très complet et très exhaustif pour répondre à vos questions. Je vous

propose, évidemment, de le distribuer, même si il faut que chacun prenne tranquillement et sereinement le temps de l'étude. Je vous propose de le distribuer, pas simplement mon intervention, mais surtout d'ailleurs les explications chiffrées qui y sont portées.

Je voudrais simplement vous dire quelques mots sur ce sujet, parce qu'à la suite donc des discussions de lundi, j'ai fait établir cet état des lieux, je me le suis fait rappeler d'ailleurs moi-même, pour rafraîchir ma mémoire. Je ne vais pas commenter tout ce document parce qu'il comporte sept pages, je crois, de chiffres.

Pour simplifier cette présentation d'un dossier complexe où l'évolution de nombreux paramètres ne facilite pas la compréhension, je voudrais simplement essayer de le simplifier au maximum pour la compréhension, bien sûr, du Conseil National – mais nous sommes aussi en Séance Publique – donc pour la compréhension de tous les Monégasques. Alors, je pense que je vais partir, parce que c'est la seule donnée qui n'a jamais changé depuis le début de ce projet et, en plus, c'est la seule donnée qui est vraiment objective, d'une valeur simple qui n'est pas contestable et qui est celle de la surface habitable, c'est-à-dire balayable, comme on en a eu à débattre dans un autre contexte, s'agissant des Domaniaux. C'est-à-dire l'équivalent de ce qu'est la loi Carrez en France, qui permet de dire ce dont on parle et de comparer des choses comparables, parce que la surface vendable n'est pas une notion juridique. La preuve en est, c'est que le promoteur, dans ce dossier, a fait varier régulièrement la notion de surface vendable, au fur et à mesure des mois et il n'y a pas toujours mis la même chose. Donc, on ne peut pas s'y retrouver. Le seul élément qui, lui, est physique, il est dès le départ du projet, physique, tel qu'il est dans la demande du permis de construire, c'est la surface habitable.

Alors, je pars de cette surface habitable, en plus ce qui compte pour les gens, c'est combien de mètres carrés, ils vont avoir chez eux. Ce n'est pas tellement autre chose, la surface des halls, des gaines techniques, tout cela c'est bien gentil, mais ce qui compte pour les appartements, c'est bien la surface balayable, pour reprendre le terme de nos architectes.

Alors, cette surface, qui n'a pas été modifiée depuis le début, qui est toujours la même aujourd'hui, est de 41.000 m² pour l'ensemble de la Tour Odéon qui se décomposent en 35.000 m² de logements, ça c'est précis, et 6.000 m² de bureaux et commerces. Donc, depuis le début et encore aujourd'hui, il y a 41.000 m² habitables.

Je dirai un mot des balcons, mais très court, tout à l'heure, parce que c'est quand même intéressant. Je reste sur la surface habitable.

Dans l'accord négocié par le Gouvernement avec le promoteur en janvier 2009, la Principauté bénéficiait, sur ces 41.000 m² habitables, de 14.770 m² habitables, dont 13.130 m² très précisément pour les logements et 1.640 m² pour les commerces et bureaux, en contrepartie comme vous le savez, d'un montant de 268,3 M€ et de 5.000 m² de surfaces de droits à construire dans la future opération Annonciade II.

Après les discussions intervenues avant le vote de la loi de désaffectation de février dernier, la part revenant à Monaco et, je vais vous expliquer pourquoi on a parlé à l'époque de surfaces vendables et, subrepticement d'ailleurs, une heure avant que le Conseil National se réunisse, le document qui nous a été remis par la SCI Odéon modifiait – je vous l'explique tel que c'est arrivé – modifiait la définition des mètres carrés vendables. Donc, si vous voulez, les promoteurs reprenaient d'une autre main ce que vous pensiez avoir obtenu d'eux, par la définition différente, simplement, lorsque vous passez de 9.000 m² de balcons à 13.000 m² de balcons, lorsque d'un seul coup, vous incluez les cages d'ascenseurs, etc... et que vous mettez tout cela dans la partie vendable, vous ne parlez plus des mêmes mètres carrés. Moi je parle des mètres carrés habitables et je m'en tiens là parce que c'est la seule notion, c'est le seul dénominateur commun du dossier du début à la fin. Donc, après cette discussion au Conseil National, la loi de désaffectation qui a été signée nous donne très précisément 14.430 m² habitable de logements et 1.855 m² de bureaux.

Or, comme je vous l'ai dit, le Conseil National pensait, d'ailleurs comme le Gouvernement, lui aussi très légitimement, avoir gagné 3.000 m². Je suis désolé mais ces 3.000 m² disparaissent à la page 38 d'un projet, sans qu'on nous l'ait signalé, ni à vous ni à nous, et se retrouvaient repris d'une autre main. Donc, la situation était bien la suivante et je peux vous dire que l'application stricte de la loi de désaffectation telle que vous l'avez votée – et encore une fois c'est loin d'être une critique – j'essaie d'expliquer clairement les choses parce que vous en étiez victimes tout comme le Gouvernement en quelque sorte, aboutissait finalement à vous reprendre de l'autre main ce qui avait été donné d'une main, parce qu'on avait, je le rappelle 14.430 m² de logements et 1.855 m² de bureaux.

Après le vote de la loi, le Gouvernement a repris la négociation. Bien entendu le contrat lui-même, qui

est quelque chose d'extrêmement important et extrêmement copieux comme vous l'imaginez, je l'ai fait analyser à l'époque, de manière très précise, ligne par ligne par les Services et, notamment par les Services de M. Gilles TONELLI, en particulier, par M. N'GUYEN qui est un grand professionnel dans ce genre d'exercice et par M. CELLARIO. Or, ils ont constaté que le promoteur avait unilatéralement modifié la définition du mètre carré vendable, parce que c'est ce mètre carré vendable qui nous a perturbés. Si on était toujours resté sur le mètre carré habitable, au moins on aurait su ce dont on parlait, puisque c'est la seule vraie réalité. Nous lui avons dit que nous ne pouvions pas accepter cette clause ajoutée de manière unilatérale et donc nous lui avons fait supprimer toutes ces clauses qu'il avait rajoutées et qui étaient dans le dossier tel qu'il était arrivé au dernier moment sur la table du Conseil National. Nous avons d'ailleurs obtenu non seulement de les supprimer, mais nous avons obtenu des mètres carrés supplémentaires...

(Brouhaha).

... Attendez, laissez-moi terminer mon intervention, sinon personne ne va comprendre et je termine parce qu'il faut que ce soit très clair...

M. le Président.- ... Vous êtes déjà trois à demander la parole...

M. le Ministre d'Etat.- ... mais je vais vous laisser parler, mais laissez-moi terminer...

M. le Président.- ... Ne vous inquiétez pas, je vais vous noter, M. SPILLOTIS-SAQUET, M. STEINER et Mme POYARD-VATRICAN, je vous donnerai la parole juste après...

M. le Ministre d'Etat.- ... Excusez-moi mais vous ne pouvez pas m'interrompre, le Gouvernement doit faire une déclaration et il fait sa déclaration...

(Brouhaha).

M. le Président.- ... Laissez terminer le Ministre, s'il vous plaît...

M. le Ministre d'Etat.- ... Ecoutez jusqu'au bout. Ce que je dis c'est que le Gouvernement, à ce moment-là, a non seulement dit au promoteur qu'il ne pouvait

pas accepter ce changement de définition du mètre carré, qu'on en restait, bien entendu, à la définition qui figurait dans les documents précédents. En plus, comme le promoteur était en position de demandeur d'autres garanties, compte tenu des difficultés du temps, nous étions en position de force et non seulement, nous avons pu récupérer les 3.000 m² que vous pensiez avoir récupérés, et nous aussi d'ailleurs, nous en avons récupérés plus avec ce que nous avons signé à la fin du mois de juillet. Alors, je peux, ce soir, vous dire que les surfaces exactes sont 17.410 m² de logements, en surface habitable, au lieu de, je vous le rappelle, 14.430 m², c'est-à-dire, vous le constatez, 3.000 m² de plus et les bureaux, c'est la même chose, 1.860 m².

Ces 17 410 m², je le rappelle, doivent être rapportés aux 35.000 m² que je signalais tout à l'heure, c'est-à-dire pas tout à fait la moitié, 49 % de la totalité des surfaces habitables construites à l'Odéon.

Je dis simplement un petit mot rapide sur les balcons, pour dire qu'en ce qui concerne les balcons, la part de l'Etat est aussi de la moitié, puisqu'il y a 14.000 m² de balcons et un peu plus de 7.000 m² qui reviennent à l'Etat, balcons, terrasses et jardins privatifs.

On va prendre maintenant l'opération inverse pour faire la vérification de ces calculs, pour faire la preuve de ces calculs, je fais les calculs d'une autre manière, c'est l'opération du point de vue du nombre de logements. Lors des premières négociations, ont été envisagés des appartements de type F2 et de taille plutôt réduite, sur la base de 70 m², et avec les mètres carrés prévus, il était possible d'imaginer effectivement de réaliser plus de 210 logements, il suffit de faire l'opération, comme cela a été indiqué.

Aujourd'hui, le nombre d'appartements que nous avons annoncé dans la répartition qui était réalisée, est de 177 logements et je vous signale, d'ailleurs, que ce chiffre de 177 n'est pas nouveau, puisque c'est également celui qui figure dans le programme 2008/2015 que nous avons remis au Conseil National, qui prévoit de réaliser dans les sept ans, 735 logements et donc, les 500 que nous nous sommes engagés à livrer avant le début 2013.

Aujourd'hui, si je prends la décomposition actuelle de ces 177 logements et leur surface habitable, vérifiée sur tous les plans des architectes puisque maintenant, nous avons des plans très précis de tout l'immeuble, je peux vous dire que nous avons en surface balayable : 90 F2 à 80 m², nous avons 45 F3 à 100 m², 32 F4 à 125 m² et 10 F5 à 145 m². Vous arrivez à un total d'un peu plus de 17.000 m², donc vous arrivez à un

chiffre quasiment équivalent, en faisant la lecture sur les plans des surfaces balayables, à celui que je vous ai indiqué tout à l'heure de la négociation. J'essaie d'être clair et précis en disant cela. Cela veut dire qu'aujourd'hui, au lieu d'avoir une moyenne de 70 m² par appartement, la moyenne est de près de 100 m² habitables par appartement. D'ailleurs, vous voyez bien que 17.410 m² pour faire 177 logements, on doit être à une moyenne de 98,99 m² par appartement, plus une moyenne de 40 m² de balcons et de terrasses par appartement. Voilà donc les appartements qui seront livrés, ce seront de très beaux appartements.

J'ai le sentiment que dans cette affaire, non seulement le Gouvernement n'a pas détourné ce que vous aviez voté mais, au contraire, s'est appliqué à ce que l'esprit de ce que vous aviez voté soit strictement respecté. Croyez-moi, nous nous sommes battus avec le promoteur et avec des arguments techniques pour arriver à ce résultat et le résultat est là. Nous avons rétabli les 3.000 m² que vous pensiez – et que nous pensions – gagnés ; nous les avons rétablis en signant le contrat. Sur le fond, je voulais dire que le Gouvernement a parfaitement défendu les intérêts de la Principauté et des Monégasques dans cette affaire en permettant la réalisation de ces 177 logements, qui sont de très haute qualité, pour les Monégasques et en permettant de lancer une opération d'envergure qui devrait d'ailleurs commencer ces jours-ci, puisque je vous ai indiqué que le contrat était signé avec les entreprises. Et c'est une opération d'envergure qui apportera un soutien important à l'économie locale.

Voilà simplement ce que je voulais vous déclarer. Bien entendu, tout le détail des chiffres est dans cette déclaration, je la donne, elle est publique. Je suis prêt à ce qu'on vérifie tous les chiffres quand vous voulez, ensemble, pas en Séance Publique et surtout pas en découvrant les chiffres sur le siège, parce qu'il vous faut le temps de les examiner. Je suis prêt à répondre à toutes les questions mais encore une fois, lorsque vous aurez pu prendre connaissance des éléments du dossier, je suis même prêt à demander à un expert extérieur de se prononcer sur la réalité des chiffres que nous annonçons et, je vous assure, il n'y a là que de la transparence et le souci qui était le mien et qui reste le mien, de faire une opération dans l'intérêt, encore une fois, du développement de la Principauté, de son avenir et des Monégasques.

M. le Président.- Merci. Vous êtes trois à m'avoir demandé la parole. Dans l'ordre où vous me l'avez demandée, nous allons écouter M. SPILLOTIS-SAQUET, M. Christophe STEINER et ensuite Mme Anne POYARD-VATRICAN.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Compte tenu de ces documents, je ne vais pas entrer dans le détail des chiffres qui nous ont été amenés, je vais m'en tenir à des choses simples, basiques que tout le monde peut comprendre.

J'ai le sentiment que nous avons été trompés sur les éléments de la négociation.

Monsieur le Ministre, vous évoquez ce soir des chiffres qui n'ont absolument plus rien à voir avec ceux figurant dans votre engagement écrit du 10 février 2009 qui, seuls avaient motivé notre vote de la loi de désaffectation des terrains de l'Annonciade.

Vous semblez dire que ce sont les promoteurs qui ont posé leurs conditions au Gouvernement alors qu'ils n'avaient pas de financement personnel pour réaliser ce projet, qu'ils n'avaient pas de garantie bancaire et pas de garantie d'achèvement des travaux non plus. Monsieur le Ministre, avec votre aide et votre consentement, l'Etat monégasque a été lésé alors qu'il était majoritaire dans ce projet dont il disposait de 55 % du foncier et notre Fonds de Réserve Constitutionnel a été utilisé pour accomplir ce forfait.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je répondrai simplement à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET qu'en l'écoutant, j'ai l'impression d'entendre un certain nombre de crocodiles qui rôdent dans les parages et qui n'acceptent pas que d'autres promoteurs apparaissent dans le paysage de la Principauté. Croyez-moi, il y a un lobby qui s'est constitué de promoteurs, je ne donnerai pas de nom, mais qui luttent contre cette opération parce qu'ils veulent garder pour eux seuls le marché de la Principauté. Alors, moi, j'aime mieux avoir plusieurs promoteurs, j'aime mieux la concurrence, je serai plus à l'aise et ce sera mieux pour l'intérêt de Monaco que de toujours donner raison aux mêmes. Ces mêmes promoteurs, je peux vous le dire – vous en avez tous entendu parlé, alors je ne donnerai aucun nom – mais ils existent, ils sont bien là. A moi, ils m'ont raconté exactement tout ce que vous me racontez, sur des chiffres qu'ils ne connaissaient pas bien, alors ils vous les ont répétés. Ils vous ont intoxiqué, je crois en votre bonne foi, mais, excusez-moi, ces promoteurs ont fait une action de lobby intolérable auprès des

Elus, comme ils ont essayé de le faire avec moi, au début.

C'est tout ce que je voulais vous dire, je tiens à ce que les Monégasques le sachent. Ce n'est pas votre bonne foi qui est en cause, mais ils ont vraiment, je vous l'assure, raconté n'importe quoi.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur le Ministre, d'abord, je n'ai pas besoin de promoteurs, pour avoir une opinion personnelle...

M. le Ministre d'Etat.- Non, je le sais...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... Ensuite, dans cette affaire, vous le savez très bien tous là-haut que les crocodiles, vous devez les chercher ailleurs que chez les promoteurs sur ce dossier. On a déjà parlé de personnes dont je ne citerai pas les noms ce soir en Séance Publique, mais c'est là qu'il faut aller chercher les crocodiles, pas chez les promoteurs ni au Conseil National.

Ce dossier-là est un scandale.

M. le Président.- Chers Collègues, nous allons continuer le tour de parole, et je voudrais juste vous demander, pour la qualité des débats dans cette Assemblée, c'est un sujet extrêmement important, extrêmement sensible, je demande à chacun, Membres du Gouvernement Princier et Conseillers Nationaux, de s'exprimer sans attaque personnelle et dans le respect réciproque qui est dû aux Elus du Conseil National et aux Membres du Gouvernement. Disons-nous tout ce que nous avons à nous dire, Monsieur le Ministre, nous avons des choses à dire, mais disons-le de part et d'autre, sans que cela ne tourne au pugilat, ce qui ne ferait que porter atteinte à l'image des Institutions monégasques.

Je passe à présent la parole à Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

L'autre soir, nous avons demandé des chiffres, des chiffres nous ont été donnés, il y a cinq minutes dans

un document de sept pages et par une déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat.

Moi, je suis désolé mais je ne peux pas me prononcer sur un document que je n'ai pas pu analyser et je ne peux pas me prononcer sur les déclarations du Ministre. Je demande donc, si vous êtes d'accord, une suspension de séance afin que nous puissions étudier le document et en discuter ensuite avec le Gouvernement.

M. le Président.- Nous allons déjà continuer le tour de parole de tous les Conseillers Nationaux et ensuite nous réfléchirons à la proposition que vous faites sur le siège.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Honnêtement, je ne pouvais pas vous les donner plus tôt. Cela a été demandé dans la soirée de lundi et j'ai fait travailler mes Services nuit et jour depuis.

M. Christophe STEINER.- Je vous en remercie, Monsieur le Ministre, mais je pense que comme nous l'avons dit, les sommes engagées sont tellement importantes, et puis, pour la clarté du débat...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, vous avez raison mais je ne pouvais pas être plus rapide ...

M. Christophe STEINER.- ... Cela vous aurait évité de vous expliquer avant, c'est pour cela que je voulais avoir la parole, Monsieur le Président.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je découvre comme tous mes Collègues ce soir cet ensemble de chiffres et de données et je vous remercie, Monsieur le Ministre, de nous en faire part.

Cela vous semble peut-être parfaitement limpide parce que vous baignez dedans depuis longtemps, mais, pour ma part, cela me paraît surtout confus et de surcroît, en contradiction avec tous les éléments que nous avons eus depuis le mois de décembre

dernier. Je ne vais pas rappeler les conditions difficiles dans lesquelles nous avons eu à travailler sur cette désaffectation et que nous avons votée le 12 février 2009, sur la base des informations contenues dans votre lettre adressée au Conseil National le 10 février. Vous avez vous-même rappelé que vous avez découvert, peu de temps après le vote, que les conditions contenues dans le contrat avec le promoteur n'avaient absolument plus rien à voir avec les données ayant servi au vote. Aussi, à ce stade, toutes ces nouvelles données me paraissent surtout, je l'ai dit, très confuses. Alors, c'est peut-être très limpide pour vous, mais pour nous ...

M. le Ministre d'Etat.- ... Je vous en supplie, regardez le dossier avant, là je rejoins M. STEINER, il faut quand même avoir le temps de regarder les chiffres mais je crois que, pour une fois, ce n'est pas confus. C'est très clair, moi j'ai tout compris...

(Brouhaha).

Je vous en supplie, regardez les chiffres et s'il y a des questions que vous vous posez, on y répondra. J'ai d'ailleurs fait venir – et il peut nous rejoindre – Monsieur CELLARIO qui attend là derrière, et vous pourrez lui poser toutes les questions que vous voulez.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Pour poser des questions, il faudrait que l'on puisse étudier en détail ce document. La seule chose que je veux souligner...

M. le Président.- Si tout le monde est d'accord, moi je pense que c'est une très bonne suggestion que nous puissions lire ces sept pages, donc on va suspendre la séance. Mais je veux auparavant laisser tout le monde s'exprimer dans une première réaction. Il n'y a pas de raison de couper la parole aux Collègues qui ont envie de s'exprimer maintenant. Puis on suspendra la séance, on lira attentivement ce document et on reviendra en Séance Publique et on posera au Gouvernement, suite à cette lecture, toutes les questions que vous souhaitez. On en reparlera de toute façon et s'il faut qu'on fasse une réunion demain avant la Séance Publique prévue, je pense qu'on peut se voir aussi demain. De toute façon, nous avons beaucoup de rendez-vous qui nous attendent dans les prochaines semaines et dans le cadre de la préparation du Budget Primitif.

Par respect pour les Collègues qui ont envie de s'exprimer, nous les écoutons avant la suspension de la séance.

Nous poursuivons avec la fin de l'intervention de Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Le 8 octobre dernier, il y a eu, une Commission Plénière d'Etude dont l'ordre du jour était la Tour Odéon. Il est regrettable que nous n'ayons pas eu ce document, à ce moment-là. Nous avons posé un certain nombre de questions, d'autres questions ont été posées en Séance Publique. Et voilà que sur le siège, quelques jours seulement avant la date du vote du Budget rectificatif 2009, vous nous donnez ce document bourré de chiffres censé apporter la lumière ! On ne peut pas travailler sur un dossier de cette importance-là, avec un prêt supplémentaire de l'Etat de 32 millions, une garantie de l'Etat de 200 millions et mise en cause du Fonds de Réserve, ainsi qu'une garantie d'achèvement accordée par l'Etat avec une telle absence d'informations, ce manque de recul et cette mise devant le fait accompli. Je ne peux pas accepter de travailler dans ces conditions là.

De toute façon, quoi qu'il en soit et indépendamment des nouvelles informations qui sont dans ce nouveau document, j'appelle au minimum mes Collègues à voter contre ce chapitre, par principe même.

Par ailleurs, sur la suite, vous le savez parce que cela a été annoncé avec une modification de l'ordre du jour, nous avons déposé, avec mon Collègue Eric GUAZZONNE, une Résolution.

M. le Président.- ... Vous la déposerez dans la deuxième partie de la séance, après la pause, Madame POYARD-VATRICAN, c'est cela ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui.

M. le Président.- Très bien.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Donc cette Résolution a pour vocation d'éviter de se retrouver à nouveau dans une telle situation, qui est tout à fait regrettable, et pour le Gouvernement et pour nous. Nous demandons, une définition indispensable du « mètre carré » qui a une fâcheuse tendance à être variable ces derniers temps. Il faut que l'on parle toujours de la même chose. Nous demandons à ce que l'unité de compte soit le mètre carré de logement habitable et qu'on arrête de nous promener de mètre

carré vendable en SHOB, SHON et autres. Je pense que nous pouvons tous tomber d'accord sur ce point.

Je demande également dans cette Résolution, puisque c'est aussi le cœur du débat, que le Gouvernement ne puisse pas revenir sur un accord et sur une loi de désaffectation une fois votée, sans avoir l'accord préalable du Conseil National. L'accord qui a été donné par le Conseil National qui s'est traduit par le vote à l'unanimité de la loi de désaffectation, le 12 février dernier, à la suite de longues négociations, l'a été sur la base d'informations concrètes, écrites, de la part du Gouvernement.

Donc, vous pouvez nous expliquer tout ce que vous voulez, les informations...

(Sonnerie).

M. le Président.- ... Je vous laisse terminer sur cet important sujet.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... ont, semble-t-il, varié, après le vote de la loi et cela, il fallait que vous reveniez devant cette enceinte pour vous en expliquer.

Dernier point, nous, demandons, légitimement, que les paramètres ayant conduit au vote du Conseil National le 12 février dernier, soit respectés et, si ce n'était pas le cas, le Gouvernement porterait seul la responsabilité d'un risque de vote négatif au prochain Budget, j'entends du Budget Primitif 2010.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Pour une très courte réponse, Madame, juste pour vous dire que je suis parfaitement d'accord avec vous et que je pense qu'on fera des progrès. On a d'ailleurs dit que pour l'instant, c'était applicable aux Domaniaux, mais on a dit aussi qu'il faudrait que cette notion de mètre carré habitable entre dans notre droit, parce qu'après, je ne sais plus de quoi on parle, moi ! Je suis comme vous, je ne sais plus de quoi on me parle parce que les uns parlent de ceci, les autres de cela et moi je ne sais plus, lorsqu'on parle de vendable, qu'est-ce qu'on vend ? On vend les cages d'ascenseurs, on vend quoi ? Par contre, habitable, je sais ce que c'est, je sais combien ma maison fait de mètres carrés, je sais combien mon jardin fait de mètres carrés, cela je le sais, mais le reste ce n'est quand même pas une référence précise. Donc, sur ce point, je suis entièrement d'accord. C'est

pour cela que j'ai fait l'exercice parce que ça, c'est une donnée physique constatable, vous avez le permis de construire, vous avez les plans des architectes, vous pouvez compter les mètres carrés habitables, le reste on peut vous raconter n'importe quoi.

La deuxième observation que je voudrais vous faire, ce que j'ai essayé de vous expliquer, c'est que loin de trahir le vote du Conseil National qui pensait légitimement avoir gagné dans la discussion 3.000 m², eh bien justement, moi, dans la négociation, j'ai veillé à les rétablir. C'est-à-dire les éléments qu'il faut, c'est le calcul, je les ai fait supprimer du contrat et j'en suis revenu, finalement, à exécuter ce que vous souhaitiez.

Moi, je ne sais pas quoi vous dire d'autre, mais je voudrais vous le démontrer, vous démontrer ma bonne foi là-dessus. J'ai récupéré les 3.000 m² en disant « mais Messieurs, vous avez ajouté au dernier moment, entre deux pages, sans nous le dire, sans le dire au Conseil National, sans le dire à personne, une nouvelle définition du mètre carré, je ne peux pas l'accepter, sinon je n'aurais pas signé le contrat, donc retirez cela ». C'est comme cela que j'ai regagné 3.000 m², j'ai veillé à l'exécution de la loi de déclassement et vous allez voir que les mètres carrés que vous avez sont bien – même un peu plus d'ailleurs – ceux que vous aviez votés.

M. le Président.- Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voudrais seulement dire à Madame POYARD-VATRICAN que cette expérience nous a servi, justement dans l'opération suivante qui a été entamée dans ce domaine-là, c'est l'opération des Agaves II. Ça a effectivement permis de définir le mètre carré pour savoir de quoi on parlait et partir sur des bases qui soient les plus claires possible. Donc, oui, cette expérience nous aura aussi servi pour l'avenir et pour la suite.

M. le Ministre d'Etat.- Et si on arrivait déjà à se mettre d'accord pour que désormais, dès lors qu'on parle d'immobilier, on ne parle plus que de mètres carrés habitables ou balayables, pour reprendre l'expression d'un de vos Collègues, on aurait fait un bon chemin. Regardez dans les archives, regardez dans les procès-verbaux, depuis Mathusalem, on parle de mètres carrés qui sont variables, alors il faudra qu'une bonne fois pour toutes, on se mette d'accord, tous

ensemble, pour parler de mètres carrés habitables auxquels on ajoute balcons et jardins privatifs. Je pense que c'est clair, si on me dit votre appartement fait 100 m², il y a 40 m² de balcons, je peux le vérifier, je peux demander à un géomètre de venir regarder si c'est bien vrai, et ça, c'est une donnée physique vérifiable et c'est la seule qui doit compter.

M. le Président.- Vous êtes encore quelques-uns à vouloir intervenir avant la suspension de séance. Je voudrais juste dire, avant de donner la parole à mes Collègues, que Mme POYARD-VATRICAN nous confirme qu'elle va déposer après la pause, dans la foulée de ce débat, avec M. GUAZZONNE, qui l'avait annoncée lundi au nom des Groupes Parlementaires de l'Union pour la Principauté et de l'U.N.A.M., une proposition de résolution, qui est à l'ordre du jour de demain soir. Chacun aura vingt-quatre heures pour en prendre connaissance, elle sera débattue en Séance Publique demain dans ce Conseil. Je souscris en tout point à ce que vient de dire Mme POYARD-VATRICAN : il y a deux choses qui sont évidentes, c'est qu'on doit avoir dans ce pays, chaque fois qu'on doit parler de désaffectation, le même paramètre qui est le mètre carré habitable et une seule définition de ce mètre carré habitable, qu'il sera bon d'ailleurs de mettre dans un texte parce que même là, même en parlant de mètre carré habitable, je pense qu'on peut, peut-être encore, voir des différences dans l'interprétation, donc il faudra bien rédiger dans un texte réglementaire ou de loi, ce qu'est le mètre carré habitable.

Je voudrais aussi vous dire qu'il y a une deuxième chose qui me saute aux yeux, déjà, c'est que le Conseil National – je crois qu'il sera unanime sur ce point – a voté une loi de désaffectation à l'unanimité, ça c'est incontestable, le 12 février. Il y a des éléments précis que nous avons acceptés et à l'époque, on ne nous a jamais parlé de ce changement d'interprétation des mètres carrés. Donc, si ce n'est pas le cas, il faudra que le contrat qui est passé avec les promoteurs fasse accepter par ces derniers, quitte à le casser, que les mètres carrés qui ont été donnés à l'époque et compris par le Conseil National comme étant des mètres carrés supplémentaires, les chiffres exacts que j'ai là, c'est 2.300 dans votre courrier du 10 février, 2.300 m², pas 3.000 m²...

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais justement, je vous l'ai dit que nous avons obtenu 3.000 m², comme on était en position de force, on a pu arrondir...

M. le Président.- ... Mais sur le principe que ces mètres carrés-là, qui ont conditionné le vote favorable, mes Collègues l'ont dit aussi avant moi, du Conseil National, soient récupérés parce que sinon, le Conseil National aurait été trompé sur le vote qu'il a effectué et les intérêts de l'Etat auraient été lésés. Dans ce cas-là, nous ne pourrions pas l'accepter, mais pour vérifier tout cela, compte tenu des changements constants de chiffres, de données et d'annonces du Gouvernement sur ce dossier – j'ai des documents ici qui se contredisent depuis le mois de février 2009 – je crois qu'on ne peut pas imaginer que le Gouvernement s'auto-évalue lui-même dans ce dossier.

Donc, nous demanderons certainement que ce soit un audit indépendant et réputé qui regarde les conditions que nous avons votées le 12 février 2009 et qui ont entraîné l'unanimité de l'Assemblée sur la désaffectation ainsi que, les conditions que vous avez signées de manière unilatérale, le 31 juillet 2009, avec les promoteurs. Que cet audit vérifie que ce sont bien les mêmes mètres carrés. Si ce n'est pas le cas, eh bien, je suis désolé mais vous devrez, au Gouvernement, renégocier pour revenir aux conditions qui ont été votées par le Conseil National, et là je crois, Monsieur le Ministre, que vous aurez une très large majorité, si ce n'est l'unanimité pour l'exiger, mais chacun s'exprimera sur ce point.

Nous n'accepterons pas que ces conditions soient revues au détriment des intérêts de l'Etat, sinon, nous sanctionnerons le Gouvernement, il faut le dire très clairement, en ne votant pas le Budget Primitif, cela ne peut pas être autrement. Je crois que nous sommes, ce soir, très clairs et nous allons suspendre la séance tout à l'heure après que tous mes Collègues aient fait part de leurs premières réactions.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Simplement une précision, moi je suis entièrement d'accord pour demander n'importe quel audit pour regarder ce dossier, mais sachez que j'ai la conscience tranquille. J'ai, non seulement, pour le même prix, fait rétablir les engagements qui avaient été pris devant vous et qui vous ont conduits à voter la loi de déclassement, non seulement, j'ai récupéré les 2.000 m² mais j'en ai même récupéré 3.000 m² et ce que j'ai signé, c'est

17.100 m², ce que vous aviez votés c'était 14.400 m². Vous n'allez quand même pas me forcer à refaire cadeau au promoteur des 3.000 m² de trop qu'il aurait signés par rapport au vote de la loi du déclassement ! J'ai rétabli les engagements que j'avais pris vis-à-vis de votre Assemblée, en supprimant toutes ces petites péripéties de mètres carrés que m'avait racontées le promoteur et je vous assure qu'il y a des gens qui ont travaillé là-dessus, qui ont compté appartement par appartement et, notamment M. N'GUYEN que j'ai cité tout à l'heure. Il a travaillé là-dessus avec les architectes, il a travaillé vraiment au niveau de chaque cellule pour vérifier les mètres carrés. Lorsqu'on a vu qu'on nous baladait sur les mètres carrés vendables, qui n'étaient jamais les mêmes, j'ai dit que le seul critère était le mètre carré habitable. Nous les avons comptés et nous avons signé à la fin quelque chose qui rétablit tout ce qu'avait voté le Conseil National et même au-delà, puisque nous étions en position de force, il pouvait bien nous rajouter pour le même prix, 1.000 m² de plus pour le domanial.

M. le Président.- Je dirai une simple chose, Monsieur le Ministre, pour rétablir la confiance du Conseil National et, je pense pouvoir le dire, de l'opinion publique de la Principauté sur ce dossier envers le Gouvernement, il faudra effectivement vérifier tout cela, il faudra le faire vérifier par un audit impartial. Je ne doute pas et je le souhaite, évidemment, que tout cela soit confirmé, mais aujourd'hui, il y a tellement eu de changement de positions, d'analyses, de chiffres, de paramètres et on vient de découvrir ce soir que nous avons été trompés, parce que nous, nous avons voté de bonne foi les 2.300 m² supplémentaires, que la confiance ne sera pas rétablie simplement par des nouvelles déclarations, je crois que vous en êtes parfaitement conscient.

Madame POYARD-VATRICAN termine et ensuite, le Vice-Président, M. NOUVION, M. BORDERO, M. CLERISSI, M. LORENZI, M. GUAZZONNE et puis M. SPILLOTIS-SAQUET qui redemande la parole.

Nous finissons avec Madame POYARD-VATRICAN, avant de passer la parole au Vice-Président.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous savez que ce qui a remporté notre vote, le 12 février dernier, ce sont les éléments de votre lettre du 10 février, qui actaient les termes de l'échange et qui nous donnaient toutes les garanties que le vote que nous allions effectuer était

le bon. Comme vous le savez, le cheval de bataille de l'U.P.M., c'est le logement des Monégasques. Mais nous nous sommes projetés dans l'avenir, avec la Tour Odéon, car au delà des logements, c'est le soutien et la relance économique qui nous intéresse. Nous avons conscience que, c'est un projet-clef, et nous souhaitons qu'il se fasse. Dans votre lettre du 10 février, il est indiqué selon deux hypothèses : soit on avait 19.000 m², ce qui permettait de réaliser environ 180 logements domaniaux – je lis votre lettre – ou que dans une autre hypothèse haute, qui se trouve être celle qui a été actée dans le nouvel accord du 31 juillet, de 27.400 m² pour 260 logements domaniaux. Aujourd'hui, si je comprends bien les documents qui nous ont été donnés, notamment le 8 octobre, on est dans une configuration d'hypothèse haute, donc de 27.400 m² pour 260 logements. Or ces 260 logements, ont fondu comme neige au soleil, les terrasses ont grandi, le promoteur a changé de calcul, il ne reste plus que 177 logements. 100 logements ont purement et simplement disparus ... Sur ce point-là, j'ai besoin besoin d'explications...

M. le Ministre d'Etat.- ... Vous aurez toutes les explications. Vous venez de me dire qu'il faudrait, une fois pour toutes, qu'on ne parle que de surfaces habitables et je suis d'accord avec vous. Et maintenant, vous me ressortez les surfaces dans lesquelles le promoteur avait fait ses propositions, des surfaces vendables, parce que les surfaces que vous évoquez ...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Mais ce n'est pas indiqué !

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui, mais il s'agit des surfaces vendables ! D'ailleurs, vous verrez tout cela dans le tableau des chiffres, en les étudiant, c'est extrêmement précis. Nous avons même le rapport en temps réel entre le vendable et l'habitable et toutes les variations qui ont eu lieu. Ça c'est le premier point. Simplement vous dire qu'en habitable, jamais 29.000 m² n'ont été envisagés, puisque l'ensemble de l'immeuble fait 35.000 m² d'habitations, nous n'avons jamais eu 29.000 m² sur 35.000 m², en surface habitable, nous avons effectivement, la moitié de 35.000 m²...

M. le Président.- ... Cela n'avait jamais été dit !

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais moi je vous le dis...

M. le Président.- ... Oui, mais vous nous le dites seulement ce soir !

(Brouhaha).

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... un logement domaniaux, pour moi, c'est un logement où l'on habite, après on peut toujours discuter, mais...

M. le Ministre d'Etat.- ... Vous avez raison. Deuxièmement, sur le nombre de logements, Madame, vous n'allez pas me dire que vous découvrez aujourd'hui ce chiffre de 177, parce que c'est le chiffre qui figure dans le programme qui a été déposé par le Gouvernement, à votre demande, pour les sept ans qui viennent, de constructions des logements domaniaux et ce n'est pas d'hier... Si, si, j'ai les chiffres là. 177, vous voyez j'ai le détail, le total est de 735 et j'ai pour la Tour Odéon 177, achèvement troisième trimestre 2014...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Ce n'est pas la loi votée !

M. le Ministre d'Etat.- Deuxièmement, Madame, vous comprenez bien que des appartements à 70 m², ce ne sont pas des appartements de 100 m². La moyenne aujourd'hui est de 100 m² alors qu'à l'époque, elle était de 70 m². C'est pour cela que les chiffres diffèrent, les surfaces sont plus grandes qu'à l'époque. Faut-il ne faire que des petits logements ? Nous avons discuté avec les Services de l'Habitat, regardé les statistiques, etc... Nous nous sommes dit qu'effectivement, il y a une pénurie de F2, il faut diversifier, mais de toute façon, ensuite, en voyant avec les architectes les modules de ces appartements, il s'avérait que c'était plus facile de faire des appartements plus confortables, je vous ai donné les surfaces tout à l'heure – les F2 à 80 m², les F3 à 100 m², les F4 à 125 m² et les F5 à 145 m² – en ajoutant pour chacun 40 m² de terrasses en moyenne. Pour les terrasses, c'est moyen parce qu'elles sont forcément plus grandes dans les grands appartements, mais la moyenne, c'est 40 m², nous avons plus de 7.000 m² de terrasses pour ces 177 logements. Il vaut mieux faire 177 beaux logements pour les Monégasques que 250 cages à lapins, d'autant plus que j'ai un

programme qui correspond aux besoins, alors je ne vois pas pourquoi on ne donnerait pas de beaux logements aux Monégasques.

M. le Président.- Ce qui est très important, en tout cas, c'est que nous restions, de part et d'autre, de bonne foi et il faut quand même rappeler qu'on avait une réunion le 8 octobre, c'était l'agenda du Gouvernement, pour étudier effectivement tout cela, et que le 8 octobre, en Commission Plénière d'Etude privée, je crois que la réaction du Conseil a été ce qu'elle est et dès lundi, à la première Séance Publique, nous avons de nouveau réagi comme nous le faisons ce soir. On ne peut pas dire que nous sommes restés sans réaction lorsque nous avons eu les éléments dont vous faites état, annonçant 177 logements.

Le Vice-Président a la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Cette histoire est abracadabrantesque, je découvre un monde que je ne connaissais pas. Dans un Etat de droit, que vous ayez pu négocier dans ces conditions, j'en suis vraiment stupéfait. Cette notion de mètres carrés variables, excusez-moi, mais que faut-il faire, changer le nom de l'opération et l'appeler la Tour Accordéon ? Je ne sais pas, Monsieur le Ministre d'Etat, mais les Monégasques, tout le monde, même la presse voit dans quelles conditions nous travaillons... Nous venons de recevoir sept pages, je voulais demander une suspension de séance, mais est-ce bien utile ?

M. le Président.- Oui, oui, on va suspendre la séance tout à l'heure et on va lire ces sept pages.

M. Bernard MARQUET.- ... Mais est-ce bien utile ? Combien de temps va-t-il nous falloir pour pouvoir analyser cela... ?

M. le Président.- ... On prendra le temps.

(Brouhaha).

M. Bernard MARQUET.- ... Moi je ne sais pas, je crois à la prééminence du droit, je crois en l'Etat de droit, je crois au respect de nos lois, de notre Constitution, des Ordonnances Souveraines. Là, je découvre, nous ne sommes même pas dans la quatrième

dimension, on dépasse tout cela, on vient d'inventer la salade monégasque...

M. le Ministre d'Etat.- Président, les réactions de votre Conseil National ont eu au moins le mérite d'avoir forcé le Gouvernement à aller au fond des choses. Lorsque vous dites qu'il faut un petit temps pour analyser tous les chiffres, oui. Moi-même, je vais vous avouer que j'ai tenu deux réunions de plus de deux heures chacune pour essayer de commencer à comprendre. J'ai fini par comprendre, mais j'ai travaillé hier soir et une bonne partie de la matinée aujourd'hui, sur ce sujet avec mon équipe pour bien comprendre.

Simplement pour vous dire que ce n'est pas en un quart d'heure que vous allez pouvoir maîtriser tous ces chiffres. Moi, il m'a fallu deux fois deux heures pour comprendre tous les chiffres et pourtant ce dossier, je l'ai en mémoire. Je vous le précise simplement.

M. le Président.- Oui, mais quand même, Monsieur le Ministre, là je suis obligé de dire un mot. Il aurait été souhaitable que le Gouvernement comprenne les enjeux qui étaient en cause, c'est-à-dire des centaines de millions d'euros pour les finances publiques, avant le 31 juillet, date à laquelle vous avez signé le nouveau contrat. Parce que, que vous nous disiez que vous avez découvert cela maintenant, en octobre, moi je suis quand même stupéfait...

M. le Ministre d'Etat.- ... L'explication des chiffres....

M. le Président.- ... Là, il y a une responsabilité gouvernementale...

M. le Ministre d'Etat.- ... C'est l'explication des chiffres, je dis que le contrat que j'ai signé, vous allez le voir, je vais vous le démontrer, est non seulement, tout à fait conforme à la loi de déclassement – je ne parle pas des cautions, ça c'est un autre sujet – mais pour le reste, il est complètement conforme à la loi de déclassement avec des mètres carrés en plus. Je le savais lorsque je l'ai signé, j'avais des collaborateurs de haut niveau qui me le certifiaient. Je ne travaille pas tout seul, mes collaborateurs me l'ont certifié. Après, vous l'avez dit – et vous avez le droit, c'est votre devoir de poser des questions – vous avez mis en doute ce que j'avais signé, cela peut arriver, j'aurais pu m'être trompé ou on aurait pu me tromper.

Donc, j'ai vérifié les chiffres, vous m'y avez invité, j'ai fait une nouvelle vérification pour revoir, moi-même, tous les chiffres – ce n'est quand même pas moi qui, au départ, établis tous les chiffres – j'ai fait confiance à une Administration de qualité et elle m'a démontré que tous les chiffres qui m'avaient été donnés et qui m'avaient conduit à signer, effectivement, tenaient non seulement la route, mais respectaient ce qu'avait voté le Conseil National, rétablissaient ce qu'avait voté le Conseil National et allaient même au-delà. On va vous le démontrer.

M. le Président.- Vous êtes sept à attendre le tour de parole. Tout d'abord, Monsieur NOUVION, ensuite, M. BORDERO.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais répéter ce que j'ai dit avant-hier. Pourquoi en est-on là ? Parce que le Gouvernement a décidé d'abord de transférer cette opération du Budget de l'Etat, qui aurait dû être contrôlée par le Budget Rectificatif, au Fonds de Réserve Constitutionnel, ça c'est le premier point. Donc, essayer par là même que cela échappe à notre contrôle et, deuxièmement, alors que le Fonds de Réserve Constitutionnel, puisque le Gouvernement en a décidé ainsi, doit financer cette opération, il y a une Commission de Placement des Fonds, dans son article 3, qui devait être consultée avant la signature de cette convention. C'est extrêmement simple, il y a des textes, il y a des règles, il faut les respecter et nous n'en serions pas là ce soir à offrir un spectacle affligeant où vous nous donnez des informations que nous ne pouvons pas avaler avant deux ou trois jours. En fait ces informations, chers Collègues, nous aurions dû les avoir le 1^{er} septembre. J'ai envoyé une lettre à Madame THEVENOUX, que j'ai sous les yeux et par laquelle je lui demande :

« Chère Madame,

J'avoue ne pas comprendre les termes de votre lettre où vous nous laissez entendre que la S.C.I. Odéon et ses propriétaires imposent au Gouvernement de disposer de cette convention avant la fin du mois de juillet 2009. Vous me demandez de me prononcer, au titre de ma qualité de membre de la Commission de Placement des Fonds, sur la convention et ceci avant la tenue de la réunion. Aussi, me paraît-il indispensable, au préalable, d'être rendu destinataire assez rapidement, à la fois de la convention concernée, du projet définitif et de l'ensemble des actes impliquant directement ou

indirectement la S.C.I. Odéon et l'Etat monégasque, l'ensemble de ces documents devant faire l'objet d'une étude méticuleuse et prioritaire de la part de la Commission de Placement des Fonds.

– Je continue – En effet, l'opération immobilière l'Odéon et ses implications sur les finances publiques de la Principauté, telles que souhaitées par le Gouvernement, méritent une réflexion et un véritable débat de fond – nous y sommes – qui permettra à chaque Elu, chacun d'entre nous, de se prononcer en toute conscience, étant donné l'ampleur des sommes en jeu et la situation conjoncturelle que traverse notre pays. Beaucoup d'éléments essentiels nous manquent afin que l'ensemble des membres de la Haute Assemblée puisse, à terme, se prononcer sur les conditions et les risques d'une telle opération d'importance nationale ».

Madame le Conseiller, vous n'avez pas répondu à ma lettre.

J'ai demandé, nous avons demandé, lors de la séance du 1^{er} septembre, M. VALERI, M. MARQUET, M. SVARA et moi-même, à être rendus destinataires de cette convention écrite, cela devait être un projet de convention écrite avec les promoteurs. Tout à l'heure, Monsieur le Ministre, vous nous dites une chose très étonnante, vous nous dites, il y a des mètres carrés publics qui concernent le logement des Monégasques et pour nous....

(Sonnerie).

M. le Président.- ... Je vous laisse terminer. Mes chers Collègues, compte tenu de l'importance de ce sujet, qu'on arrête le chronomètre exceptionnellement, parce que je voudrais que les Elus s'expriment aussi largement qu'ils le souhaitent.

M. Laurent NOUVION.- ... Je voudrais m'adresser à mes Collègues : bien entendu pour nous, à Rassemblement et Enjeux, et pour tous les Elus qui sont ici ce soir, ce sont les intérêts supérieurs de l'Etat qui sont importants et, bien entendu, le logement des Monégasques. Mais vous nous parlez des mètres carrés publics dans cette affaire, mais il y a aussi les mètres carrés privés, qui ont été donnés aux promoteurs et qui ont changé. Personne n'en a parlé, il y a des mètres carrés privés qui ont été donnés aux promoteurs et qui ont changé entre février et juillet, parce que la définition du mètre carré a elle-même changé. Donc, ce soir, moi, en mon âme et conscience et à titre personnel, je ne peux pas me prononcer. Donc, j'avais

appelé, il y a deux jours, à ne pas voter ce Budget Rectificatif, étant donné l'importance et les risques que cela représente.

Je rappelle, on en a parlé, on ne peut pas ce soir évaluer ce projet et le coût de ce projet puisque l'Etat garantit, vous avez bien entendu, l'Etat a donné une garantie aux promoteurs, ce qui ne s'est jamais vu, une garantie d'achèvement, c'est-à-dire une garantie de bonne fin s'il y a un problème technique, s'il y a des problèmes techniques dans les années qui viennent sur ce chantier, c'est à la charge de l'Etat. Cela ne s'est jamais vu.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne vais pas répondre à la première partie, je l'ai déjà fait, c'est la reprise du débat d'il y a deux jours. Je me suis expliqué sur le calendrier, j'ai regretté ce calendrier, j'ai pris un certain nombre d'engagements afin d'aménager les conditions de consultation de la Commission et qu'on verrait cela dans une Commission mixte, je ne vais pas répéter tout ça, j'estime vous avoir répondu, je ne vais pas vous redire la même chose. La question, ce soir, portait sur les mètres carrés, parce que le Conseil National m'a posé des questions sur les mètres carrés pour avoir, légitimement, des éclaircissements par rapport à un débat confus et j'ai répondu là-dessus.

La dernière chose sur laquelle je voudrais vous répondre, Monsieur NOUVION, c'est lorsque vous dites « on ne nous dit pas ce qu'on a donné aux promoteurs » ! Mais si, je peux vous donner exactement les chiffres, parce que vous les avez en déduction. J'ai 41.000 m², dont 35.000 m² d'appartements, et 6.000 m² de bureaux et commerces, l'Etat a 17.410 m² et 1.860 m². Eh bien, la différence, c'est ce qu'a le promoteur. Je vous signale que si j'ai 3.000 m² de plus qu'au mois de février, lui il en a 3.000 m² en moins. Je ne lui ai pas fait de cadeaux supplémentaires, j'ai été lui reprendre ce qu'il avait essayé de nous voler...

(Brouhaha).

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Ministre, ce n'est pas du tout ce que je vous ai dit...

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui, mais tous ensemble, nous avons intérêt à le défendre, donc défendons ensemble l'Etat...

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Ministre, pourquoi en toute tranquillité – quelle que soit la date, au mois d'août, nous serions revenus tous de nos vacances en vingt-quatre heures – pourquoi ne pas nous avoir convoqués et nous avoir donné ces éléments à huis clos, parce que ce sont des éléments dont on doit parler en petit comité et non pas en grand comité ? Pourquoi ne pas l'avoir fait, parce qu'aujourd'hui, finalement ces chiffres sont livrés en pâture à l'opinion publique, ce n'est pas bon. Voilà.

M. le Président.- Deux choses, Monsieur NOUVION. Premièrement, je considère que lorsqu'il s'agit de biens publics, de fonds publics, il n'y a pas à faire les choses en secret ou en « petit comité », comme vous dites. D'ailleurs, nos débats de désaffectations de terrains de l'Etat sont publics et les conditions qui y sont afférentes sont publiques. Je pense qu'il est important que les Monégasques sachent sur quelle base on vote les lois de désaffectation et on utilise les Budgets ou le Fonds de Réserve.

Deuxième chose, juste pour l'information complémentaire de ceux qui nous écoutent et de ceux qui reliront nos débats : dès le 31 juillet, Monsieur NOUVION, nous allions dans le même sens – et je crois que vous l'avez dit, nous avons été solidaires tous les quatre en Commission de Placement des Fonds – MM. SVARA, MARQUET et moi-même signions en outre également une lettre le 31 juillet. Je vais juste vous en lire le paragraphe capital, il était adressé à Madame Sophie THEVENOUX, Conseiller pour les Finances et l'Economie :

« Vous comprendrez que compte tenu de la sensibilité du sujet – c'était suite à la saisine écrite du 29 juillet que nous avons reçue pour approuver ce que le Gouvernement voulait signer – compte tenu de la sensibilité du sujet, la Tour Odéon, des sommes très importantes en jeu, nous vous demandons d'organiser dès que possible une réunion de la Commission de Placement des Fonds, afin de procéder à un large tour d'horizon qui est indispensable à nos yeux avant que nous ne puissions nous prononcer sur ce dossier ».

Donc, nous nous rejoignons tous. Il y a eu deux courriers du 31 juillet pour ces trois membres-là, et du 6 août pour M. NOUVION.

Nous arrivons à Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Le débat montre bien deux choses. Premièrement, effectivement, que les conditions de fonctionnement de la Commission de Placement des Fonds doivent être modifiées, je crois que c'est une évidence et, deuxièmement, je crois qu'il va falloir arriver à ce que toutes les dépenses publiques passent par un vote et un contrôle de tous les Elus. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, j'ai un garçon qui est en 9^{ème} et il commence à faire des problèmes de mathématiques et on leur apprend qu'on ne peut pas ajouter des poires, des pommes et des bananes, qu'il faut convertir tout cela en euros et ensuite on fait l'addition en euros, on garde une seule unité. Là, effectivement, nous sommes en dessous du niveau de 9^{ème}, parce qu'un jour, on prend des mètres carrés habitables, un jour des mètres carrés vendables, un jour des mètres carrés vendables sans les gaines, donc c'est le fouillis le plus total.

Je n'ai pas eu le temps d'examiner vos tableaux qui sont un peu indigestes. Par contre, ce que j'aimerais en complément, si cela n'y figure pas – parce qu'en fait, ce qui a jeté le trouble, c'est le document qui a été fourni à l'occasion de la réunion du 8 octobre dernier, dans lequel apparaissent de nouveaux mètres carrés, ce que j'aimerais, si c'est possible, que vous engagiez un traducteur et que vous repreniez les principaux courriers, c'est-à-dire le projet de loi, son exposé des motifs, les différents échanges que nous avons eus après le dépôt du projet de loi pour arriver à l'accord. Ensuite, que vous repreniez, si c'est possible toujours, ce document dans lequel il y a à la fois les mètres carrés que nous récupérons mais aussi les mètres carrés donnés contre les garanties, contre l'emprunt, etc..., et que vous essayiez de traduire le document du 8 octobre en mètres carrés habitables et que vous mettiez les sommes correspondantes en face, de façon à ce qu'on sache lorsque vous donnez « X » millions de garanties, combien de mètres carrés habitables les Monégasques vont récupérer. C'est cela qui nous intéresse. Après, si le promoteur veut faire de longs couloirs, de cinq mètres de haut et de dix mètres de large, ça c'est un autre problème, mais il faut que nous ayons une vision claire, notamment de ce document du 8 octobre qui a semé le trouble, parce que nous avons eu du mal à le comprendre. Mètres carrés habitables, incidences financières en face. A ce moment-là, on pourra juger, parce que là, si on prend des mètres carrés différents et des incidences qui se font soit sous formes de garanties, soit sous forme d'emprunts, soit sous formes d'avances, on ne comprend plus trop. Donc, nous aimerions avoir une description claire et nette de la situation.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais simplement dire à Monsieur BORDERO que je ne suis pas du tout en contradiction avec lui, j'ai même essayé de me souvenir de ma leçon de 9^{ème} puisque j'ai dit à toute mon équipe : « ce qui crée la confusion dans ce dossier, c'est qu'on ne parle jamais de choses comparables ». On parle effectivement de carottes, de navets et d'oignons, nous mélangeons tout cela, nous faisons des additions, cela donne peut-être un bon goût mais nous n'y comprenons plus rien. Je me suis donc souvenu qu'il fallait un dénominateur commun ! C'est ce que nous disions en 9^{ème}, il faut rechercher un dénominateur commun. Or, le dénominateur commun, que je retrouve tout au long de ce dossier depuis son dépôt, ce sont les mètres carrés habitables qui, eux, n'ont pas changé. C'est toujours, comme je vous le disais tout à l'heure, 35.000 m² d'habitation et 6.000 m² de bureaux et commerces.

Il faut donc à présent tout traduire en mètres carrés habitables et nous allons bien voir. Mais vous avez parfaitement raison et ce soir, j'espère que vous aurez non seulement par rapport à ma déclaration, mais aussi avec le tableau des chiffres, cette recherche du dénominateur commun qui fait que vous pouvez comparer tout à tout et voir l'évolution du dossier à travers les mois. C'est là que je vous dis que je suis tranquille parce qu'une fois que vous l'aurez bien examiné et audité, tout ce que vous voulez, vous direz que le Gouvernement a bien travaillé, il a bien défendu les Monégasques. Vous le direz.

M. le Président.- Nous le souhaitons, Monsieur le Ministre, mais ce n'est pas démontré ce soir.

Nous continuons le tour de parole. Tout d'abord Monsieur Philippe CLERISSI et ensuite M. Pierre LORENZI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, nous avons là, effectivement une cascade de chiffres, un feu d'artifice même, donc c'est difficile en séance comme cela et surtout en quelques minutes de tout analyser. Cela dit, ce que vous ne pouvez pas nier, c'est que vous vous êtes trompé, nous sommes partis de l'accord du 12 février qui nous donnait 20.000 m² pour 177 appartements. De manière unilatérale, effectivement, vous décidez le 29 juillet que l'on passe à près de 30.000 m² et l'on a toujours 177 appartements. Le problème est là, vous comprenez que le territoire monégasque n'est pas extensible et qu'un jour ou l'autre, on va aller dans

le mur avec ce problème du logement à Monaco. Nous avons besoins de 80 à 100 appartements par an, ce sont les données même du Gouvernement. Dans dix ou quinze ans, si nous continuons comme cela, je ne sais pas où on va aller. Il va falloir qu'on embraye, il va falloir acheter des terrains et on ne sait pas où les trouver.

Donc, on ne peut pas faire abstraction de 10.000 m² plus le surcoût que cela entraîne pour, au total, se retrouver avec des gaines supplémentaires, des couloirs et des murs. C'est ça en fait et là, vous pouvez dire tout ce que vous voulez, vous vous êtes trompé, en tout cas, on vous a trompé et par là même, on nous a trompés aussi.

A l'origine, je le répète, il y avait 177 appartements pour 20.000 m², on est à près de 30.000 m² et on a toujours 177 appartements ! Vous pouvez nous dire tout ce que vous voulez, mais c'est comme ça.

M. le Ministre d'Etat.- Non. Tout d'abord, Monsieur CLERISSI, je ne crois pas m'être trompé. Cela peut m'arriver de me tromper mais pas dans cette affaire et je crois, effectivement, qu'à un moment donné, on nous a, vous et nous, trompés en introduisant une définition nouvelle du mètre carré.

Franchement d'ailleurs, je regrette que l'on négocie des choses comme ça, parce que c'est un document que l'on nous a remis une heure avant une séance du Conseil National en disant, on donne raison aux demandes du Conseil National, alors, bravo ! Simplement, on n'a pas vu qu'à la page 38, il y avait un codicille qui changeait le mètre carré et qui reprenait d'une main ce qui avait été donné de l'autre. Ça, c'est l'inconvénient de négocier à chaud. A vingt-quatre, on ne négocie pas comme cela. On négocie avec ses Services qui, pied à pied, vont au devant des architectes, des techniciens et posent des questions et revoient tout ligne par ligne. Ils passent des jours entiers pour négocier une chose aussi importante, ce n'est pas en quelques heures, ce sont des jours entiers. En plus, nous, nous avons eu le soin de consulter un avocat-conseil de haut niveau, nous avons eu le soin de consulter un certain nombre de gens pour voir s'il n'y avait pas une chausse-trape dans de tels contrats. On a quand même bien conscience que des contrats qui engagent sur plusieurs centaines de millions, ce n'est pas n'importe quoi. Tout cela, nous l'avons passé au crible d'un avocat-conseil, on l'a passé au crible des ingénieurs les plus qualifiés. Nous avons fait tout cela mais simplement, je suis désolé, vous ne pouvez pas faire cela en une demi-heure, ce n'est pas vrai, avec un contrat de 80 pages, et que l'interlocuteur ne

vous dit pas qu'il a modifié la page 38, sinon, vous allez tout de suite à page 38, mais ce n'est pas le cas, on ne nous a rien dit. On nous a simplement dit : on donne raison aux demandes du Conseil National. Bravo...

(Brouhaha).

M. le Président.- ... Un peu de silence, s'il vous plaît, nous laissons Monsieur le Ministre terminer son intervention.

M. le Ministre d'Etat.- ...Moi, je n'allais pas dire non puisqu'ils vous donnaient des mètres carrés en plus. Simplement, lorsque nous nous en sommes rendu compte, les juristes, les financiers, tout le monde a étudié ce contrat et on a dit : « mais ils ont roulé le Conseil National et par la même occasion, le Gouvernement en introduisant des clauses modifiant le mètre carré ». Nous sommes dans la même galère, nous défendons tous les intérêts de l'Etat. Nous avons donc dit que nous exigeons, pour signer ce contrat, qu'ils retirent cette page afin de rester à la définition antérieure du mètre carré, à celle qui était avant le débat et dans les premières moutures. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est le nombre d'appartements. Je suis désolé mais nous avons fait un calcul, une annonce sur la base d'appartements à 70 m², des appartements à 100 m², cela prend plus de place. Alors, on pourrait avoir un autre débat, fallait-il faire des appartements de 100 m² ? C'est un autre débat. Fallait-il donner 40 m² de terrasses ou de balcons à chaque appartement ? C'est encore un autre débat. On est pour ou contre. On pouvait dire qu'il manque de la place, qu'il faut viser un peu plus étroit, mais j'ai aussi entendu des débats dans cette même instance où le Conseil National disait qu'il ne fallait pas trop lésiner sur la qualité des logements domaniaux. Nous n'avons pas lésiné, nous offrons de très beaux logements domaniaux. J'aime mieux vous dire que ceux qui seront dans ces logements domaniaux seront sûrement satisfaits, car ils auront une vue extraordinaire. Ce sera de qualité, j'en suis absolument convaincu. Tout cela pour dire que si nous faisons des appartements de 100 m², on en fait moins que des appartements de 70 m², cela me paraît aussi évident. Comme dans mon programme, il me suffit d'avoir 180 logements, je me suis dit que je les faisais bien, ces appartements. Je vous ai d'ailleurs présenté le programme, il est là, c'est le programme pluriannuel des logements domaniaux...

M. le Président.-... D'accord, Monsieur le Ministre, mais vous pouvez comprendre...

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais je comprends les questions que vous posez...

M. le Président.- ... Mais vous pouvez comprendre que dans un rapport de confiance, si vous avez découvert en mars, en avril, en mai, je ne sais pas, que les conditions que nous avons votées le 12 février, avaient changé du fait du promoteur, nous aurions apprécié que vous nous en informiez, vous comprenez ça quand même ! Et si vous décidez de changer les surfaces des appartements, nous aurions apprécié en être informés, qu'on puisse en débattre ensemble. Donc, je crois qu'il ne faut pas vous étonner que le Conseil National trouve tout cela inacceptable parce que ce n'est pas respectueux du tout du rapport que nous devons avoir de concertation et ce genre d'attitude, ça casse la confiance, évidemment, que nous pouvons avoir envers le Gouvernement.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Tout à fait. Vous êtes un véritable jésuite, Monsieur le Ministre. Vous êtes vraiment très fort, je vous félicite, parce qu'en Commission Plénière d'Etude, il n'y a pas si longtemps, j'ai posé la question à M. TONELLI, pendant deux heures et personne ne nous a répondu. On sentait très bien qu'il y avait une faille dans le système, voilà le problème. Effectivement, vous saviez déjà, depuis le 22 juillet où vous avez encore une fois décidé, sans convoquer la Commission de Placement des Fonds, de renégocier le contrat, vous aviez les cartes en main, donc depuis ce moment-là déjà, vous auriez pu nous informer. Nous sommes informés ce soir, avec une cascade de chiffres que nous n'arrivons même pas à lire, nous sommes obligés de faire une suspension de séance. Voilà le problème.

M. le Président.- Monsieur LORENZI a la parole.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu ce type de débat avec les surfaces des appartements construits dernièrement dans les Domaines, d'ailleurs c'est ce qui a prévalu aux discussions du contrat habitation-capitalisation. A ce propos, il serait peut-être effectivement nécessaire, aussi bien dans ces contrats

que dans le reste, de définir clairement – on croyait l'avoir fait pour ce type de contrat – ce que l'on entendait par mètre carré et d'ailleurs, il serait bon aussi que ces mètres carrés-là soient séparés dans les contrats habitation-capitalisation, en mètres carrés intérieurs et extérieurs puisque les réponses qui ont été faites sur ces contrats sont des surfaces à mètres carrés intérieurs et extérieurs mélangés...

M. le Ministre d'Etat.- ... Ce dont je vous parle ce soir, ce sont des mètres carrés balayables.

M. Pierre LORENZI.- ... Tout à fait, c'est ce qui a été convenu aussi...

M. le Ministre d'Etat.- C'était la même définition que pour les Domaniaux...

M. Pierre LORENZI.- ... Mais ce n'est malheureusement pas ce qui a été répondu aux 180 personnes qui ont pu en faire la demande, puisqu'il est mentionné dans ces réponses les mètres carrés intérieurs et extérieurs totalisés, sans qu'on puisse en avoir la répartition. J'ai personnellement appelé les Services qui m'ont répondu que c'était une globalité et cette globalité intègre en plus la notion de pourcentage de surfaces de terrasses, c'est-à-dire que comme on prend 50 % des terrasses, il faut en plus faire une règle de trois pour arriver à les établir. Donc, cela serait bien qu'on puisse avoir des règles claires, comme vous nous l'aviez promis, avec des surfaces d'appartements intérieures, comme ça peut sembler logique, pour tout le monde.

Une dernière chose. Concernant les tableaux et ce qu'a pu demander notre Président de la Commission des Finances, à savoir que soient mentionnés les mètres carrés et les euros correspondants, pourrait-on aussi avoir une colonne supplémentaire avec ce qui a été validé au niveau du Comité Consultatif de la Construction ? Il me semble ne pas le retrouver dans ces différents chiffres, que nous n'avons malheureusement pas eu trop le temps d'étudier, puisque comme tout le monde peut le voir, nous les recevons maintenant. Mais cela dit, on vous en remercie quand même.

M. le Président.- La parole est à présent à Monsieur Eric GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas entrer ce soir encore dans une discussion, une bataille de chiffres, parce qu'aujourd'hui, on parle de 35.000 m² habitables, hier on parlait de 50.000 m² vendables et même, si j'en crois le document, la Tour ne mesurerait plus que 150 mètres au lieu des 170 annoncés. Alors, vous voyez que même le mètre en hauteur semble varier. Donc, j'ai besoin de temps pour comprendre ce document et sûrement plus qu'une suspension de séance. Mais toutes ces discussions, Monsieur le Ministre, montrent que nous avons besoin, un besoin urgent, de règles claires concernant les lois de désaffectation des terrains de l'Etat, pour éviter que ne se reproduise ce genre de débat.

Vous avez évoqué tout à l'heure l'opération des Agaves, suivra l'opération de Testimonio. Notre pays est en perpétuel mouvement et avant d'évoquer ces dossiers-là, nous avons besoin de règles claires, sinon on aura de nouveau et encore ce débat et ça nuit à la qualité des débats entre le Gouvernement et le Conseil National.

M. le Président.- Oui et le Conseil National prendra ses responsabilités, dès demain, en fixant dans un texte ces règles telles qu'il les souhaite.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET a redemandé la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- J'ai essayé de trouver un dénominateur commun et je vais devoir vous assommer avec quelques chiffres.

Pour vous montrer que je ne suis pas borné, je me suis placé de votre côté en disant que vous aviez fait de bons calculs. Donc, votre dernière négociation, dont vous venez de nous remettre les documents, nous donne 17.410 m² de logements, nous sommes bien d'accord ?

M. le Ministre d'Etat.- ... Habitables.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Habitables, F2, F3, F4, F5..

Ces 17.410 m² sont à mettre en vis-à-vis des 27.400 m² de la négociation. 27.400 m² c'était 13.300 de dation, 3.000 d'échange, 2.700 d'achat et...

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais ce n'était pas les mêmes mètres carrés...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Non, non, mais cela faisait bien 27.400 m²...

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui, d'accord, mais vendables...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... Oui, mais ce qui fait qu'entre ce que nous avons négocié et ce que nous obtenons, il y a 65 % en moins. Ce ratio, je l'ai reporté à chacun des postes, le premier poste étant la dation. La dation à l'Etat qui était initialement de 13.300 m² de logement devient avec ce ratio 8.445 m². L'Etat a donc sans rien déboursé une dation de 8.445 m² plus 3.000 m² qu'il échange contre 6.000 m² de droits à bâtir. C'est-à-dire que l'Etat obtient sans bourse délier 11.445 m² et vous, vous nous dites que nous en avons 17.410 m², ce qui fait que la différence restante est de 50.965 m², que nous achetons 265 M€, si je retire les quelques millions d'euros de parkings. Ce qui veut dire qu'avec mon calcul, nous achetons les mètres carrés non pas à 24.000 mais 44.425 €. Ça fait beaucoup rire M. TONELLI, mais j'aimerais avoir des explications parce que je ne sais pas comment vous allez vendre ces mètres carrés aux Monégasques, parce que lorsqu'on achète 44.425 € un mètre carré habitable, habituellement on y habite.

Il ne suffit pas d'exprimer des regrets sur ce dossier, il y a un problème là-dessus de calcul. Alors, dites-moi maintenant, Monsieur TONELLI, le pourquoi nous ne sommes pas d'accord.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Effectivement, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET. Encore une fois, c'est un dossier qui est complexe et qui nécessite de rentrer dedans pour bien le comprendre, le Ministre l'a dit, cela ne se fait pas en cinq minutes. Ce que je veux simplement vous dire, c'est vous renvoyer à la page 6 du document, le tableau n° 2, vous verrez les différences entre les mètres carrés vendables et les mètres carrés habitables. On a ces ratios et tout ce que vous venez de dire, là, on le retrouve. Ce que j'ai compris de votre démonstration, vous revenez encore en mélangeant, d'un côté les mètres carrés habitables et lorsque vous parlez des 3.000 m² qu'on a achetés par ailleurs, ce sont des mètres carrés vendables. Donc à chaque fois, il faut retransformer ces mètres carrés vendables en mètres carrés habitables au sens de surfaces habitables à l'intérieur. C'est un travail qui a nécessité à chaque fois une gymnastique.

Je vous garantis que nous n'achetons pas les mètres carrés au prix que vous dites.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais simplement dire à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET que je pense très honnêtement qu'il ne serait pas sage de parler sans avoir lu le document. Et même moi, je vous ai dit que j'ai eu besoin de deux réunions de travail, une de deux heures et l'autre de trois heures avec mes Services, alors que je suis quand même dans le sujet, j'ai quand même ce dossier en mémoire. Donc, par pitié, je ne veux pas rentrer dans le débat parce que nous allons créer une confusion, y compris compte tenu que nous sommes en Séance Publique, une confusion dans le public, qui serait très négative.

Je vous en supplie, prenez connaissance du dossier et nous y reviendrons, vous pourrez poser toutes les questions ensuite.

C'est curieux parce que l'ordre du jour de la Séance Publique, c'est le Budget Rectificatif et le Rectificatif n'est pour rien dans tout cela. A tort ou à raison, mais il n'est pour rien dans tout cela dans la mesure où il parle de tout sauf de la Tour Odéon.

(Brouhaha).

Cela simplement pour vous dire, regardez les chiffres, posez des questions et on y reviendra, mais on ne peut pas débattre avant que vous ayez pris connaissance des chiffres, sinon nous allons nous répéter toutes les cinq minutes.

M. le Président.- On va laisser Monsieur SPILLOTIS-SAQUET terminer, mais moi, je veux vous dire qu'en tout cas, le Conseil National n'est en rien responsable de toute confusion qui pourrait intervenir et je crois que là, le Gouvernement doit assumer ses responsabilités. En nous informant au dernier moment, effectivement, aujourd'hui, quelques instants avant la Séance Publique, sur le siège, il prend la responsabilité de la confusion qui a lieu ce soir.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur le Ministre, nous en parlons pendant le Rectificatif parce que c'est le vote même du Rectificatif qui est en question.

Monsieur TONELLI, vous avez repris le seul point, évidemment, qui était discutable, parce que je dis que nous avons 3.000 m² sans rien payer mais il faudra faire attention alors à ce que les 6.000 m² du promoteur correspondent à 4.000 m² habitables, pas 6.000, parce que si vous voulez, ces 3.000 m², moi je veux bien en faire 2.200, ça va faire quoi ? Ça va faire que nous allons acheter quand même 40.000 € le mètre carré...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Non...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... Mais oui, pas non, puisque nous avons une dation qui ne nous coûte rien, un échange qui ne nous coûte rien et il va rester 6.500 m² ou 6.800 m² que nous allons acheter pour 265 M€, ce sont les mathématiques encore une fois.

Je regrette mais si vous prenez en considération tous les mètres carrés dont vous nous parlez ce soir, nous ne sommes plus des clients, nous devenons nous aussi des promoteurs, nous devons rentrer avec le promoteur en tant que partenaires et à ce moment-là, nous devons acheter les surfaces à prix de revient et pas à 40.000 € le mètre carré.

Lorsqu'un client se présente dans une agence ou chez un notaire, il achète des mètres carrés habitables, il n'achète pas les couloirs, les balcons, les parties communes, les ascenseurs et les escaliers.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je suis désolé de vous décevoir, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, mais hélas, c'est le cas, il achète tout.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Mais alors, vous vous êtes fait avoir, reconnaissez-le au moins !

(Brouhaha).

M. le Président.- Pas tous en même temps. Nous écoutons la réponse de Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne souhaite pas vous répondre sur le champ parce que nous annonçons des chiffres, vous annoncez 40.000 € et cela, je vous démontre tout de suite que ce n'est pas vrai. Alors,

s'il vous plaît, arrêtons de lancer des chiffres et ce débat, sans avoir lu les papiers parce que nous allons créer des incertitudes. C'est faux, nous n'achetons absolument pas à 40.000 € le mètre carré. C'est faux, je suis désolé mais arrêtons, c'est une contre-vérité, nous sommes en Séance Publique et les gens vont croire que nous avons acheté à 40.000 € du mètre carré et moi, je dis que ce n'est pas vrai, nous vous le démontrerons sereinement.

M. Pierre LORENZI.- On a acheté à 24.800 € du mètre carré, c'est ce que nous avons voté ?

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, lisez d'abord les papiers que je vous ai apportés ce soir et nous discuterons... je vous demande de regarder ces papiers tranquillement. Ensuite, vous me poserez des questions et à la fin, vous me direz que le Gouvernement Princier a bien défendu la Principauté et les Monégasques, j'en suis sûr.

M. le Président.- Nous continuons. Vous êtes encore trois ou quatre à m'avoir demandé la parole, je vais vous la donner. Ensuite nous suspendrons la séance, nous prendrons le temps d'ailleurs de nous restaurer et à la demande de certains d'entre vous, nous prendrons aussi le temps maintenant, même si cela ne suffira pas, de lire ces sept pages et ensuite nous reprendrons la Séance Publique mais nous ne voterons pas de chapitre avant la suspension et avant d'avoir lu les documents. Probablement, de toute façon, on votera contre, quel que soit le document, mais ça c'est une autre histoire.

Tout d'abord, Monsieur BURINI qui attend son tour depuis un moment, ensuite, M. NOTARI et M. STEINER qui souhaitent intervenir, ainsi que Mme POYARD-VATRICAN.

Monsieur BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Merci.

Moi j'aimerais revenir sur l'origine de l'opération. Il y a une loi de désaffectation avec dation, achat d'appartements monégasques pour une opération privée, une opération privée par un promoteur qui devait se financer par les banques et une opération « VEFA », c'est-à-dire vente en état futur d'achèvement. Entre février et juillet, l'Etat pour des raisons de relance, etc... décide de faire à tout prix cette opération sans en connaître le coût. Aujourd'hui, c'est une opération qui est sûrement semi-publique et

qui pourrait le devenir entièrement puisqu'on donne une garantie d'achèvement. Ces 170 appartements monégasques, aujourd'hui, je ne sais pas combien ils vont coûter au mètre carré, parce que, que ce soit balayable, habitable ou des surfaces pour passer l'aspirateur, le prix aujourd'hui, moi je ne peux pas le connaître parce qu'on dit ça coûte 500 M€, il peut y avoir un problème et l'Etat se porte garant au niveau de l'achèvement. Mais en étant semi-publique pour l'instant, eh bien, elle pourrait devenir publique. Quel est le poids du promoteur aujourd'hui dans la négociation ? Je n'en vois pas beaucoup. Si jamais il y avait un problème au niveau du contrat, et s'il y avait dol, à ce moment-là, il faudrait qu'il soit renégoциé et l'Etat a tout en main pour le faire. Il faudrait que cet accord passe par la Commission de Placement des Fonds et qu'il soit renégoциé à ce moment-là.

M. le Président.- Je tiens juste à dire que c'est volontairement que je n'arrête pas ce débat, que les choses soient bien claires. Parce que si le Gouvernement, au minimum nous avait donné ces documents lorsque c'était prévu en Commission Plénière d'Etude, le 8 octobre – il avait déjà alors largement eu le temps de les préparer – on ne serait pas dans cette situation et moi je n'aurais pas à arrêter ce débat. Ça dérange le Gouvernement parce qu'il est responsable de cette situation, de ce qui se passe ce soir. Au pire, il fallait nous donner tout cela, il y a une semaine, et nous aurions eu effectivement le temps, peut-être, d'éviter des choses désagréables mais justifiées, qui se disent ce soir. Mais je vais au bout de ce débat parce que vous nous mettez dans cette situation et il est hors de question qu'en plus, on vous donne un bonus parce que vous avez, sur ce sujet, manqué à votre devoir d'information, dans les délais, du Conseil National. Il est hors de question que je vous donne en prime le bonus pour vous d'arrêter le débat...

Monsieur le Ministre, je vous en prie. Par contre, bien évidemment, vous parlerez autant que vous le voulez, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Simplement pour vous dire que vous ne dérangez pas le Gouvernement, je vous rassure, Président...

M. le Président.- ... Cela fait plusieurs fois que j'entends à ma droite du côté du Gouvernement, « arrêtez, il faut arrêter ». Non je n'arrête pas...

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai pas dit cela... Pourtant je suis à votre droite, et je n'ai pas dit cela...

M. le Président.- ... Encore plus à droite...

(Rires).

Encore plus à droite...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Vous avez mal entendu, Président, je pense...

(Rires).

M. le Président.- ... C'est vrai que je suis un peu sourd d'une oreille, alors excusez-moi pour mon handicap...

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- ... Vous ne dérangez pas du tout le Gouvernement. Je trouve tout à fait légitime que vous demandiez des informations plus complètes. Je trouve cela d'autant plus légitime que j'en ai fait la preuve dans d'autres domaines. Je vais répondre après à Monsieur BURINI, qu'on pouvait améliorer considérablement les méthodes, qu'il s'agisse de l'information financière, des Relations Extérieures, etc... je ne vais pas y revenir, nous en avons déjà parlé. Je reconnais que dans des opérations de ce type, il faut améliorer la méthode. Je vous ai dit d'ailleurs dès lundi soir que j'étais d'accord pour améliorer cette méthode, voire changer quelques règlements, notamment sur la Commission de Placement des Fonds, afin d'avoir des choses plus claires pour les Elus. Vous êtes représentants à la Commission de Placement des Fonds, il est légitime que vous ayez le moyen de donner votre avis, je suis prêt à modifier toutes les choses qui vont dans ce sens.

Maintenant, je vais dire à Monsieur BURINI, je ne veux pas qu'on mélange deux choses. Je ne veux pas qu'on mélange ce qui est la négociation financière : l'Etat qui pour 268 M€, parkings compris, achète un certain nombre de mètres carrés en plus de sa dation, et la garantie que l'on prend pour permettre aux banques de prêter avec la garantie de bon achèvement de l'opération. Il ne faut pas mélanger car ce n'est pas du tout le même problème. Là, ce n'est plus un problème budgétaire, c'est un problème de solidité de nos garanties. Bien sûr que ça deviendrait une opération entièrement publique, s'il y avait défaillance du

promoteur, c'est-à-dire qu'à ce moment-là, moi je récupère les 35.000 m² d'habitat et les 6.000 m² de bureaux et commerces. Ça c'est ma garantie, s'il y a défaillance. Quant au bon achèvement, j'ai quand même pris des précautions, nous avons regardé le marché, nous avons regardé quels étaient les aléas, les risques, etc... nous n'y sommes pas allés tête baissée. Lorsqu'on parle de 500 M€, c'est une ligne de trésorerie à un moment, qui n'arrivera jamais, je l'espère d'ailleurs, parce que le marché principal est inférieur à cela, vous le savez, le marché principal est d'un peu plus de 300 M€. Lorsqu'on parle de 500 M€, il faut rajouter les honoraires, etc... mais 500 M€, c'est un chiffre arrondi largement, très largement. Et normalement, nous ne devrions jamais arriver à cette ligne de trésorerie parce qu'un des avantages quand même, Monsieur NOUVION, de l'intervention du Fonds de Réserve, c'est qu'on va prêter au fur et à mesure des besoins de trésorerie et c'est dans le contrat avec le constructeur et on va prêter à 3 % comme vous le savez...

(Brouhaha).

... 3 %, vous dites que ce n'est pas beaucoup, c'est vrai que ce n'est pas beaucoup, mais par les temps qui courent, le court terme, il n'est pas très élevé, donc ce n'est pas si mal rémunéré pour du court terme.

(Brouhaha).

M. le Président.- C'est Monsieur BURINI qui voulait réagir mais bon, Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Avec votre permission justement. Monsieur le Ministre, concernant les paiements, j'ai une question à poser à Madame le Conseiller.

Est-ce que l'Etat va contresigner tous les engagements de paiement ? Ou est-ce que c'est l'architecte seul qui va le faire ? Parce que là, l'Etat faillit à son devoir de contrôle, quel est le *modus operandi*, c'est très important car il s'agit là de deniers publics.

M. le Président.- Après nous revenons à Marc BURINI qui souhaitait réagir.

Monsieur TONELLI.

M. GILLES TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Pour répondre à Monsieur NOUVION, le contrat passé avec le promoteur de l'opération stipule que l'Etat – on avait d'ailleurs indiqué ça dans le document qui a été diffusé le 8 octobre dernier au Conseil National – que l'Etat a accès, au moment où il le veut, à tout instant, aux comptes sur lesquels sont pris les montants des travaux et peut vérifier constamment, même en allant sur le chantier – on a quand même des gens compétents pour le faire – si ce qui est pris et perçu par l'entreprise correspond aux travaux effectués. Donc, nous avons un contrôle, on ne contresigne pas les ordres de service, mais, en revanche, on a un contrôle permanent. Il n'y a pas de limite à ce contrôle, sur le déroulement du chantier et les engagements financiers qui sont pris, d'une part, et d'autre part, bien évidemment pour les comptes de ce chantier qui sont isolés sur un compte bancaire spécifique et sur lequel l'Etat à toute latitude de voir ce qui s'y passe et comment ça se passe.

Voilà la réponse.

M. le Ministre d'Etat.- Il est utile d'ajouter que le constructeur, qui est tout à fait d'accord pour ça, a aussi avantage à cela, parce qu'avec cette garantie de l'Etat, il est à peu près sûr d'être payé.

M. le Président.- Monsieur BURINI souhaitait réagir suite à votre réponse à ses questions.

M. Marc BURINI.- Je sais que vous avez compris ce que je voulais dire. C'est qu'en garantissant toute l'opération et en finançant le promoteur, vous avez un poids très important dans la négociation, beaucoup plus qu'en février, pour revoir éventuellement une convention, c'est ça que je voulais dire.

M. le Président.- Bien sûr. D'abord ceux qui n'ont pas encore parlé. Monsieur NOTARI, M. CELLARIO et ensuite je redonnerai la parole à ceux qui ont déjà parlé.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que vous savez, après avant-hier soir, quelle est ma position sur ce dossier. Je regrette qu'on ne reçoive les chiffres qu'aujourd'hui. En outre, ils sont plus compliqués, au moins douze pages de plus, puisqu'on est passé du mois de février au mois

d'octobre et à la même époque, à un mois près, nous aurions pu avoir des chiffres plus clairs.

Alors, moi-même qui suis architecte, j'ai du mal à me retrouver dans la définition du mètre carré. Peut-être, pour paraphraser le maraîcher de tout à l'heure, qui mélangeait les poires et les pommes, moi je vais parler du boucher. Le boucher, il prend un steak et il laisse de la graisse et la graisse, elle pèse quelque chose sur la balance, après elle fond lorsqu'on la fait cuire. Donc, effectivement, méfiez-vous, parce que vous risquez aussi d'avoir des surprises, lorsque vous ferez la définition du mètre carré. C'est pour cela que je vous demande qu'il y ait une loi très claire, qui soit établie afin d'avoir une définition précise du mètre carré, qu'on s'y tienne et qu'on n'en bouge plus. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, comme ce dossier ne me paraissait pas clair, j'aimerais rappeler que j'ai quitté la séance le 12 février et que je n'ai pas voté ce dossier parce qu'à mon sens, il n'était pas clair. Je ne voulais pas participer à ce vote dans l'état de l'époque. Vous avez parlé tout à l'heure du monopole des crocodiles, je suis tout à fait d'accord avec vous, il ne faut pas qu'il y ait un monopole de crocodiles à Monaco. Mais là, aujourd'hui, vous ouvrez très grand les portes de la bergerie à un loup qui vous a fait passer des vessies de brebis pour des lanternes. Vous lui avez tellement ouvert les portes que déjà en 2005, vous aviez modifié l'Ordonnance Souveraine, c'est-à-dire les droits à bâtir, en multipliant d'une manière jamais vue à Monaco ces droits à bâtir. Aujourd'hui, vous vous êtes engagés sur des garanties, enfin, tout un tas de choses, on ne va pas y revenir. Vous avez donc le couteau, le beurre, vous avez tout pour arriver à faire quelque chose et lorsque je vois que vous n'avez gagné que 3.000 m² qui, en fait, ne font que récupérer ce qu'on avait déjà voulu avoir à l'origine, je me dis que le couteau, vous devez le tenir à l'envers parce que ça ne fait pas le compte.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Rassurez-vous je ne vais pas revenir sur les chiffres car il faudra les étudier.

En revanche je voudrais dire plusieurs choses au Gouvernement. Tout d'abord je considère que vous êtes responsable mais aussi coupable. Coupable parce que, qui peut comprendre, alors que vous avez des Services compétents et Monsieur le Conseiller vient

de le rappeler, et d'ailleurs on le dit souvent que les personnels de votre Service sont compétents. Qui peut comprendre que vous avez fait l'erreur sur cette notion de surface vendable...

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais nous n'avons pas fait d'erreur ! N'embrouillez pas l'esprit du public, vous embrouillez en disant cela... Il n'y a pas d'erreur sur les mètres carrés...

M. Claude CELLARIO.-... Si vous me permettez, je termine..., je termine...

M. le Ministre d'Etat.- ... Il y a une clarification nécessaire pour savoir ce dont on parle, mais nous n'avons pas fait d'erreur...

(Brouhaha).

M. le Président.- ... Pour la clarté des débats, nous allons écouter jusqu'au bout Monsieur CELLARIO et puis, bien sûr, Monsieur le Ministre, je vous redonne la parole après autant que vous le voulez.

M. Claude CELLARIO.- ... Mais dans les lettres que vous nous donnez, dans les lettres que le promoteur vous a fournies, je lis chaque fois, « dation d'une surface vendable de bâti », « dation d'une surface vendable de bâti », « dation d'une surface vendable ». Monsieur le Ministre, vous avez envoyé au Conseil National trois lettres, une en date du 5 décembre, une en date du 29 janvier et la dernière du 10 février. Le terme « surface vendable » n'apparaît jamais. Vous ne parlez que de mètres carrés et vous ajoutez, dans cette lettre, que vous venez de nous donner, je vous cite : « je vais partir d'une valeur simple qui n'est pas contestable et qui est celle de la surface habitable au sens que lui donne le permis de construire ». Voilà les faits. Alors, pensez ce que vous voulez, vous êtes véritablement responsable de cette situation déplorable.

Ensuite, lorsque vous vous êtes rendu compte de ce problème de mètre carré, entre le moment où la loi a été votée et le 29 juillet, qui vous empêchait de venir devant le Conseil National ou devant le groupe de travail, et de dire « il y a un problème, voici le problème par rapport à la loi que nous avons votée » ? Jamais vous n'avez fait ça. Ne faisant pas partie de la Commission de Placement des Fonds, j'ai appris à la fin de l'été qu'il y avait eu un problème ; non Monsieur le Ministre, tout cela n'est pas normal.

Voilà ce que je vous reproche. Partant de ce constat, je considère qu'il va falloir revoir globalement les conditions pour désaffecter un domaine de l'Etat. D'ailleurs, avant le Budget Primitif 2010, je pense que Mme POYARD-VATRICAN et M. GUAZZONNE en ont parlé. C'est le premier point. Le deuxième point, ce sont les engagements que vous aviez pris, ils figurent dans ces trois lettres. Si vous changez d'engagement, ce n'est pas un problème du moment que vous venez nous en parler, mais vous ne l'avez pas fait. Cette opération devait être financée par le Budget de l'Etat, c'est écrit. Or, pour des raisons que vous considérez sans doute comme légitimes, vous la financez par le Fonds de Réserve. Je crois que ce soir, le temps est venu pour que nos deux Institutions se mettent d'accord pour l'utilisation, une bonne fois pour toutes, du Fonds de Réserve Constitutionnel. Enfin, le troisième, il faut clarifier ce qu'on appelle « la surface habitable », cela me paraît évident et mes Collègues en ont déjà parlé. Vous l'avez écrit vous-même, Monsieur le Ministre, je vous lis : « qui est celle de la surface habitable au sens que lui donne le permis de construire », et il y a bien un permis de construire. Or, toutes les lettres du promoteur commencent par : « surface vendable de bâti, etc... », ne me dites pas que vos Services n'ont pas vu qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas ! Je considère qu'avant le Budget 2010, sur ces trois points, le Gouvernement doit apporter des réponses claires et précises, ce qui évitera à l'avenir de se trouver dans des situations complètement absurdes comme celle de ce soir.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Cette histoire est absurde, bien sûr, c'est le seul point sur lequel je suis d'accord avec vous.

(Rires).

Je ne vais pas répondre à tout parce que je ne vais pas prolonger ce débat avant que vous ayez regardé les chiffres. Vous me demandez pourquoi je ne suis pas venu devant le Conseil National. Tout simplement parce que j'ai obtenu du promoteur qu'il corrige la malhonnêteté qu'il vous avait faite.

Le promoteur me parle de mètres carrés vendables, ils sont ceux que vous avez dans la loi de déclassement, vous votez cette loi de déclassement et ensuite on se rend compte qu'il a changé la définition du mètre carré. Alors, à ce moment-là, je lui dis que son changement de définition, je ne l'accepte pas. Il a accepté de retirer la page qu'il avait incluse dans le

contrat tel que vous l'aviez, et à partir du moment où le mal était corrigé, j'avais obtenu satisfaction, c'est-à-dire que soit respecté ce que vous aviez voté.

Par contre, j'en tire une autre leçon, Monsieur CELLARIO. Je suis d'accord qu'il faut qu'on prête beaucoup d'attention aux lois de déclassement, mais moi je vous supplie d'une chose c'est que, lorsque vous votez les lois de déclassement, vous dites oui ou non, c'est votre droit le plus légitime, mais n'essayez pas de négocier à la place du Gouvernement, parce que, à ce moment-là, il se passe exactement ce qui s'est passé.

Pourquoi cela s'est-il passé ? Parce qu'à un moment, vous avez fait échapper la négociation au Gouvernement. Moi, j'ai des gens qui ne font que ça, dont c'est le métier, alors vous retirez les négociations et vous dites, « nous, nous allons obtenir beaucoup mieux qu'eux ». O.K., simplement ils ont glissé un petit truc que des spécialistes tranquilles en consultant l'avocat, en consultant etc... auraient détecté manifestement. Donc, par pitié, vous êtes absolument libres de vos délibérations, tout cela doit se faire dans la clarté, je suis d'accord sur le mètre carré habitable qu'il faut définir, comme plusieurs d'entre vous l'ont dit et rappelé. Pour tout cela, je suis d'accord, mais s'il vous plaît, ne vous substituez pas à l'Exécutif dans la négociation avec les promoteurs. D'abord, parce que les promoteurs sont des malins et, ensuite, parce que nous ne pouvons pas, en si peu de temps, vérifier qu'ils ne vous mettent pas une petite chaussette, une petite clause, mais il faut des semaines, des semaines pour le vérifier... Mais si, je vous assure, Madame. Moi, mes contrats, je les confie à un cabinet d'avocats spécialisés, qui regardent ligne par ligne, pour voir s'il n'y a pas une clause qui m'a échappé ou qui a échappé à mes Services. Il faut être modeste dans ce domaine, il faut être très modeste et la modestie veut qu'on s'entoure de sachants.

Donc, soyons très clairs dans les explications, ensuite vous délibérez en toute liberté mais n'essayons pas de faire des négociations croisées parce que cela, je ne sais pas faire et ça aboutit toujours à des bêtises.

M. le Président.- Vous êtes trois à redemander la parole. Dans l'ordre, j'avais vu M. STEINER, Mme POYARD-VATRICAN et ensuite M. LORENZI.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'ignorais qu'il y avait eu des négociations croisées, je l'apprends ce soir, cela me paraît assez bizarre. Ensuite, je vais vous dire que même en regardant votre texte, vous avez tout à fait raison et c'est pour cela qu'on va quand même faire cette suspension de séance, on n'y comprend rien.

On n'y comprend rien, il y a des mètres carrés qui s'agrandissent, il y a des mètres carrés qui rapetissent, ce n'est plus la Tour Odéon, c'est Alice au Pays des Merveilles et je ne sais pas qui est Lewis CARROLL, si c'est le Gouvernement ou le promoteur.

Maintenant, sur le reste, lorsque je regarde les documents, je prends le document : Groupe de travail mixte sur le logement, réunion du 6 mars 2009, opération Odéon : 19.000 m², de cent quatre-vingts à cent quatre-vingt-dix logements. Je prends le document qui nous a été remis, réunion du 8 octobre 2009. Au total le programme revenant à l'Etat correspond à cent soixante-dix-sept logements, avec la décomposition en dessous, pour une augmentation, alors de là, bien sûr, il faut déduire les vingt-deux locaux de bureaux, commerces développant 1.900 m², donc 31.250 m² moins 1.900 m², moi je n'y comprends plus rien...

M. le Ministre d'Etat.- ... Non, mais étudiez la fiche...

Je voudrais simplement vous dire très tranquillement que lorsqu'on vous dit vendable, jusqu'à maintenant, le vendable tel que le définissait nos négociations, tel qu'il était entendu et tel que sont des chiffres de vendables que vous citez-là, c'était : « étaient vendables les parties habitables, les jardins privatifs et les terrasses et également une part des parties communes bien déterminée, le hall » etc... C'est une définition très technique, parce que dans les contrats, c'est bien précisé.

Vous, vous ajoutez toute une série de choses inattendues. D'abord, vous augmentez le nombre de mètres carrés de terrasses, ensuite, vous rajoutez les gaines techniques, les cages d'ascenseurs, etc... et vous déclarez que c'est cela maintenant le mètre carré vendable. Donc, je suis désolé, vous augmentez le nombre de mètres carrés sans changer le mètre carré habitable. Vous êtes bien d'accord avec moi ? Donc, ce n'est pas normal. On nous a trompés en changeant la définition du mètre carré vendable, qui n'est pas une définition claire parce qu'effectivement, nous pouvons tout vendre. Toutefois, vous savez très bien que dans le secteur privé, le mètre carré vendable est très variable suivant l'agent immobilier à qui vous vous adressez.

Donc, moi je souhaite que l'on se mette d'accord sur une chose, c'est que désormais, dès lors qu'il y aura un intérêt de l'Etat, on ne parle plus que de mètres carrés habitables, on peut aussi parler des balcons et des terrasses, mais en les définissant bien à part, de façon à ce que l'on sache ce dont on parle. Je reconnais qu'effectivement, ce sera plus clair.

J'ai essayé de faire l'exercice ce soir, j'y ai mis du temps, pour traduire en mètres carrés habitables...

M. le Président.- ... Mais chat échaudé craignant l'eau froide, Monsieur le Ministre, on écrira ce qu'est le mètre carré habitable, parce que je suis sûr que même là encore, un jour, on pourra nous faire prendre des vessies pour des lanternes, si nous ne l'avons pas défini précisément, afin de tous avoir la même définition dans un texte, du mètre carré habitable...

M. le Ministre d'Etat.- Nous l'avons quand même déjà défini au niveau des Domaniaux !

M. le Président.- Il faudra le rédiger dans un texte réglementaire.

Mme POYARD-VATRICAN, ensuite M. LORENZI et je pense qu'à ce stade, nous aurons été suffisamment informés et je suspendrai la séance pour nous restaurer et prendre connaissance du document que vient de distribuer le Gouvernement sur le siège.

Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je ne peux pas vous laisser remettre en cause nos prérogatives institutionnelles, comme cela sur une pirouette, pour essayer de nous faire porter la responsabilité des errements de chiffres. C'est dans nos prérogatives institutionnelles de voter les désaffectations de terrain de l'Etat. Pour ce faire et afin que l'on puisse se prononcer, il nous faut des informations fiables, cohérentes, rationnelles et c'est sur cette base-là que nous prendrons nos décisions.

C'est comme cela que nous avons voté le 12 février et le moins qu'on puisse dire c'est que ce soir, c'est la confusion la plus totale. Que l'on demande des informations, c'est plus que légitime. Que le promoteur ait essayé d'entourlouper l'Exécutif dans son ensemble, nous, nous n'y sommes absolument pour rien. Mais vous payez, cela me semble, des cabinets d'avocats !

Et le rôle de ces cabinets d'avocats, c'est justement et surtout en fin de négociation d'être particulièrement vigilants. Or pour des raisons inexplicables le travail n'a pas été fait ou demandé par le Gouvernement. Et nous voilà devant une situation inextricable.

Le Conseil National a joué son rôle, nous nous sommes positionnés par rapport à un certain nombre d'informations que vous nous avez données. Je ne peux pas vous laisser dire que nous n'étudions pas concrètement les dossiers et que nous ayons juste à signer en bas parce que vous nous proposez une désaffectation. Ce n'est pas vrai, nous ne le ferons pas ni aujourd'hui ni demain, c'est justement pour éviter cette situation déplorable que nous voulons qu'il y ait désormais des définitions claires des mètres carrés. C'est pour cela que nous voulons des règles très précises sur les conditions de désaffectation et les conditions dans lesquelles vous pourriez être amenés, en toute bonne foi, à renégocier un accord parce qu'il y a des choses qui ne vont pas ou parce que, économiquement, la situation n'est plus viable ou comme on le vit aujourd'hui, parce qu'il y a une crise.

Il est donc très important que sur ces points, il n'y ait aucune ambiguïté. Les lois de désaffectation doivent passer devant le Conseil National et nous nous déterminons en fonction des informations que vous, Exécutif, vous nous transmettez. Nous sommes partis dans le cas de l'Odéon sur le principe que toutes les informations que vous nous avez transmises étaient objectives, réelles, exactes. Malheureusement, force est de constater que tous les documents que nous avons eus au fur et à mesure, et nous en avons eu beaucoup, se contredisent les uns les autres. Alors, peut-être est-il vrai que votre tableau et vos sept pages sont d'une limpidité sans nom, pour autant, chat échaudé craint l'eau froide, souffrez qu'on prenne un peu de temps pour les étudier et les comparer et je doute, tout comme vous, qu'il suffise d'une heure de pause pour en tirer tous les enseignements.

Pour terminer, juste avant la suspension de séance, je ne souhaite pas qu'on vote ce chapitre et de toute façon, la résolution sera déposée demain.

M. le Ministre d'Etat.- Laissez-moi répondre, Président, parce qu'il y a une ambiguïté. Madame, vous n'avez pas tout à fait compris ce que j'ai dit. Parce que, bien entendu, vous avez le droit d'avoir toute l'information que vous devez avoir par le détail, de la part du Gouvernement, sur un projet de loi de désaffectation. Pour cela, je suis entièrement d'accord avec vous. Par contre, pouvez-vous me jurer que dans cette négociation de février, le promoteur et les autres

n'ont pris aucun contact avec certains Conseillers Nationaux ?

Moi, ils me l'ont dit, je les connais et c'est à ce moment-là que la négociation s'est faite, et c'est ce que je ne veux pas, c'est tout.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mais ce n'est pas le sujet, Monsieur le Ministre...

(Brouhaha).

M. le Ministre d'Etat.- ... De cela, je peux vous apporter la preuve. C'est vous qui avez pris contact avec les promoteurs, c'est vous qui avez fait les arrangements...

(Brouhaha, inaudible).

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... C'est l'Etat qui signe un contrat avec les promoteurs, ce n'est pas moi.

(Brouhaha, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.-... Il y avait ceux qui étaient pour et ceux qui étaient contre, alors excusez-moi, mais je ne sais pas comment l'Etat peut faire pour négocier, lorsque par derrière, il y a des contacts directs avec les promoteurs. Alors, il y avait ceux qui voulaient l'opération et ceux qui ne voulaient pas qu'elle se fasse parce qu'ils auraient voulu la faire à leur place, alors moi si on rentre là-dedans, moi je ne sais plus faire...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- L'Etat doit savoir signer un contrat avec un promoteur.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord pour vous donner toutes les informations.... Je suis d'accord et je m'y engage.

M. le Président.- ... Ecoutez, nous avons été extrêmement raisonnables, compte tenu de ce dossier et de la façon dont le Gouvernement a cumulé les maladresses, les erreurs, les contradictions et le non respect des règles de gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel, mais il y a vraiment une très, très mauvaise défense qui consisterait pour le

Gouvernement à faire porter le poids de ses propres responsabilités au Conseil National...

M. le Ministre d'Etat.- ... A force d'attaquer, laissez-moi me défendre...

M. le Président.- ... Parce que nous sommes dans une ville de 2 km² et vous ne pourrez jamais empêcher vingt-quatre Elus de rencontrer de temps en temps des gens au Yacht Club, sur le Quai Albert 1^{er} ou ailleurs. Mais c'est le Gouvernement qui dépose les projets de loi. Si un Elu essaye de faire améliorer les échanges dans l'intérêt de l'Etat et qu'un promoteur propose plus pour obtenir le vote favorable du Conseil National et que vous le mettez dans votre projet de loi – parce que c'est vous qui êtes responsable de la rédaction des projets de loi et des contrats qui en découlent, ce n'est pas le Conseil National, la Constitution est très claire – vous avez déposé un projet de loi en incluant les nouvelles données qui étaient plus favorables, puisque vous ajoutiez 2.300 m². Si, entretemps, les paramètres ont changé, c'est la responsabilité de vos Services exécutifs et pas des Elus, de vérifier.

Avant que vous déposiez le projet de loi final, vous avez revu, vous, les promoteurs, c'est vous qui avez eu le dernier mot, c'est vous qui avez écrit le projet que vous nous avez soumis. Comment voulez-vous faire croire à l'opinion publique que nous écrivons, nous, les projets de loi, mais c'est la Constitution qui dit que c'est vous qui en définissez les conditions, enfin...

M. le Ministre d'Etat.- ... Président, arrêtez la polémique, vous n'allez quand même pas reprocher au Gouvernement...

M. le Président.- ... A un moment, vous avez des responsabilités, vous les assumez et on ne va pas plus loin. Mais si vous voulez aller plus loin, ça va mal se terminer parce qu'alors là, nous pourrions devenir beaucoup plus durs que nous l'avons été et je trouve que le Conseil National sur ce dossier est extrêmement modéré, raisonnable, parce qu'il pense à l'intérêt supérieur de l'Etat. Mais il ne faudrait pas que vous dépassiez trop les bornes et la limite qui est acceptable, parce que, sinon, vous serez responsables de ce qui pourrait arriver. Alors, je crois que franchement, il ne faut pas exagérer et retourner le problème contre le Conseil National unanime.

Nous sommes, dans cette affaire, victimes d'un dossier qui a été mal préparé, mal présenté, où le Gouvernement a changé sans arrêt de vision. Vous nous déposez maintenant votre rapport, alors que nous avons une réunion le 8 octobre. Vous auriez dû préparer les documents que vous nous donnez ce soir pour le 8 octobre, c'est anormal, c'est scandaleux que vous les donniez sur le siège, vous en êtes, vous, les Membres du Gouvernement les seuls responsables. Donc, arrêtez d'essayer de dévier le débat en accusant les Conseillers Nationaux, c'est insupportable, Monsieur le Ministre, c'est d'une mauvaise foi, c'est inqualifiable... Ne nous cherchez pas parce que franchement, franchement, sur ce dossier le Gouvernement devrait pour le moins être modeste et garder un profil extrêmement bas pour que le Conseil National ait toujours le sens des responsabilités à l'esprit et qu'il ne se laisse pas emporter, lui aussi, par l'affectif et par une réaction légitime de colère que nous pourrions avoir, que nous n'avons pas eue jusqu'à ce stade du débat. Donc, s'il vous plaît, Monsieur le Ministre, redevenons sereins et que le Gouvernement assume ses erreurs et les responsabilités qui sont celles du pouvoir exécutif. Nous ne sommes pas le pouvoir exécutif, nous n'avons rien rédigé dans ce texte de loi, c'est le Gouvernement qui a rédigé le texte final qui a été soumis au vote du Conseil National, c'est vous qui avez eu le dernier mot, c'est vous qui avez rédigé les dernières lignes et qui deviez les faire vérifier, ce n'est pas nous.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis désolé, j'estime pour ma part, je reste parfaitement serein, mais que le Gouvernement Princier n'est pas là que pour prendre des coups, d'autant plus qu'ils sont injustes, en plus en Séance Publique et devant la population. Parfois, on peut s'énerver, tout se dire en séance privée, mais devant la population, vous attaquez le Gouvernement Princier, c'est institutionnellement non acceptable. Vous attaquez systématiquement, tout est mauvais, on est nul, on est coupable... Alors, permettez-moi d'exercer ma défense et la défense de mon Gouvernement tout entier, j'ai quand même le droit de me défendre, si je n'ai plus le droit de me défendre, pourquoi est-on là à débattre ? A ce moment-là, ne m'invitez pas, je reste chez moi, mais si je suis là, je me défends, je me défends d'autant plus que j'ai parfaitement la conscience, dans cette opération, d'avoir servi l'intérêt général de la Principauté et des Monégasques.

Vous savez, ce n'est pas la première fois dans ma carrière que je suis tout seul contre tous, mais il arrive dix ans après qu'on me dise « mais qu'est-ce que vous

avez eu raison de vous battre ». Je cite une opération, elle est bien connue, EUROMED à Marseille. Le Gouvernement français voulait arrêter, les Elus locaux voulaient arrêter, tout le monde voulait arrêter, j'étais seul à me battre contre tout le monde pour sauver EUROMED. Aujourd'hui, EUROMED est un succès qui fait repartir Marseille vers l'avant. Voilà un exemple. Quelquefois, on est seul contre tous mais si on a bonne conscience, si on sert l'intérêt général, on a l'esprit tranquille et on a la conscience en paix. Et moi, j'ai la conscience en paix et je veux le dire aussi aux Monégasques. Parce qu'il ne faut quand même pas dire aux Monégasques, tous les matins, qu'ils ont un mauvais Gouvernement, c'est désagréable pour le Gouvernement mais c'est aussi faux. Voilà ce que je tenais à dire.

Je m'excuse sur un élément historique qui est tout à fait vrai, vous me dites « vous avez l'entière responsabilité », vous savez que pour cette loi de déclassement, il y avait un ordre du jour, la S.C.I. Odéon, promoteur de l'opération, m'a apporté un document comme ça à 16 heures, pour 17 heures, en me disant « on a donné satisfaction aux différentes demandes que nous ont formulées les Conseillers Nationaux ». Voilà, point barre...

M. le Président.- ... En ajoutant 2.300 m² de dation pour l'Etat, c'est ça ?

M. le Ministre d'Etat.- ... eh oui, sans me dire qu'ils nous avaient roulé par derrière pour les reprendre d'une autre manière. Je suis désolé mais c'est pour cela que je dis que ce ne sont pas de bonnes conditions de travail. Vous pouviez dire que vous n'étiez pas d'accord, mais il ne fallait quand même pas, je suis désolé, je sais que vous n'êtes pas content, lorsque je dis ça, mais c'est à l'Exécutif de négocier.

M. le Président.- ... Mais si on vient vous rapporter 2.300 m² de plus !

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais vous ne les avez pas apportés puisqu'ils vous les ont repris !

M. le Président.- Mais non, vous nous dites que les promoteurs vous ont donné un document à 16 heures pour un vote à 17 heures, mais si vous estimiez que vous n'aviez pas pu vérifier le document, vous auriez pu nous demander de décaler le vote de quelques jours pour vérifier et nous l'aurions bien sûr accepté.

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui mais eux nous disent qu'ils se sont mis d'accord avec les Conseillers Nationaux...

M. le Président.- ... Mais si le Conseil National demande des mètres carrés gratuits supplémentaires pour l'Etat, c'est une bonne chose pour Monaco.

M. Alexandre BORDERO.- Monsieur le Ministre, il ne faut pas croire tout ce que vous disent les promoteurs en général.

(Brouhaha).

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais écoutez, cela je le sais, je sais ce dont je parle, sinon je ne le dirais pas, simplement je ne citerais aucun nom, c'est tout ce que je m'engage à faire, mais je suis obligé de le dire puisque c'est la vérité.

M. le Président.- Si les promoteurs vous apportent plus de mètres carrés, c'est plutôt positif, seulement effectivement, il faut vérifier derrière qu'ils vous les donnent bien et qu'ils ne les reprennent pas de l'autre main. Et ça, c'est de la responsabilité du Gouvernement.

Plusieurs Elus n'ont pas encore parlé. Tout d'abord ceux-là. Madame Michèle DITTLLOT ne s'est pas encore exprimée.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais juste détendre un peu l'atmosphère. Vous m'excuserez si en tant que professeur de Sciences Naturelles j'épale quelques réminiscences de biologie : j'estime que dans toute cette affaire, on a franchi de grandes étapes dans l'évolution animale puisqu'on est passé des reptiles aux mammifères ; on a fermé la porte aux crocodiles pour l'ouvrir plus grand à un malin comme un singe et un vorace comme un carnivore.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Les deux dernières interventions et ensuite je vais suspendre la séance. Monsieur NOUVION a souhaité s'exprimer à nouveau.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

J'ai deux remarques à faire. La première, c'est que la majorité U.P.M. doit nous soumettre un projet de résolution que nous n'avons toujours pas à cette heure, il est important que les gens qui nous écoutent le sachent...

M. le Président.- ... Nous sommes quand même en plein débat sur le même sujet et il a été dit précédemment que la résolution serait déposée après ce débat, suite à la suspension de séance, pour être discutée lors de notre plus prochaine Séance Publique.

M. Laurent NOUVION.- ... Concernant la méthode en matière de désaffectation, moi je vais lire un article qui est très simple, qui s'appelle l'article 33 de la Constitution : « le domaine public est inaliénable et imprescriptible. La désaffectation d'un bien du domaine public ne peut être prononcée que par une loi, elle fait entrer le bien désaffecté dans le domaine privé de l'Etat ou de la Commune selon le cas. Une fois que le bien est privé, les biens et droits immobiliers relevant du domaine privé de l'Etat ne sont aliénables que conformément à une loi ».

Les gens qui nous ont précédés dans cette enceinte, depuis des années, depuis l'après-guerre, ont fait des projets qui ont fait Monaco. Ils ont fait Fontvieille, ils ont fait ce qu'il y a sur Fontvieille, ils ont fait pratiquement 2.000 logements domaniaux avec des dizaines de lois de désaffectation et les gens qui nous ont précédés avaient des méthodes qui n'étaient pas si mauvaises et jamais une loi de désaffectation, sauf Fontvieille qui a fait l'objet de nombreux débats, mais qui a fait l'objet de négociations à huis clos, jamais, jamais un tel déballage n'a eu lieu en Séance Publique. C'est cela qui me dérange.

Un deuxième élément important est que, effectivement, l'Exécutif est là pour négocier avec les promoteurs et il est là pour négocier tout court. Nous, nous jouons notre rôle parce que par le truchement de la loi de désaffectation, nous devons arbitrer, nous sommes des arbitres mais nous ne pouvons pas nous mêler de la négociation. Bien sûr que nous pouvons améliorer un certain nombre de données et que nous devons essayer d'améliorer ce que l'Etat peut retenir, mais manifestement, nous nous trouvons là, dans ce spectacle ce soir, à la limite d'un processus ou d'une méthode, qui n'est pas la bonne et qui n'a pas été la bonne de la part des deux Institutions et des deux responsables.

M. le Président.- ... Je ne peux pas vous laisser dire ça, parce que vous avez vous-même protesté et je crois que c'est la troisième ou la quatrième fois que vous intervenez dans ce débat. Donc, vous avez, vous aussi, largement contribué à ce débat public et à juste titre, comme les autres, Monsieur NOUVION, et vous avez, comme nous, refusé de voter en faveur du nouvel accord en Commission de Placement des Fonds. Monsieur NOUVION, nous ne sommes ni vous ni nous – alors c'est un peu trop facile de rentrer dans un jeu politicien avec des visées électorales qui ne sont pas franchement dignes de la hauteur de ce débat – responsables de cela. Ce n'est pas juste de tenir le Conseil National et vos Collègues pour responsables de documents qui sont donnés ce soir sur le siège alors que le 8 octobre, vous étiez là tout comme nous, vous avez demandé, comme nous, des informations que vous n'avez pas reçues, comme nous. Alors je vais vous dire, vos Collègues sont, ni plus ni moins que vous, mis devant le fait accompli par les documents de ce soir, ils ne sont, ni plus ni moins que vous, responsables que le Gouvernement nous donne maintenant ces éléments. Et s'il y a eu ce débat maintenant, ce que je peux comme vous regretter, c'est parce que nous n'avons pas pu l'avoir avant parce que nous n'avons pas les explications et nous n'avons pas le document – que nous n'avons pas encore lu d'ailleurs, au moment où je parle – et ceci est de la seule responsabilité de l'Exécutif.

Donc, arriver à vouloir maintenant jouer un jeu électoral et politicien contre vos Collègues, je trouve que cela n'est pas digne. Ce n'est pas digne. Jusqu'à présent, c'était digne, mais cela n'est pas digne.

(M. NOUVION parle sans micro).

... Ecoutez, en séance, et en Commission de Placement des Fonds, vous êtes un élu et un des quatre membres élus de cette Commission, comme les autres, vous négociez, vous êtes là comme les autres.

Monsieur GUAZZONNE souhaite s'exprimer.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

J'étais d'accord avec M. NOUVION lorsqu'il parlait de l'article 33. Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, nous n'avons pas à négocier mais nous sommes dans notre plein droit quand, en fonction des éléments que nous avons, nous vous disons, l'échange n'est pas assez profitable pour l'Etat et vous devez obtenir plus...

M. le Ministre d'Etat.- ... Je suis d'accord.

M. Eric GUAZZONNE.- ... C'est à vous de négocier, nous sommes totalement d'accord, c'est à vous d'obtenir plus selon nos recommandations. Par contre, nous ne sommes pas responsables, si une fois que le promoteur vous transmet un document, vos Services ne l'étudient pas. Vous nous dites : « on était pressé ». Je ne vois pas ce qui nous presse dans Odéon. Nous aurions pu prendre le temps de travailler là-dessus, je ne vois pas un seul jour où le Conseil National vous a dit « nous devons voter cette loi à telle date ». C'est le Gouvernement, au contraire, qui nous a dit, il faut la voter, d'abord avant la fin de l'année, puis le plus tôt possible, le 12 février. Vous nous avez fixé le calendrier et nous ne sommes pas responsables si vous n'avez pas eu le temps d'étudier le projet de loi.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord avec ce que vous avez dit au début, peut-être pas la dernière phrase mais tout ce que vous avez dit avant, je suis tout à fait d'accord, toute l'information, vous devez l'avoir. Vous pouvez dire que vous estimez qu'il n'y a pas assez de choses pour l'Etat, que la contrepartie n'est pas suffisante, vous avez le droit de le dire, mais c'est tout et chacun a son rôle, l'Exécutif négocie, je suis d'accord.

M. le Président.- Alors, vraiment les derniers mots parce que je peux considérer que nous avons quand même, à ce stade – avant de lire la note – largement été informés dans le débat, sur ce dossier. Alors, vraiment, je vous demande, chers Collègues, d'être brefs, M. STEINER et M. SPILLOTIS-SAQUET. De toute manière, ensuite, on rouvrira la séance tout à l'heure, après avoir pris le temps de lire ce document, en reparlant de cela si vous le souhaitez, mais avant la pause et la suspension, juste quelques mots rapides, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très rapide, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord et j'appuie ce que viennent de dire MM. NOUVION et GUAZZONNE. Le rôle du Conseil National, c'est d'observer et de se prononcer sur des éléments qui lui ont été donnés.

Or, Monsieur le Ministre, je n'ai pas très bien compris et j'aimerais que vous soyez plus précis dans les déclarations que vous venez de faire, parce que ça me sidère, vous semblez dire qu'il y a eu des contacts directs entre les Conseillers Nationaux et le promoteur. Est-ce que j'ai bien compris ?

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez bien compris, mais je ne vous en dirai pas plus. Si nous n'étions pas en Séance Publique, peut-être mais, moi, je fais attention à ne citer nominativement personne dans une Séance Publique, parce que ce n'est pas éthique, ce n'est pas convenable. Excusez-moi, mais je n'en dirai pas plus.

M. Christophe STEINER.- Je crois que j'ai compris, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Figurez-vous que c'était l'objet de ma dernière intervention, parce que je voudrais lever le doute que vous faites planer sur l'ensemble de mes Collègues. J'ai en effet pris l'initiative de rencontrer le promoteur après les dernières propositions que vous nous avez faites ici, parce que la majorité de cette Assemblée ne se dirigeait pas vers un vote favorable de la loi et estimait qu'il y avait mieux à faire.

Le fait est que nous avons eu mieux. Ceci dit, je n'ai pas rempli avec les promoteurs les quatre-vingt pages qu'ils vous ont envoyées par la suite et je peux vous dire mais là, il n'y a que ma parole qui compte, que les mètres carrés dont il était question représentaient bien des mètres carrés habitables de logements tels que définis couramment par les notaires, les architectes et les agents immobiliers.

J'ai pris cette initiative dans ce seul but, cela a abouti. Maintenant ce qui s'est passé par la suite, vous aviez tout loisir de le rectifier au mois de juillet...

M. le Ministre d'Etat.- Je l'ai rectifié !

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Mais non, cela n'a pas été rectifié !

M. le Ministre d'Etat.- Mais si, puisque vous les avez, vos mètres carrés.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Les promoteurs n'avaient pas les moyens de réaliser ce chantier, il suffisait de casser le contrat ou de faire en sorte de leur reprendre leurs droits fonciers, de reprendre

l'affaire, il y avait mille possibilités pour récupérer cette affaire.

M. le Président.- Bien. Conformément à l'article 43 qui m'en donne le pouvoir, je considère qu'il est temps de suspendre la séance. Nous allons en profiter à la fois pour lire les sept pages et pour nous restaurer et nous reprendrons lorsque tous les Elus me diront qu'ils ont eu le temps de lire le document en question.

La séance est suspendue.

—
(La séance est suspendue à 20 heures 05).

—
(La séance est reprise à 21 heures 35).

—
M. le Président.- La séance est reprise.

Nous avons pu nous restaurer, les Elus qui l'ont souhaité ont pu lire, trop rapidement évidemment et de manière beaucoup trop superficielle, bien sûr, le document de sept pages, des explications sur la Tour Odéon, distribué sur le siège par le Gouvernement en début de Séance Publique. Nous sommes toujours au chapitre 75, Conseiller de Gouvernement, Département de l'Equipement et de l'Environnement. Si des Elus souhaitent soit poser des questions sur le document dont ils ont pu prendre connaissance, soit faire des interventions avant que nous passions au vote de ce chapitre, c'est le moment et je leur donne la parole.

Monsieur NOUVION et ensuite Mme POYARD-VATRICAN demandent la parole.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, tout à l'heure mon Collègue, M. STEINER, a demandé une suspension de séance au moment où le Gouvernement a remis un document extrêmement dense sur l'opération Odéon, avec un certain nombre de détails explicatifs. Je crois que l'ensemble des Collègues étaient d'accord pour que cette suspension ait lieu. Je vous ai demandé lorsque le Gouvernement s'est retiré, qu'on puisse en parler ensemble, entre Conseillers Nationaux, et je vois que vous avez repris la séance officielle en présence du Gouvernement, sous les caméras, et nous n'avons pas pu en parler.

Alors, quelle décision prenez-vous, que souhaitez-vous faire, puisque le sujet demeure entier ? Etant donné les heures qui nous restent, nous n'avons pas la possibilité, même en étant très rapide, d'avalier et de réfléchir sur l'ensemble des données qui nous ont été remises ce soir par le Gouvernement.

Alors, que décidez-vous, que souhaitez-vous faire puisque vous n'avez pas souhaité vous réunir hors caméras ?

M. le Président.- Je propose de donner la parole à Madame POYARD-VATRICAN, parce que je pense que vous aurez la réponse à votre question lorsque vous l'aurez écoutée.

Nous vous écoutons, Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

La réponse de la majorité c'est que nous avons souhaité déposer une résolution concernant la mise en place de bonnes pratiques en matière de désaffectation, parce que, au-delà des détails, des chiffres, des documents, c'est bien de cela au fond qu'il s'agit. D'ailleurs vous avez pu noter que l'ordre du jour de la Séance Publique de demain a été modifié.

La résolution, j'en ai dit quelques mots tout à l'heure, à la lumière des débats qui ont eu lieu, nous l'avons complétée avec M. GUAZZONNE, pour qu'elle soit parfaitement en phase et qu'elle retrace vraiment notre souhait et qu'elle tienne compte de ce qui a été dit, non pas dans le détail évidemment, mais dans l'ensemble, juste avant l'interruption de séance.

Cette Résolution, qui vous est distribuée ce soir, je vais juste la commenter et elle sera proposée à la discussion et au vote de l'ensemble des Conseillers Nationaux, demain soir.

M. le Président.- Elle a été distribuée à l'instant à l'ensemble des Conseillers Nationaux et aux Membres du Gouvernement. Vous l'avez sur votre bureau, Monsieur NOUVION, sûrement.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je vais juste vous dire quelques mots pour vous en faciliter la lecture, ce n'est pas l'objet ce soir de la discuter, mais c'est une manière de répondre quelque part à votre question.

En préalable, il y a un exposé des motifs qui reprend les grandes lignes des différentes étapes liées au projet

Odéon et qui commence par le dépôt du projet du texte en décembre. Toutes les différentes étapes ne sont pas reprises, pour la clarté du débat, mais uniquement les éléments liés aux mètres carrés et aux logements tels qu'ils nous ont été proposés au fil du temps et des documents. A l'issue de cet exposé, il y a un certain nombre de remarques soulignant notre désapprobation par rapport à l'ensemble du processus. D'abord par rapport aux modifications du montage général du projet, après le vote de la désaffectation, et l'équilibre financier très sensiblement différent qui ressort du nouvel accord du mois de juillet. Et ensuite par rapport à une violation de la réglementation puisque la Commission de Placement des Fonds n'a pas été réunie et consultée, comme elle aurait dû l'être. Par ailleurs nous souhaitons que ce type de dysfonctionnement ne se reproduise plus.

Nous demandons donc un certain nombre de choses et c'est l'objet même de la Résolution.

1) Comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, nous demandons donc que soit mandaté un auditeur indépendant qui puisse faire le tri parmi les mètres carrés et les informations transmises au fil de l'eau. Ainsi, on pourra, comme vous le disiez, Monsieur BORDERO, reprendre quelques bases de la classe de 9^{ème}, faire les bonnes conversions, remettre les bonnes choses dans les bonnes cases et comparer des choses comparables.

2) Nous demandons que l'on revienne aux paramètres qui ont été donnés en février dernier et ont permis le vote par l'ensemble des Conseillers Nationaux, de la loi de désaffectation le 12 février 2009.

3) Nous demandons que soit fixé dans un texte législatif, le mètre carré habitable, le fameux, et je pense que nous nous retrouvons tous sur ce point-là.

4) Ce dernier point est un peu plus long, nous proposons de s'engager vers une définition d'une meilleure pratique en matière de désaffectation, afin d'éviter tous les écueils que nous avons pu rencontrer dans le dossier de la Tour Odéon.

En résumé,

- Une bonne information du Conseil National en amont des pourparlers, avant que tout ne soit bouclé et que l'on soit mis au pied du mur.

- L'obtention de toutes les informations nécessaires, objectives et exactes en temps et en heure c'est-à-dire avant d'avoir à se prononcer de manière concrète par un vote.

- Un projet de désaffectation complet avec en annexe un schéma de l'ensemble des opérations, de plans détaillés ainsi que les types de financements et de montages juridiques envisagés, dans leurs grandes lignes, afin que l'on sache de quoi on parle et qu'on ne puisse pas, par la suite, se retrouver dans la situation dans laquelle nous sommes ce soir. Pour mémoire, le projet de désaffectation concernant l'Odéon n'était composé que de quatre malheureuses pages...

- Un accord signé qu'une fois seulement la loi de désaffectation votée par le Conseil National et également ce que nous vivons et que nous déplorons ce soir, que le Gouvernement s'abstienne de modifier les accords sans être passé devant le Conseil National.

- Pas de modification ultérieure par le Gouvernement sans être passé au préalable devant le Conseil National.

Si le Gouvernement n'allait pas dans le sens de cette résolution et ne répondait pas de manière concrète et effective à ces différentes demandes, il porterait la responsabilité d'un vote négatif du Budget Primitif 2010.

M. le Président.- Vous avez terminé Madame POYARD-VATRICAN ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui.

M. le Président.- M. STEINER a demandé la parole et M. NOUVION désire s'exprimer à nouveau.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je crois qu'il y a des faits qui s'imposent à nous. L'opération Odéon, j'en reviens au principe de base, avait été inscrit, d'après les dires du Ministre d'Etat, au Budget Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2009. Demain soir, il y a le vote sur le Budget Rectificatif pour l'exercice 2009 et vous nous sortez une résolution, sur laquelle il faut que nous nous prononcions en moins de vingt-quatre heures, qui interviendra *a posteriori* du vote. Il y a un problème de fond, il y a un problème de non-respect des textes dans cette affaire et également de l'intérêt général, car nous considérons que les choses n'ont pas été respectées et vous essayez de contourner le problème.

Nous, en ce qui nous concerne, nous prendrons nos responsabilités demain, concernant le Rectificatif, parce que cette opération était inscrite au Budget Rectificatif. Le Gouvernement a pris la liberté de la

faire passer au Fonds de Réserve, ce qui est son droit, mais n'a pas consulté la Commission de Placement des Fonds et vous faites un peu comme le Gouvernement, vous organisez une résolution mais *a posteriori* du vote du Rectificatif. Cela ne nous convient pas et, en plus, vous faites comme le Gouvernement, vous nous donnez des documents sur le siège.

M. le Président.- Non et non, Monsieur, le débat concernant cette résolution est inscrit demain soir, vous avez vingt-quatre heures pour vous y préparer.

M. Laurent NOUVION.- Non, non, arrêtez avec « inscrit »! Vous l'avez passé lundi soir en Séance Publique, alors que ce n'était pas prévu. Vous avez organisé une résolution et nous avons ce texte moins de vingt-quatre heures avant parce que demain soir, à 18 heures 30, nous serons dans cette enceinte pour donner et expliquer nos positions de vote sur le Rectificatif. Donc, c'est parfaitement votre droit, la majorité et l'ensemble de ses Collègues prendront leurs responsabilités. Nous, nous prendrons les nôtres, mais il faut bien être conscient que le fond de l'affaire, nous sommes en plein dans le sujet, l'objet du Rectificatif, entre autres, était de se prononcer et de contrôler les conditions de l'opération Odéon, telles qu'elles nous avaient été présentées le 12 février 2009. Le Gouvernement a souhaité faire autrement, il n'a pas respecté l'article 3 de la Commission de Placement des Fonds, très bien. Eh bien, en ce qui nous concerne, nous, nous prendrons nos responsabilités demain et ce n'est pas une résolution. En plus, je rappelle qu'une résolution en droit n'a aucune valeur juridique, que c'est une méthode parlementariste et je ne vois pas ce qu'elle vient faire *a posteriori* demain, d'une Séance Publique sur le Budget.

M. le Président.- Bien. Alors, Monsieur NOUVION, deux ou trois choses. Tout d'abord cette résolution fait quatre pages et je ne doute pas que vos capacités de travail vous permettront de lire ces quatre pages en vingt-quatre heures et vous ne serez vraiment pas surpris par l'objet, parce que l'objet, ce sont tous les débats que nous avons eus ce soir, lundi soir dernier et le 8 octobre, etc... Donc, vous connaissez parfaitement le sujet, il n'y a aucune surprise et vous ne découvrirez pas grand-chose dans ce texte qui ne rappelle ce qui a déjà été dit...

S'il vous plaît, ne m'interrompez pas, laissez-moi m'exprimer moi aussi, comme je l'ai fait pour vous-même.

Vous avez eu le texte à l'instant et Mme POYARD-VATRICAN et M. GUAZZONNE viennent de le distribuer à tous les Elus, parce qu'il a été rédigé, dans les dernières moutures, après le débat que nous venons d'avoir juste avant la suspension de séance. Donc, ça me semble tellement évident qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter. Ça ne pouvait pas être terminé avant le débat de tout à l'heure sur ce sujet.

Par contre, vous avez déjà, vous, anticipé le débat de demain soir. Je vous rappelle qu'à l'ordre du jour de l'Assemblée figurent demain le débat, l'explication de vote et le vote sur le Budget Rectificatif. Donc votre groupe politique expliquera sa détermination, son vote et puis chaque Elu de la majorité fera la même chose. Tout le monde prendra ses responsabilités. Mais, là aussi, vous ne devez pas être vraiment surpris parce que, que ce soit le rapport de la Commission des Finances, que ce soit les différentes interventions que vous avez entendues de vos Collègues de la majorité, depuis lundi soir, donc vous avez compris que nous sommes conscients que ce n'est pas en vingt-quatre heures, évidemment, que le Gouvernement va pouvoir mandater un audit qui, seul, pourra rétablir la confiance dans les résultats qui nous ont été annoncés et les chiffres qui nous ont été présentés. Ce n'est pas en vingt-quatre heures que l'on va, évidemment, répondre aux demandes de garanties, y compris règlementaires, que nous formulons dans cette résolution. Donc, comme nous ne sommes pas des démagogues mais des gens responsables, nous laissons effectivement un certain nombre de semaines au Gouvernement. Vous dites que ça n'a pas de valeur une résolution des Elus des Monégasques, mais vous savez que lorsqu'une grande majorité de Conseillers Nationaux en public – en politique ça a une grande valeur – lorsque nous prenons une position très claire qui prépare l'avenir pour qu'il n'y ait plus de dysfonctionnements et qui met le Gouvernement devant ses responsabilités et qui renvoie à une échéance qui est toute proche, de quelques semaines, je crois que tout le monde comprendra que cela au contraire a une grande valeur, que c'est un engagement très important pour le Conseil National et pour le Gouvernement.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade et chacun prendra ses responsabilités. Nous, nous prendrons les nôtres, parce que nous n'allons pas bloquer, en refusant les crédits rectificatifs, les demandes de dizaines de Services administratifs et des chantiers publics qui attendent ces crédits qui ne sont pas liés à la Tour Odéon, tout en laissant la Tour Odéon se poursuivre

puisque'il n'y a pas d'argent demandé dans le Budget, qu'on nous demande de voter, qui concerne la Tour Odéon ! Regardez un peu l'absurde de la situation si on ne vote pas le Budget Rectificatif demain, dans la précipitation, et sur un coup de colère légitime, parce que comment voulez-vous qu'on ait une réunion de fond sur tout cela et des réponses du Gouvernement à nos engagements d'ici demain ? C'est de la démagogie de le dire, ce n'est pas possible. On ne va pas bloquer le fonctionnement de la Principauté, il y a des dizaines de Services qui attendent des crédits complémentaires, on en a déjà voté beaucoup et nous allons continuer dans cinq minutes. On ne va pas s'opposer au bon fonctionnement de l'Etat monégasque en refusant ces crédits complémentaires qui sont attendus par les Services, on ne va pas gêner les chantiers qui ne sont pas concernés par Odéon, à cause d'Odéon et sans arrêter Odéon, dont les crédits sont pris non pas sur ce Budget, mais sur le Fonds de Réserve !

On a huit semaines devant nous avant le vote du Budget Primitif. On pose des conditions qui sont parfaites pour l'avenir, si elles sont respectées. On laisse le temps au Gouvernement, on ne lui met pas un couteau sous la gorge dans une logique parlementariste, Monsieur NOUVION, qui semble être la vôtre, donc un couteau sous la gorge pour lui dire de faire d'ici demain. Mais qu'est-ce que vous voulez qu'il fasse d'ici demain le Gouvernement ? Bien évidemment, il ne peut pas répondre à tout ce qu'on lui demande, alors on lui laisse le temps de pouvoir le faire, de nous démontrer par un audit indépendant que tout ce qui nous a été dit est confirmé, que les conditions de la désaffectation du 12 février ont été respectées, que l'intérêt de l'Etat a été respecté, de nous donner les garanties pour l'avenir. Mais on y reviendra longuement dans le débat de la résolution demain soir, pour que ces dysfonctionnements ne se produisent plus. Chacun vote, chacun prend ses responsabilités et l'opinion publique, comme d'habitude, jugera et se fera une opinion, c'est ça la démocratie.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je viens de lire rapidement cette résolution, sans doute trop rapidement, Madame ...

M. le Président.- On pourrait peut-être avoir le débat demain soir sur la résolution ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais je voudrais quand même dire quelque chose. Je serai complètement d'accord avec les six points d'engagements du Gouvernement que vous demandez, si vous ajoutez un septième point, à savoir « le Conseil National s'engage, pour sa part, dans le respect des Institutions, à ne conduire aucune négociation parallèle avec les promoteurs, directe ou indirecte ».

Je vous dis cela, je ne vous le citerai pas mais un promoteur un peu moins langue de bois que les autres – vous avez deviné de qui il s'agit – m'a dit : « écoutez, Monsieur le Ministre d'Etat, il faut que je garde 5 % de marge, je ne peux pas vous lâcher cela car j'ai besoin de 5 % de marge pour le Conseil National, parce que le Conseil National a besoin de dire aux Monégasques, nous avons gagné « tant » de mètres carrés ! ».

M. le Président.- ... Vous voulez dire pour améliorer les conditions de la désaffectation au profit des intérêts de l'Etat ...

M. le Ministre d'Etat.- ... Oui, il a dit : « je garde une marge de manœuvre, je ne peux pas vous donner le dernier point des négociations, je ne vous le donne pas parce que je me garde 5 % de marge pour faire plaisir au Conseil National »...

M. le Président.- Non, pour améliorer les conditions de la désaffectation...

M. le Ministre d'Etat.- Excusez-moi, j'ai décidé de dire la vérité, alors je vous dis la vérité, voilà ce qu'un grand promoteur de la place m'a dit : « je garde 5 % pour faire plaisir au Conseil National ». Je lui ai dit : « mais donnez-les moi... ».

M. le Président.- Monsieur le Ministre, soyez quand même précis, pour améliorer ...

M. le Ministre d'Etat.- ... « Mais donnez-les moi, les 5 % ! ». « Non, je les garde pour le Conseil National, parce que je vais être obligé de lui donner une sucette pour qu'il montre à ses électeurs qu'il a gagné ... ». Très bien, mais moi je veux que le Conseil National s'engage à ne pas se substituer à l'Exécutif pour négocier les accords.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Et vous la votez ?

M. le Ministre d'Etat.- ... Et s'il y a ce septièmement, j'applaudis les six points précédents.

M. le Président.- Je pense que c'est un point qui pourra faire consensus, Monsieur le Ministre, demain soir entre nous, mais je tiens quand même à bien préciser, parce que nous sommes sur des sujets très sensibles, d'abord que les paroles des promoteurs n'engagent qu'eux-mêmes et que c'est trop facile de rapporter des propos, qu'on n'a pas entendus, de promoteurs qui auraient dit des choses. Ils ne sont pas là pour les dire et ils ne les ont pas dites devant le Conseil National.

Deuxièmement, on ne peut pas empêcher un promoteur de faire de la stratégie, mais on ne peut pas empêcher le Conseil National, lorsqu'on lui propose des conditions de désaffectation, d'essayer d'améliorer l'intérêt de l'Etat en augmentant, lorsqu'il y a un terrain public qui est donné en dation, les mètres carrés bâtis en retour dont l'Etat va devenir propriétaire, pour lui et les Monégasques...

M. le Ministre d'Etat.- ... Je suis d'accord.

M. le Président.- Il n'y a rien d'illogique et je crois qu'on ne peut pas empêcher un promoteur de faire de la tactique si cela l'amuse, mais on n'empêchera pas le Conseil National non plus, lorsqu'il débat des conditions de désaffectation d'essayer d'améliorer l'accord, de mieux défendre encore l'intérêt de l'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- L'expérience a prouvé que ce n'était pas une bonne idée.

M. le Président.- Nous ne sommes pas d'accord sur votre interprétation, mais je pense qu'on pourra trouver un consensus pour ajouter ce septième point, qui me semble tout à fait acceptable, Monsieur le Ministre, et dont vous avez parlé.

Plusieurs Conseillers Nationaux ont demandé la parole. Excusez-moi, Madame la Doyenne, mais d'autres avaient levé la main avant, je reviens à vous juste après.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Je n'ai pas la prétention de passer devant tout le monde, même étant Doyenne, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame la Doyenne. Vous serez la troisième, parce que j'ai noté Monsieur STEINER, M. SPILLOTIS-SAQUET, Mme la Doyenne et Mme POYARD-VATRICAN.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord sur ce que vous avez dit sur le vote du Budget, moi je suis un peu étonné parce que vous reprochez à M. NOUVION que notre groupe décide de prendre ses responsabilités...

M. le Président.- Non, je ne vous le reproche pas, mais le débat a lieu demain avec les explications de vote.

M. Christophe STEINER.- Chacun prend ses responsabilités, on en parlera demain soir...

M. le Président.- Oui, c'est ça l'ordre du jour.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai encore quelques espoirs alors ?

M. Christophe STEINER.-... Je ne sais pas, Monsieur le Ministre.

(Rires).

L'autre point, Monsieur le Président, je dois dire que je suis assez attristé. En 2003, j'étais assis là-bas le jour de votre investiture au mois de février et je me souviens que vous avez tenu un discours. Dans ce discours, vous aviez évoqué Maître Louis AUREGLIA, Maître Jean-Charles REY et vous avez dit, si je me rappelle bien, l'un croyait aux hommes, l'autre croyait aux textes.

M. le Président.- Vous avez une bonne mémoire, oui.

M. Christophe STEINER.- Ce que je constate aujourd'hui, c'est que les deux sont bafoués et que

ce n'est pas un projet de résolution qui, comme l'a rappelé M. NOUVION, n'a aucune force juridique, juste – vous m'excuserez – de la poudre aux yeux. Pourquoi ? Parce que le Gouvernement et le Conseil National devraient être capables de pouvoir travailler en bonne entente en se respectant l'un et l'autre et non en se faisant des vacheries derrière le dos, passez-moi l'expression.

Maintenant, il y a des textes qui existent, il y a des textes qui n'ont pas été respectés et il y a un engagement considérable des liquidités du Fonds de Réserve sur une opération dans laquelle on ne peut pas déterminer le coût final et vous voulez effacer cela avec quatre taches d'encre sur du papier...

M. le Président.-... Vous n'avez pas lu la résolution, je vous invite donc à assister et participer au débat, bien sûr, comme tous les Conseillers Nationaux demain soir. La résolution est très précise et elle demande des lois, des textes réglementaires, ce n'est pas du vent. Par contre, je ne vois pas très bien en quoi, en bloquant les crédits complémentaires des Services et des chantiers demain, vous changeriez la décision de la Commission de Placement des Fonds et vous récupéreriez l'argent ou vous changeriez le contrat. Je ne comprends pas en quoi votre vote négatif va changer les conditions d'utilisation du Fonds de Réserve.

M. Christophe STEINER.- Je crois qu'on aura tout demain pour l'expliquer.

M. le Président.- Voilà, parce que cela ne changera rien, si ce n'est que cela ajoutera une crise à une autre crise, un problème à un autre problème mais que vous n'aurez rien réglé.

M. Christophe STEINER.- Mais est-ce que vous voulez qu'on fasse le débat ce soir ?

M. le Président.- Mais c'est vous qui avez commencé et moi je vous réponds.

M. Christophe STEINER.- Non, je n'ai pas commencé, vous avez dit vous-même, on en parlera demain soir, je vous dis d'accord, on en parle demain, mais si vous voulez qu'on en parle ce soir, on peut en parler ce soir.

M. le Président.- Vous prétendez que je bafoue des grands hommes politiques pour lesquels j'ai le plus grand respect, permettez que je vous réponde, Monsieur STEINER. Je crois que la majorité des Elus et moi-même, nous sommes parfaitement logiques et vous pouvez penser ce que vous voulez.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, s'il vous plaît, ce n'est pas une attaque personnelle, c'est simplement un diagnostic.

M. le Président.- Ecoutez, je crois que vous êtes mal placé pour faire parler les morts et que les morts ne sont pas là pour s'exprimer ce soir. Moi, je ne me permettrais pas de dire ce qu'ils pourraient penser, mais en tout cas, je sais sincèrement que nous sommes dans la logique, effectivement, des Institutions monégasques et ces deux hommes-là l'étaient aussi. Voilà, maintenant vous pouvez les faire parler, je peux les faire parler mais je pense qu'il vaut mieux les laisser reposer en paix.

Je rendrai hommage à de grands hommes politiques lorsque j'estimerai que je peux le faire et que je dois le faire. Lorsqu'on leur rend hommage, on ne les fait pas parler sur des dossiers d'actualité qu'ils n'ont pas connus, et ce soir, vous les faites parler, c'est très différent.

Ensuite, dans le tour de parole, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Le point que Monsieur le Ministre voudrait faire ajouter à notre résolution n'a aucune raison d'être. C'est vous, Monsieur le Ministre, qui nous avez invité à la table des négociations en nous disant – et je parle sous le contrôle de ceux qui étaient là – « je suis arrivé au bout des négociations, je ne négocie plus. S'il y en a ici qui s'estiment plus forts que moi, qu'ils aillent voir les promoteurs », c'est ce que j'ai fait dès le lendemain avec l'accord de notre Président.

Maintenant, toujours concernant cette résolution, je trouve que l'exposé des motifs est un document à charge terrible contre le Gouvernement, si on s'arrête aux deux premières pages. C'est terrible parce que, entre deux cent soixante logements prévus et cent soixante-dix-sept obtenus, il manque bien dans l'échange quatre-vingt-trois logements, et quatre-vingt-trois logements, cela nous coûte 200 M€. Donc, dans

cette affaire, soit il nous manque quatre-vingt trois logements, soit nous payons 200 M€ de trop.

Alors, sans m'être concerté avec Monsieur STEINER, j'écrivais tout à l'heure que cette résolution avait un intérêt dans le cadre de relations normales entre le Gouvernement et le Conseil National, mais qu'en l'état, cela me semble être un alibi pour ceux qui voteront demain soir en faveur du Budget Rectificatif. Cette résolution arrive trop tard dans le dossier Odéon.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais préciser une chose à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET. Si vous voulez 260 logements, je peux faire, il n'y a pas de problème, mais à 67 m² l'unité. Alors, si le Conseil National me le demande, je le fais, vous aurez 260 logements. Ce que je n'admets pas, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, c'est toujours ces insinuations de malhonnêteté. Moi, je me défends parce que j'ai une histoire derrière moi, je ne suis pas inquiet, vous pouvez, ici à Monaco, dire que je suis malhonnête, personne ne le croit en France où j'ai eu une histoire. Cela vous pouvez le dire, mais je défends aussi mon Gouvernement, donc, excusez-moi, j'ai Gilles TONELLI, j'ai Sophie THEVENOUX à mes côtés, sur ces problèmes, moi je me porte garant, je mets ma tête à couper de leur honnêteté et de leur loyauté. Alors, il faut arrêter, je n'aime pas les insinuations, il faut arrêter de nous dire que nous sommes des gens malhonnêtes, je ne peux pas accepter cela, parce que je ne connais pas cela et eux non plus, ils ne connaissent pas cela. C'est grave de nous accuser. Moi je le supporte mal et eux aussi. Alors il faut arrêter, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, de laisser sous-entendre qu'on est vendu à Pierre, Paul ou Jacques.

Aussi bien eux que moi, nous n'avons pas touché un seul euro, même pas un déjeuner, rien du tout de la part d'un promoteur. Alors, comprenez que vos insinuations m'agacent et que j'en fais un point d'honneur à mon âge. Je ne voudrais pas évoquer le Général de GAULLE qui disait : « je n'ai pas attendu 70 ans pour devenir dictateur » et moi, je n'ai pas attendu 70 ans pour devenir un escroc ! Alors arrêtez, parce que je ne supporte pas cela.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je ne vous en veux pas, je sais que vous êtes de bonne foi, mais il faut quand même arrêter, il faut que nous puissions avoir des relations de confiance entre nous. Si on se prend tous pour des escrocs, eh bien allons-y, mais cela va être la curée et tant pis pour Monaco ! Moi je voudrais

quand même que tout le monde pense que nous sommes des gens de bonne volonté qui voulons l'intérêt de la Principauté, qui sommes au service du Prince et qui voulons l'intérêt des Monégasques.

Je vous assure, faites-moi confiance, j'en ai vraiment besoin, je vous le demande, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET. Je sais que vous êtes un homme sincère, mais faites confiance aux autres en face de vous qui sont aussi des hommes sincères et je ne parle pas seulement en mon nom, mais au nom du Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci pour ces compliments, mais ne ramenez pas ça à une question d'honnêteté. En l'état de cette opération, il me semble qu'il y a, pour certains, un problème de compétence et, pour d'autres, de légèreté dans la négociation. Vous nous avez laissé voter une loi alors que vous veniez de recevoir un document de 80 pages du promoteur, document dont vous n'avez pas pris connaissance.

J'estime qu'il y a eu une légèreté dans le traitement de cette affaire, ce n'est pas forcément de la malhonnêteté, mais le problème est qu'il nous manque quatre-vingt-trois appartements. La question n'est pas de savoir si les appartements feront 70 ou 140 m², c'est la définition même de ces mètres carrés qui est en jeu.

Nulle part il n'a été question de considérer des locaux techniques comme surfaces habitables. Lorsque vous allez vendre ces appartements, comment expliquerez-vous aux acquéreurs qu'ils achètent des locaux techniques 40.000 € le mètre carré. Ceux qui voudront acheter 200 m² auront 120 m² d'habitable et 40 m² de balcons. Les 40 m² restants seront dans les couloirs de l'immeuble et il faudra leur expliquer cela, que les couloirs de l'immeuble valent 40.000 €/m².

M. le Président.- Je voudrais dire que chacun expliquera bien sûr son vote sur le Budget Rectificatif demain et cela a commencé, je crois, ce soir, mais qu'il n'y a aucun alibi, puisque j'ai entendu le mot, de la part des auteurs de la proposition, ni de ceux qui vont la voter. Il suffit de regarder le texte et les engagements, au bas de la page 3 : mandater un auditeur indépendant et reconnu afin de comparer les deux conditions – celle du 12 février et celle du 31 juillet – de désaffectation par rapport aux intérêts de l'Etat et vérifier si les intérêts de l'Etat ont bien été défendus. Si les conditions n'étaient pas respectées

– alinéa suivant – revenir aux conditions du 12 février votées par le Conseil National pour la définition des mètres carrés échangés, c'est un alibi ça ? Et la conclusion, si le Gouvernement ne respectait pas cela, il y aurait sanction sur le vote du Budget Primitif dans quelques semaines à peine. D'abord on vérifie la bonne foi et on vérifie que la confiance soit restaurée d'ici là, je l'espère de tout cœur, c'est ce que nous souhaitons évidemment pour Monaco et c'est ce que je veux croire. Mais si ce n'était pas le cas, les signataires et ceux qui vont voter ce texte sanctionneraient, le moment venu, lorsqu'on aura vérifié de manière objective et, si jamais il y a des erreurs, le Gouvernement aura la possibilité de rectifier l'échange dans le sens de l'intérêt de l'Etat et du 12 février. S'il le fait ou si c'est confirmé par un auditeur, tout rentre dans l'ordre et s'il ne le fait pas, eh bien, ce n'est pas un alibi, ceux qui voteront la résolution s'engagent à sanctionner le Gouvernement en ne votant pas le Budget Primitif en décembre prochain, donc il ne faut pas parler d'alibi ou de poudre aux yeux, je ne sais plus ce que j'ai entendu encore tout à l'heure, c'est un procès d'intention et c'est faux !

Monsieur GUAZZONNE, non, Monsieur le Ministre d'abord.

M. le Ministre d'Etat.- Je crois que vous perdez un peu votre temps, excusez-moi, vous pouvez ne pas voter le Budget, c'est votre droit, somme toute cela serait un précédent intéressant et on verrait comment cela se passe, mais cela ne troublerait pas trop le fonctionnement de l'Etat, bien heureusement.

Nous avons passé un temps fou sur l'opération Odéon et pour moi, c'est une opération qui est terminée. A ma connaissance, il y a un contrat qui a été passé entre la S.C.I. Odéon et la Société VINCI et ce contrat maintenant est exécutoire et dans quelques jours, les premières pelleuses seront sur le terrain. Alors, nous pouvons en parler comme cela des années, mais vous perdez votre temps. Je le dis simplement et directement.

Ceci étant dit, il faut savoir que l'opération Odéon est partie, c'est du passé et d'ailleurs, plus vite la page sera tournée et plus vite je serai content. Et je serai vraiment très content, lorsque 177 familles monégasques auront un appartement formidable avec une vue extraordinaire. Là, je serai content. Donc, rendez-vous dans dix ans et vous me remercirez d'avoir fait cette opération.

J'ajoute que les recettes de T.V.A. qui correspondent arriveront à compenser une bonne partie de la participation de l'Etat, et tant mieux ! Moi, je trouve

que ce n'est pas de la mauvaise gestion, je le dis aux Monégasques puisque vous avez voulu ce débat en Séance Publique. Le Gouvernement Princier a tout à fait bonne conscience. Il a conscience d'avoir aidé la Principauté et les Monégasques à sortir de la crise. Il a conscience d'offrir 177 appartements magnifiques aux Monégasques et il a conscience en même temps d'avoir créé un élément de la relance économique en période de crise. Tous les grands Etats l'ont fait et nous avons trois opérations pour le faire. J'ai l'opération Odéon, j'ai l'opération Ilot Rainier III que vous avez approuvée et j'ai l'opération Agaves sur laquelle vous allez vous prononcer dans quelque temps. Cela fait un milliard d'euros d'investissements. Moi, je crois en l'avenir de la Principauté. On peut tout bloquer en Principauté, est-ce que vous voulez tout bloquer en Principauté ? Monsieur NOUVION, vous avez parlé de vos prédécesseurs mais, nom d'un chien, qu'est-ce qu'ils ont été audacieux ! L'opération Fontvieille, c'était tout de même autre chose, je m'excuse, mais je dois jouer la modestie sur la Tour Odéon ! Fontvieille c'était autre chose, cela a été une sacrée partie, excusez-moi ! Relisez l'histoire, les risques pris considérables à une époque où la Principauté n'avait pas les moyens qu'elle a aujourd'hui ! C'était audacieux et il faut rendre hommage au Prince Rainier et à tous ceux qui étaient là à l'époque, à vos Collègues de l'époque, d'avoir eu l'audace de croire en l'avenir de la Principauté.

Je voudrais simplement que vous n'ayez pas envie de bloquer les choses et que vous ayez un peu d'audace pour l'avenir de la Principauté, parce que si vous n'avez pas d'audace pour l'avenir de la Principauté, les Monégasques vont s'appauvrir et je crois que l'avenir de la Principauté c'est, évidemment, d'aider les Monégasques, mais c'est aussi d'entretenir la prospérité car sans la prospérité, il n'y a plus rien pour les Monégasques, excusez-moi de le dire, mais il faut parfois dire des réalités. Moi je m'en tiens aux réalités basiques. Je veux bien qu'on n'ait pas d'audace, on peut tout arrêter et manger des olives. D'accord, alors on revient à la fin du XVIII^{ème} siècle, mais je ne veux pas cela pour Monaco et surtout pas pour les Monégasques.

Je me serais battu, je me suis toujours battu pour l'endroit où j'étais et aujourd'hui, je me bats pour Monaco. J'aime Monaco, j'aime les Monégasques et je veux continuer à me battre pour eux et je ne peux pas accepter que les représentants des Monégasques ne veuillent rien pour les Monégasques. Excusez-moi, je suis provocateur pour quelques instants, mais je le fais exprès. Je suis désolé, mais ayez un peu d'audace pour l'avenir de la Principauté et arrêtez de tout

bloquer, de tout paralyser. Vous ne pouvez pas me demander à la fois de faire des logements pour les Monégasques et de ne rien faire pour la promotion immobilière. Vos demandes sont contradictoires et si je vous le dis comme cela, c'est parce que j'en ai marre d'être attaqué, excusez-moi de réagir en homme, cela peut m'arriver, non seulement en mon nom, mais au nom de tout mon Gouvernement. J'en ai quelquefois assez de ces attaques gratuites car nous avons, tous ceux qui sont autour de moi, le sentiment de nous battre pour l'intérêt des Monégasques et de la Principauté. Alors, franchement c'est désagréable, surtout en Séance Publique. Vous le savez, j'accepte la critique mais la critique, vous pouvez la garder pour les séances privées, mais que la meute se jette sur le Gouvernement Princier en public, et se jette d'ailleurs sur le Prince en même temps, je vous le dis...

M. le Président.- ... Non, non, Monsieur le Ministre, vous ne pouvez pas dire cela, le Prince Souverain n'est pas responsable de vos erreurs...

M. le Ministre d'Etat.- ... Excusez-moi de vous le dire, mais le Gouvernement Princier est l'Exécutif du Prince... Donc, je vous appelle à plus de respect, à plus de responsabilité, à plus de sens de la responsabilité pour l'avenir de la Principauté et des Monégasques que vous représentez. Excusez-moi, mais parfois j'ai vraiment envie de dire ce que je pense.

M. le Président.- Ecoutez, moi je comprends que vous vous exprimiez aussi largement que vous le souhaitez. Mais je dois vous répondre deux choses au nom de l'ensemble des Elus : l'immense majorité des Conseillers Nationaux, peut-être même la totalité – s'il y en a qui ne le pensent pas, ils vont le dire – ne souhaitent pas et ne souhaitent pas arrêter l'opération Odéon. Nous voulons tout autant – et nous vous l'avons prouvé en votant la loi de désaffectation et encore ce soir dans les débats – que cette opération se réalise, je pense l'avoir dit au moins dix fois publiquement, y compris dans les interviews à la presse. Bien évidemment, nous aussi, nous voulons que cette opération se fasse, nous voulons les cent soixante-dix-sept logements pour les Monégasques, nous voulons les centaines de logements complémentaires pour le secteur privé, nous voulons les bureaux, nous voulons du travail pour les entreprises. Nous aussi, Monsieur le Ministre, ce n'est pas blanc et noir, ce n'est pas le Gouvernement qui veut l'opération et le Conseil National qui ne la veut pas, ce n'est pas cela. Ce sont les conditions de

l'opération qui ont été discutées, pas l'opération, en tout cas, vous le savez, pour l'immense majorité. Vous savez bien ce que j'en pense pour vous l'avoir dit souvent, il est hors de question, ici, qu'une majorité d'Elus, et peut-être même la totalité, veuillent arrêter cette opération. Non, l'intérêt de la Principauté, c'est qu'elle se fasse et nous avons veillé à vous en donner les moyens, c'est simplement les conditions que nous discutons.

Deuxièmement, vous appelez au sens des responsabilités, mais je crois que les deux groupes parlementaires majoritaires qui ont déposé la motion ont déjà répondu à votre demande. Le sens des responsabilités, c'est de ne pas réagir à de l'affect, c'est de ne pas, sur un coup de colère, avoir une riposte inappropriée qui ne serait pas conforme à l'intérêt de l'Etat.

Le sens des responsabilités, c'est de donner demain par un vote majoritaire de l'Assemblée, les crédits attendus par les Services de l'Etat au Budget Rectificatif, ce qui va leur permettre d'avoir les sommes complémentaires qu'ils attendent pour pouvoir assurer le bon fonctionnement des Services de l'Administration. Donc, il n'y a pas ici, une majorité d'Elus irresponsables, je crois qu'on vous le démontre encore. Par contre, nous avons le droit, lorsque nous sommes mis devant le fait accompli comme nous l'avons été, sur le siège en plus, de réagir comme nous l'avons fait. C'est notre devoir d'ailleurs de le faire.

Donc, il n'y a dans ma bouche aucun soupçon de malhonnêteté. J'ai la profonde conviction que les Membres du Gouvernement sont tous – et j'en ai la certitude en ce qui me concerne – des gens qui font de leur mieux, avec une parfaite honnêteté, le travail qu'ils ont à faire pour le pays, mais la démocratie, le rôle de notre Assemblée au sein de nos Institutions, c'est aussi d'exprimer les divergences lorsque nous sommes mis devant le fait accompli. Vous l'avez d'ailleurs reconnu dans votre intervention, Monsieur le Ministre, « je vous ai mis devant le fait accompli et je le regrette », avez-vous dit. Donc, il est bien légitime et naturel qu'il y ait des réactions dans cette enceinte, sinon qu'est-ce qu'on nous reprocherait pas et à juste titre ? De n'être qu'une chambre d'enregistrement, que nous ne sommes pas et que nous ne serons jamais, dans l'intérêt du Prince, des Institutions, des Monégasques et de la Principauté. Chacun doit jouer son rôle, le Gouvernement Princier à sa place, le Conseil National à la sienne.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur le Ministre, mais je comprends, à cette heure-ci, sur un

dossier que vous avez défendu comme toujours avec beaucoup de talent, comme un grand tribun, avec beaucoup de malice, mais un dossier, Monsieur le Ministre, tellement difficile à défendre parce qu'il a quand même été, ô combien, mal préparé par le Gouvernement et les Services du Gouvernement. Voilà, alors, je comprends qu'à cette heure-ci, vous soyez un peu agacé...

M. le Ministre d'Etat.- Je suis agacé, mais je vais vous dire puisque vous parlez des promoteurs, parlons-en quelques instants...

M. le Président.- ... Qui a parlé des promoteurs ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est quand même les promoteurs qui sont derrière tout cela ! Il y a l'ombre des promoteurs au-dessus de notre Assemblée, alors puisque vous m'invitez à dire ce que je pense, pour moi la dernière grande opération terrestre, c'est Annonciade II, cela représente environ 100.000 m², c'est important. Alors, moi, j'aurais aimé, j'aurais voulu créer une société d'étude dans laquelle l'Etat serait majoritaire, bien sûr, pour piloter et je n'étais pas contre que les grands promoteurs de la place soient dedans.

J'ai donc proposé à trois promoteurs – il y en a un qui se trouve avoir accepté dans le cadre de l'opération dont on parle ce soir – mais j'ai proposé à deux autres de mettre un petit pied dans Annonciade II et de dire « on fera une société d'étude, c'est l'Etat qui pilotera mais vous aurez votre place ». Je ne suis pas contre la promotion immobilière, j'aime mieux avoir trois partenaires qu'un seul. Eh bien, ils ne veulent pas et je le regrette parce que c'est une opération qui mérite une réflexion de plusieurs années. Ce n'est pas un problème pour tout de suite, la réalisation c'est dans six ou sept ans, c'est pourquoi j'aurais aimé faire cette société d'étude, parce que c'est un véritable quartier nouveau que l'on va faire et cela aurait mérité une étude approfondie. Mais chacun des promoteurs joue sa carte contre les autres. Alors, moi, cela ne me va pas, je trouve que l'Etat pourrait piloter les choses avec eux et venir vous proposer un schéma intelligent.

Hélas, je n'y arrive pas parce que c'est chacun pour soi, chacun surveille l'autre et empêche l'autre de faire, c'est son seul objectif, chacun regarde dans l'assiette de l'autre et il ne se passe rien. Je le dis publiquement parce que cela me désole, je trouve que l'intérêt général de la Principauté serait de mettre tout

le monde autour de la table. Ici, l'Etat est quand même pilote en plus dans cette opération, il est propriétaire de la majorité des terrains, donc il est normalement pilote, et si cette opération se fait au coup par coup, elle sera encore ratée sur le plan de l'urbanisme.

C'est un véritable quartier nouveau qu'il faut inventer à l'Annonciade et tout cela ne peut pas s'inventer au coup par coup, c'est pour cela que je suis désolé parce qu'ils ne veulent pas. Que voulez-vous que je vous dise, ils ne veulent pas, je ne peux pas les forcer, on ne force pas un âne qui ne veut pas boire, mais je vous le dis tel que je le pense. Je sais pourquoi ils ne veulent pas, c'est parce que leur ambition, on regarde l'assiette de l'autre, comme dans l'Odéon, on regarde l'assiette de l'autre, plutôt que de travailler ensemble. C'est quand même dommage parce qu'il n'y a pas tellement de gens à Monaco qui peuvent faire des trucs et si on les mettait ensemble pour faire des trucs bien, on pourrait arriver à des trucs pas mal. Voilà, je vous dis ce que je pense.

M. le Président.- On vous a largement, et c'est tout à fait normal, laissé vous exprimer, Monsieur le Ministre.

Vous êtes quelques-uns à vouloir intervenir. M. GUAZZONNE, Mme POYARD-VATRICAN, M. NOUVION, M. STEINER, M. SPILLOTIS-SAQUET ET M. MARQUET.

Monsieur GUAZZONNE tout d'abord.

M. Eric GUAZZONNE.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai entendu parler d'alibi, de poudre aux yeux, de manque de confiance. En fait, le but de cette résolution était simple, c'était retenir les leçons de ce qui s'était passé au cours de ces débats pour éviter que cela ne se reproduise.

Vous avez parlé de confiance, Monsieur le Ministre, mais nous sommes tout à fait d'accord ! La résolution, c'est d'essayer de mettre et d'établir ensemble des règles qui nous permettent d'avancer en toute confiance. Plus que jamais nous avons besoin, ensemble, de faire face à ces personnes dont vous avez si bien parlé précédemment, parce que l'intérêt du pays l'appelle. C'était juste le but que nous avons avec Mme POYARD-VATRICAN lorsque nous avons déposé cette résolution, c'était d'établir des règles simples, toutes ont été énoncées, toutes ont été réclamées ce soir par les Conseillers Nationaux. Il n'y a rien de plus dans cette motion, c'est pour cela qu'effectivement, elle arrive tard sur nos bureaux. Tout simplement, nous retenons les leçons, il y a eu des

dysfonctionnements et pour éviter que cela ne se reproduise, comment peut-on faire ? J'ai apprécié votre intervention lorsque vous nous dites que vous reteniez les six points si on en ajoutait un septième et pour moi, cela ne pose aucun problème. Mais j'aime bien, justement, cet esprit constructif qui nous permettra d'avancer sur ces dossiers-là.

M. le Président.- Madame la Doyenne, vous avez souhaité renoncer à votre tour de parole ? Ou vous désirez intervenir ? Nous vous écoutons.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolée, Monsieur le Président, mais je tenais, Monsieur le Ministre, à clarifier la situation des contacts entre les promoteurs et le Conseil National, mais je me suis fait doubler par M. SPILLOTIS-SAQUET.

(Rires).

M. le Président.- Nous continuons et écoutons Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Pour l'affaire de l'Annonciade II, Monsieur le Ministre, est-ce que vous voulez qu'on aille négocier avec les promoteurs ?...

M. le Ministre d'Etat.-... Quoi !

M. le Président.-... Elle plaisante, Monsieur le Ministre !

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je plaisante, c'est juste pour détendre l'atmosphère.

L'idée c'est, dans ce que vous venez de dire sur l'Annonciade II...

M. le Ministre d'Etat.- Ha non, j'espère bien que c'est une plaisanterie, Madame,...

(Rires).

Ce que je voulais dire, c'est que j'aurais bien vu une société mixte d'étude avec une majorité à l'Etat,

dans laquelle j'ai autour de l'Etat les trois promoteurs qui, eux, font tous des études, qui emploient des architectes... Très bien, ils présentent des projets fabuleux mais j'aimerais mieux qu'on mette tout cela sur la table autour de l'Etat. C'est tout.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- J'ai bien compris, Monsieur le Ministre, et je partage tout à fait le constat.

M. le Président.- Vous êtes encore quatre à demander la parole. Nous écoutons à présent Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, juste pour reparler de cette résolution, c'est un travail, c'est intéressant, il y a des idées, c'est un peu « Alice au Pays des Merveilles » en matière de désaffectation, c'est bien, mais ce n'est pas un contrat, ce n'est signé que par une partie, c'est-à-dire les Elus. Donc cela ne lie pas les parties, c'est est un premier point.

Deuxième point, effectivement, il y a un contrat qui est simple, c'est l'accord des volontés qui est dans la Constitution et j'en reviens, pardon de citer les textes, à l'article 33, « la désaffectation d'un bien du domaine public ne peut être prononcée que par une loi ». Donc chaque désaffectation est un cas à part, parfois on désaffecte un terrain, une parcelle de terrain, des escaliers, il peut y avoir de l'air libre, il peut y avoir des servitudes, donc chaque désaffectation est un cas pratique à part, et parce qu'il s'agit d'un cas à part et on ne peut pas lancer des règles pour toutes les désaffectations. C'est pour cela qu'il y a la loi, c'est pour cela que nous sommes là et que nous devons nous pencher sur chaque désaffectation et que chaque désaffectation a ses propres particularismes. Donc, votre papier est très intéressant, il n'engage que vous...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- ... Ceux qui vont le voter...

M. Laurent NOUVION.- ... Oui, mais il n'engage pas le Gouvernement. En revanche, l'article 33 de la Constitution engage les Elus que nous sommes et le Gouvernement. C'est bien plus fort et cela s'inscrit depuis bien plus longtemps que votre résolution.

M. le Président.- Nous demandons au Gouvernement de répondre à cette résolution et de l'appliquer, donc cela engagera aussi le Gouvernement d'ici la fin de l'année, sinon on aura échoué. Ne pensez pas déjà que nous avons échoué avant de nous laisser essayer d'obtenir des lois, des avancées et des textes réglementaires, je ne vais pas lire la résolution... On verra, Monsieur NOUVION, on verra dans deux mois, on jugera ce que l'on aura obtenu, ou pas, comme avancées du Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Moi je veux bien avoir des avancées du Gouvernement, mais qu'est-ce que je réponds désormais aux promoteurs qui me disent, « Monsieur le Ministre d'Etat, vous êtes gentil, mais je garde 5 % pour le Conseil National » ?

(Rires).

M. le Président.- ... Vous leur demandez 10 %, Monsieur le Ministre, parce que s'ils proposent 5 % c'est qu'ils peuvent donner 10 % pour l'Etat et il n'y a pas de raison de ne pas les prendre, pour l'intérêt de la Principauté !

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET a redemandé la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je voudrais appuyer ce que vous avez dit tout à l'heure, c'est que nous ne sommes pas hostiles au projet de l'Annonciade. Par contre, Monsieur le Ministre, vous avez parlé de Fontvieille en en faisant un exemple célèbre, mais si mes souvenirs sont bons, Fontvieille était entièrement entre les mains d'un opérateur privé au départ, et l'Etat y est revenu grâce au Gouvernement et au Conseil National. Si des terrains sont revenus à l'Etat, c'est parce qu'ils ont été repris aux promoteurs.

M. le Ministre d'Etat.- Mais il a fallu un peu d'audace...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ce dont nous manquons !

M. le Ministre d'Etat.- ... à l'époque et je rends hommage à ceux qui ont eu cette audace.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET à la parole.

M. Bernard MARQUET.- Je ne voulais pas participer au débat, mais j'ai entendu deux ou trois petites choses que je voudrais quand même rectifier.

Excusez-moi, Monsieur le Ministre d'Etat, mais le 12 février, le Rapporteur que j'étais, avec les Conseillers Nationaux, a eu l'audace de voter ce texte dans les conditions qu'on nous a données.

Maintenant, Monsieur NOUVION, ce n'est pas un contrat qu'on a rédigé, c'est une résolution. Cela veut bien dire ce que cela veut dire. Je viens de l'avoir, comme vous sur le siège, et j'aimerais peut-être ajouter un point, c'est qu'on respecte notre Constitution, nos Lois et les Ordonnances Souveraines, ça j'aimerais bien.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre « Département de l'Equipement et de l'Environnement – Conseiller de Gouvernement », je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Vingt et un avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Votes pour : un vote pour.

Le chapitre 75 est rejeté.

(Mme Sophie BOUHNİK-LAVAGNA vote pour ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITTLOT, MM. Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Fabrice NOTARI, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Jean-François ROBILLON, Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER, Pierre SVARA et Stéphane VALERI votent contre ; Rejeté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 79 - AMENAGEMENT URBAIN - JARDINS

379.010 - Frais de personnel..... - 42.500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 - Postes & Télégraphes + 1.443.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 - Parkings Publics..... + 262.500

M. le Président.- Monsieur Guillaume ROSE a la parole.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une question pour le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme. Je profite du chapitre des Parkings Publics pour rappeler que nous avons énormément de problèmes de circulation, comme vous le savez, qui sont longuement débattus ici. Or, nous avons toujours la possibilité de faire sortir les vélos des parkings publics et j'aimerais savoir quand nous pourrions enfin voir des vélos sur la voie publique. J'avoue que sans préjuger en aucune manière de la réponse du Conseiller de Gouvernement, j'aimerais tout de même avoir d'autres arguments que l'esthétique, puisque l'esthétique, on peut aussi s'en servir pour le tri sélectif en disant que ce n'est pas spécialement esthétique, mais finalement, cela a été admis. Donc, y a-t-il une raison qui fait que nos vélos ne sont pas sortis des parkings et qu'ils ne sont pas faciles à emprunter pour le reste de la population, et ce dans l'objectif de participer à la résolution des problèmes de circulation et, évidemment, des problèmes de pollution ? Merci.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci. Je crois que dans la question des vélos, il y a deux volets. Le volet, d'abord, des facilités données aux vélos en ville, je parle des pistes cyclables. Donc, ça c'est un premier volet qu'il faut effectivement développer à Monaco et le second volet, c'est la diffusion des systèmes de mise à disposition des vélos électriques, puisqu'à Monaco la topographie fait qu'il est difficile d'imaginer autre chose que des vélos électriques pour pouvoir se déplacer en ville. Alors là, j'ai quand même des nouvelles à apporter, c'est que les vélos électriques sont effectivement loués par le Service des Parkings Publics, dans certains parkings et sur un nombre de vélos assez limité. Il est prévu pour l'exercice 2010 – donc on pourra en reparler lors de l'examen du Budget Primitif – de développer la location des vélos électriques en Principauté. Ce serait une expérience, un mode de fonctionnement qui associerait un concessionnaire à ces vélos électriques de manière à pouvoir, comme vous le dites, sortir les

vélos électriques de la relative confidentialité qu'on connaît aujourd'hui et faire en sorte, dès l'année 2010, d'avoir une plus grande audience pour ce type de déplacement en Principauté. Donc, oui, en 2010, le service assuré actuellement par les parkings devrait être confié à un concessionnaire qui devrait être, je le dis très clairement, les transports en commun, la C.A.M. qui devrait donc, par ce biais-là, développer le service. Nous sommes en train de mettre au point les conditions de cette nouvelle réalisation par l'intermédiaire de la C.A.M..

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais une question : quand le Gouvernement a-t-il l'intention de répondre à l'ensemble des questions sur le Code de l'Environnement, questions qui ont été posées au mois de juillet dernier, sachant qu'une des questions concerne l'applicabilité du Code de l'Environnement, c'est-à-dire toutes les réglementations et Ordonnances Souveraines liées. En effet, sur un certain nombre de points, dont notamment les nuisances sonores – mais on ne va pas refaire le débat de lundi – on attend concrètement des réponses et un certain nombre d'actions liées très directement à l'environnement qui pourront être traitées par le biais du Code et des Ordonnances Souveraines.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le projet de loi a été déposé pour autant que je me souvienne l'an dernier, il y a un an, et les questions du Conseil National sont arrivées au Département le 30 juillet. On y travaille, on a déjà fait une partie des réponses. Je ne peux pas vous donner une date précise, mais ce que je peux m'engager à vous dire, c'est qu'on les traitera au plus tôt. Mais il y a, pour faire ces réponses, différentes étapes à passer, il faut qu'on fasse l'ensemble du circuit administratif, mais encore une fois, c'est quelque chose sur quoi nous travaillons et nous souhaitons aboutir rapidement.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, rien à ajouter ?

Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre ?

Tout d'abord Monsieur SPILIOTIS-SAQUET et ensuite Mme DITTLLOT.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci.

Je voudrais m'exprimer au titre du chapitre précédent qui a été court-circuité puisque non rectifié, pour dire que je salue l'initiative du Service des Titres de Circulation d'avoir regroupé, sur une même feuille, tous les véhicules d'un même propriétaire simplifiant par là la démarche. Je ne sais pas si Monsieur TONELLI y est pour quelque chose, mais en tout cas le Gouvernement a été bon sur ce coup-là.

(Rires).

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je remercie Monsieur SPILIOTIS-SAQUET de sa remarque et j'en ferai part au Chef de Service et à ses Collaborateurs qui ont œuvré dans ce domaine. Cela venait en fait d'une démarche générale de l'Administration, qui n'est pas propre au Service technique, mais qui est une démarche de simplification de l'Administration à chaque fois que cela est possible, mais il faut en attribuer la paternité au Service des Titres de Circulation, effectivement.

M. le Président.- Merci. La parole est à présent à Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention s'adresse à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme. Je rebondis sur ce que disait Madame POYARD-VATRICAN, concernant la protection de notre environnement pour faire part d'observations et de craintes. Cela concerne les antennes que nous voyons fleurir actuellement sur certains toits d'immeubles domaniaux tout proches d'écoles. Nous avons tous connaissance des perturbations qui peuvent être liées à l'implantation de telles structures et je voudrais souligner que le Sénat français vient de voter, il y a à peine quelques jours, des mesures protectrices contre les ondes électromagnétiques dans le cadre des discussions sur le Grenelle de l'Environnement. Bien

que le risque de graves perturbations ne soit pas avéré, il existe bien une sérieuse suspicion pour que des règles de protection soient mises en place. Par ailleurs, j'ai appris que certains travaux d'implantation d'antennes électromagnétiques avaient été réalisés quelquefois de nuit, dans la plus grande discrétion et je m'interroge sur les motivations du Gouvernement.

Pour plus de transparence, je souhaiterais que des mesures d'évaluation soient menées dans les bâtiments concernés par un organisme indépendant, je veux dire par là un organisme. J'aimerais aussi que le Conseil National soit rendu destinataire de ces résultats et de la liste de toutes les implantations d'antennes sur le territoire ainsi que du type d'ondes qu'elles relayent.

Je rappelle au Gouvernement que même si les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas, en ce qui concerne ces antennes, de caractériser un risque avéré pour la santé, rien ne permet non plus de conclure que les rayonnements électromagnétiques sont sans effets nocifs. En conséquence, je demande au Gouvernement d'appliquer le principe de précaution et de prendre des mesures nécessaires pour protéger la population contre ces ondes qui peuvent être fort nocives pour l'organisme humain.

M. le Président.- Monsieur TONELLI.

M. GILLES TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je voulais dire à Madame DITTLLOT que le Gouvernement partage, bien évidemment, sa préoccupation sur la nécessité de suivre les émissions des antennes de relais de téléphonie et lui dire que cette préoccupation n'est pas récente et que le concessionnaire de service public, en accord avec l'Etat, fait depuis trois ans, chaque année un relevé de quatre-vingts points en Principauté pour analyser les émissions de ces antennes. Donc je crois que de ce point de vue-là, nous sommes largement en phase avec les démarches européennes et je devrais même être plus précis en disant que ce n'est pas le concessionnaire proprement dit qui fait les mesures, mais il appelle un établissement indépendant et c'est cet établissement indépendant qui fait les mesures pour la Principauté.

C'est un sujet qui mériterait un long développement dans la mesure où ces mesures sont faites et sont comparées d'une année sur l'autre mais ce que je sais, vous l'évoquiez, c'est que cette réunion à venir va se tenir au Conseil National, où ces questions seront, bien évidemment évoquées.

Ce que je peux dire ce soir, en Séance Publique, c'est que les valeurs qui sont relevées autour de ces antennes en Principauté dans tous ces points importants, sont très largement inférieures aux normes qui sont en vigueur dans les grands pays voisins et sont de même nature et de même niveau que celles que les grands pays avancés appliquent en matière d'émission de ces antennes-relais.

Ce que je veux dire aussi, c'est qu'il y a un optimum à trouver pour la limitation des radiations électromagnétiques de ces antennes parce que plus on baisse le niveau de radiation de ces antennes, plus nous sommes obligés de multiplier ces antennes. Plus on multiplie ces antennes et plus je demande aux téléphones de chacune des personnes de travailler et à ce moment-là, je renvoie finalement le surplus électromagnétique au niveau du téléphone des gens, parce que si le téléphone doit chercher des porteuses et passer de l'une à l'autre, il émet à ce moment-là beaucoup plus d'ondes. Donc il y a un optimum à trouver, il y a un équilibre à trouver et c'est dans la poursuite de cet équilibre que les antennes sont placées en Principauté.

Je voudrais aussi rassurer Madame DITLOT pour lui dire que l'Etat supervise ce type d'étude qu'il fait faire de manière indépendante et supervise aussi l'activité de son concessionnaire qui n'a pas l'habitude de faire les choses de nuit pour les cacher aux

résidents. Donc, je vous rassure, si les travaux sont faits le soir ou de nuit, c'est pour des raisons de praticité mais certainement pas pour cacher quoi que ce soit aux résidents et aux Monégasques. D'ailleurs une fois que nous aurons, lors de notre réunion, présenté les résultats de cette étude, dans la foulée, nous allons les placer sur un site internet qui permettra à toutes les personnes de Monaco d'accéder à ces résultats et de se rendre compte de la réalité des émanations et des diffusions électromagnétiques en Principauté.

Mme Michèle DITLOT.- Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller. C'est bon pour vous Madame DITLOT ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 87 - AVIATION CIVILE

387.010 - Frais de personnel.....	+ 13.500
387.040 - Achat & Entretien matériel.....	- 300.000
	<u>- 286.500</u>

M. le Président.- Monsieur Guillaume ROSE à la parole.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je tenais tout d'abord à saluer l'initiative, en tout cas la décision prise par le Gouvernement, d'accorder aux navettes d'Héli Air Monaco l'autorisation d'emprunter les couloirs de bus. Je pense que c'est une bonne idée d'essayer.

Ensuite, j'ai pu lire dans la presse que la concurrence allait arriver sur l'Héliport, ce que je trouve aussi être

une très bonne chose. Simplement, j'ai lu aussi qu'il était possible qu'on rénove quelque peu l'Héliport. Pouvez-vous nous dire quelques mots à ce sujet, parce qu'effectivement l'Héliport se détériore et il est assez peu conforme à l'image que peut donner Monaco et que peut donner ce moyen de transport associé à Monaco ?

Je vous remercie.

M. GILLES TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-*

Alors, pour ce qui est de la concurrence, en fait elle ne change pas puisqu'on avait deux sociétés monégasques sur l'Héliport et qu'on conserve deux sociétés de droit monégasque sur l'Héliport, donc c'est la même situation qu'auparavant.

Pour ce qui concerne l'Héliport proprement dit, donc l'héligare, d'une part, et les hangars, d'autre part, il y a une étude de programmation qui a déjà plusieurs mois, elle a subi beaucoup d'aléas et de transformations pour arriver à trouver un projet qui satisfasse tout le monde et qui permette d'être réalisé dans des temps satisfaisants. Nous ne sommes pas encore au bout de l'exercice. Donc, en réponse à votre question sur la restructuration de l'héligare, des hangars de l'hélisurface, cela ne débouchera pas dans les mois qui viennent mais c'est un projet à l'échéance de six mois à dix-huit mois. Il y a un projet qui devrait sortir ; ce à quoi on s'attache dans l'intervalle, c'est quand même à maintenir en l'état l'ouvrage et, notamment par le Service des Bâtiments Domaniaux, assurer par exemple les changements de vitrage pour conserver un isolement phonique qui soit à peu près satisfaisant et faire en sorte de maintenir en l'état le bâtiment qui, vous avez raison, commence à être âgé maintenant.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.
Monsieur CELLARIO sur le même sujet.

M. le Chargé de Mission.-

G) SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 - DIRECTION

395.010 - Frais de personnel.....	- 66.000
395.020 - Frais Etudes & Formation.....	+ 19.000
395.030 - Frais de fonctionnement.....	+ 34.000
	<u>- 13.000</u>

M. le Président.- Je vous rappelle pour ceux qui s'interrogent, que techniquement nous ne votons au Budget Rectificatif que les crédits modifiés. C'est vrai nous avons passé plusieurs pages mais il n'y avait pas de crédit modifié.

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, vous dites qu'il y a toujours deux sociétés, c'est exact, mais j'y vois tout de même une différence. Avant il y avait une première société et une seconde qui était de taille, je vais dire très modeste. Or, les deux se sont associées pour former une société de taille très grande. La question que je me pose est de savoir si la concurrence est véritablement respectée. Je n'ai pas la réponse, mais cela représente un changement notable et on ne peut pas dire qu'il y a deux sociétés. Ce que l'on peut dire, c'est que les deux ont fusionné pour former une société beaucoup plus importante et l'avenir nous dira ce qui va se passer. *A priori*, d'après ce qu'on a pu lire dans les journaux, pour le moment j'ai l'impression qu'entre les deux, cela ne se passe pas très bien.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre de l'Aviation Civile, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 97 - MAISON D'ARRET

397.010 - Frais de personnel.....	+ 27.500
397.040 - Achat & Entretien matériel.....	+ 25.000
	<u>+ 52.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1, 2, 3

CH. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURE

402.331 - Nettoyage Locaux : Personnel.....	+ 71.000
402.334 - Eau, Gaz, Electr., Climat. B.D.....	+ 52.000
402.336 - Chauffage des Imm. Dom. Publ.....	- 150.000
402.337 - Logements de Fonction.....	+ 688.700
402.338 - Location de Locaux Usage Administratif.....	+ 70.000
402.3392 - Assurance Véhicules, bateaux.....	+ 26.000
	<u>+ 757.700</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

406.000 - Domaine immobilier.....	- 68.000
-----------------------------------	----------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 7 - DOMAINE FINANCIER

407.000 - Domaine financier - 1.305.000

M. le Président.- M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

CH. 1 - ASSAINISSEMENT

501.4322 - Collecte et Incinération + 200.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chargé de Mission.-**

CH. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 - Consommation..... + 150.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 4 - TRANSPORTS PUBLICS

504.438 - CIE Autobus MC - Minoration Recette	+ 250.000
504.438 - CIE Autobus MC - Essai lignes NV.....	+ 250.000
	<u>+ 500.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

I - COUVERTURE DEFICITS BUDGET COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

CH. 2 - DOMAINE SOCIAL

602.1011 - C.H.P.G.	- 2.162.000
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri.....	+ 400.000
602.1016 - C.H.P.G. Subvention d'équipement.....	+ 3.162.000
602.103 - Déficit du C.T.S.	- 26.000
602.104 - O.A.S.M.	+ 1.600.000
	<u>+ 2.974.000</u>

M. le Président.- Monsieur NOUVION à la parole.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention qui porte sur le chapitre dans son ensemble parce que je crois qu'on a un dépassement de pratiquement 8 M€ au titre des Interventions Publiques et je voulais juste attirer l'attention du Gouvernement, il n'a pas besoin de moi pour voir cela, mais c'est important qu'on le dise, que le budget des Interventions Publiques, depuis cinq ans, a considérablement augmenté. Il y a un certain nombre d'opérations d'image de la Principauté et de publicité de la Principauté qui sont très importantes. Mais il va falloir, à un moment ou à un autre, le plus rapidement possible d'ailleurs, qu'il y ait un certain nombre d'arbitrages qui soient faits, qui seront, certes, des arbitrages douloureux mais qui sont nécessaires

dans l'avenir parce qu'on ne pourra pas être partout, on ne pourra pas participer à tout ce qui se fait dans le monde. C'est bien entendu le Gouvernement Princier, sous l'Autorité du Prince, qui décidera, mais le Conseil National, dans son rôle, attire l'attention du Gouvernement sur ce chapitre qui est de plus en plus consommateur de crédits.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez raison, Monsieur NOUVION, je partage votre sentiment, il faudra des arbitrages, on ne peut pas tout faire, la Principauté de Monaco ne peut pas être partout. Je suis pour aller à Shanghai mais pas pour aller à Séoul.

M. le Président.- C'est un bon exemple. Monsieur BORDERO, le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, souhaite s'exprimer.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir moi aussi sur une ligne qui n'a pas été rectifiée. Je voulais parler de la couverture de la dotation communale et faire un petit rappel historique parce que lorsque nous avons voté la loi sur l'autonomie communale, vous vous en souvenez sans doute, il y avait eu un débat sur l'indexation de cette dotation. Le débat étant, pour rester simple, faut-il indexer la dotation sur les recettes de T.V.A. ou faut-il l'indexer sur les dépenses de l'Etat ? Nous avons choisi à l'époque, en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses d'abord, puis la majorité du Conseil National, de suivre la majorité du Conseil Communal au sein duquel il y avait eu aussi un grand débat – qui a entraîné des démissions d'ailleurs – qui était d'indexer la dotation sur les dépenses de l'Etat. Il faut dire que nous avons été critiqués, on nous a dit que nous étions frileux, que le Maire était frileux. On a eu pas mal de critiques de la part de certains et on s'aperçoit aujourd'hui que la prudence, qui a prévalu à l'époque, n'était pas superflue et qu'aujourd'hui, si

on avait indexé sur les recettes de T.V.A., la Mairie, aurait aujourd'hui quelques difficultés et peut-être aurions-nous été obligés de réunir la Commission des Finances Locales, chose qui ne s'est jamais produite. Donc, c'est bon signe, la Mairie avec les mesures qui ont été prises, il y a deux ou trois ans, continue à bien gérer son Budget.

M. le Président.- C'est un sujet que vous connaissez bien puisque vous en étiez le Rapporteur, je m'en souviens, Monsieur BORDERO.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais dire que je suis complètement d'accord avec vous.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 3 - DOMAINE CULTUREL

603.101 - Musée National	+ 129.000
--------------------------------	-----------

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

II - INTERVENTIONS

CH. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1 Subventions

604.105 - Agence Inter. Energie Atomique.....	+ 20.000
604.124 - Inst. d'Etudes Politiques Medit.	+ 50.000
	<u>+ 70.000</u>

SC. 4.2 Politiques Publiques

604.213 - Exposition universelle Shangai 2010.....	+ 1.000.000
604.2203 - APD-Aide humanitaire d'urgence	+ 56.100
	<u>+ 1.056.100</u>
	<u>+ 1.126.100</u>

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question qui est en lien avec l'Exposition Universelle de Shanghai, qui porte sur les organismes en Principauté, comme la Direction du Tourisme ou la S.B.M. qui ont un intérêt tout à fait certain à participer à ce type d'événement. Je souhaite savoir si ces organismes, apportent des fonds de leur côté dans cette opération. En effet, ce sont des crédits extrêmement importants pour l'Etat ; on l'a souligné dans le rapport. Cela n'a pas de sens d'investir dans une telle manifestation si les autres acteurs ne jouent pas le jeu. La question est : la S.B.M., qui a *a priori* le plus à gagner en tant qu'établissement de tourisme, participe-t-elle, sponsorise-t-elle des actions en lien avec l'Exposition Universelle de Shanghai ? Même question pour la Direction du Tourisme et des Congrès.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai pas de problème avec la Direction du Tourisme. La S.B.M. est un peu frileuse dans cette affaire. Vous savez qu'il y aura deux étages au Pavillon de Monaco et que le deuxième étage est un étage V.I.P., et on peut faire des réceptions dans tout le local puisque tout se termine, je crois, vers vingt et une heures et qu'ensuite, on peut organiser des réceptions ciblées sur des milieux économiques ou autres de la Chine. Nous avons « taxé » la S.B.M., ce que je trouvais plutôt bien et sympathique, de participer à hauteur de 2 M€ en complément de l'intervention de l'Etat, avec objectif d'animer le Salon V.I.P., avec, d'ailleurs, des possibilités de recettes parce que l'idée était aussi de pouvoir faire par exemple une réception « Cartier ». Je cite Cartier, mais cela peut-être quelqu'un d'autre, un certain nombre d'établissements étaient prêts à participer

financièrement à des réceptions ciblées sur certains milieux chinois.

Voilà la position du Gouvernement, la réponse de la S.B.M. est un peu lente et timide.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, cela concerne ce que vous venez d'énoncer qui est la participation de la S.B.M., participation financière à des manifestations à l'étranger. Il y a un mot que vous avez employé, qui peut être péjoratif si on lui donne le sens, pas premier, mais un autre sens, c'est celui de « taxer ». Dans le langage de la rue, cela peut avoir une autre signification que les impôts mais pour la S.B.M., je ne sais pas si on peut en parler là, on aurait peut-être pu en parler avant, mais la S.B.M. est une des sources de rentrées de l'Etat, une des sources de recettes. Vous avez, un, la concession des jeux dont le pourcentage a été considérablement abaissé, vous avez ensuite les dividendes qui sont versés par le résultat directement au Fonds de Réserve et aux actions que l'Etat détient. Ce dont j'ai peur, Monsieur le Ministre, c'est que si on regarde – et nous en avons parlé lors de la Commission Tripartite – on s'aperçoit qu'entre 30 et 45 % des résultats de la S.B.M. sur les trois dernières années proviennent de la vente des actions « Win », et non pas de son activité propre, c'est un résultat exceptionnel qui s'ajoute au résultat de l'activité. Et ce dont j'ai peur, c'est que si on continue à prendre la S.B.M. pour une vache à lait, les rentrées de l'Etat qui, au titre des monopoles concédés, ont déjà bien baissé, se retrouvent encore amputées et en ce moment, on a besoin de recettes. Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne prends pas la S.B.M. pour une vache à lait et on ne fait pas l'exposition de Shanghai pour s'amuser. On fait l'exposition de Shanghai parce qu'on pense qu'il y a des retombées économiques importantes pour la Principauté et parmi ceux qui peuvent bénéficier des principales retombées, il y a la S.B.M.. Peut-être ne fallait-il pas aller à Shanghai ? Je ne sais pas, mais si on va à Shanghai et que cela ne rapporte à personne en Principauté, je ne vois pas pourquoi l'Etat dépense 10 M€ à Shanghai ! Donc, si l'Etat y va, en accord avec tous ses partenaires, après il faut que les partenaires jouent le jeu, sinon ce n'est pas la peine d'y aller. Mais à mon avis, il y aura des retombées économiques et la S.B.M., si elle fait bien son boulot, elle peut en avoir.

Parce que vous savez, pour moi, un pour mille du marché de la Chine m'intéresse ! La S.B.M. ne semble pas s'intéresser à la Chine, c'est son problème et je pense qu'elle a tort.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. le Chargé de Mission.-

CH. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1 Subventions

605.105 - Musée océanographique.....	+ 2.000.000
605.106 - Institut Paleontologie Humaine.....	+ 35.000
605.138 - Théâtre Princesse Grace.....	+ 40.000
	<u>+ 2.075.000</u>

M. le Président.- Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Concernant le Musée Océanographique, voilà un des deux produits d'appel pour le Rocher, après le Palais Princier, éléments très importants de la politique touristique de Monaco. Je crois que nous avons la chance maintenant d'avoir un Monégasque à la tête de cette Institution et il est très important que le Conseil National en vérifiant, bien entendu, que cela corresponde à nos rentrées et que

M. Christophe STEINER.- Je partage votre opinion sur un point. Que le Gouvernement décide d'aller à Shanghai, je pense qu'il a raison, la S.B.M. ce n'est pas à Shanghai qu'elle aurait dû aller, c'est à Macao.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais vous n'allez pas à Macao sans passer par Pékin et Shanghai.

(Rires).

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

cela ne soit pas trop important, continue à aider le Musée Océanographique dans le cadre d'une rénovation qui va durer au moins dix ans.

M. le Président.- Et c'est d'ailleurs prévu par le Gouvernement avec le plein soutien de notre Assemblée, absolument d'accord.

Monsieur le Vice-Président.

M. Bernard MARQUET.- D'autant plus que l'année prochaine, c'est le centenaire de sa création, car il avait été créé par le Prince Albert I^{er}.

M. le Président.- Oui, là aussi c'est prévu. Il y a un certain nombre de manifestations importantes organisées dans le cadre de ce centenaire, qui sont mises en place, bien sûr, avec le soutien financier du Gouvernement et de l'Etat monégasque.

M. le Ministre d'Etat.- Je me suis engagé à soutenir la modernisation du Musée Océanographique, c'est un point important.

M. le Président.- D'ailleurs, ce soir, on vote 2 M€. Je fais juste remarquer que si on ne votait pas le Rectificatif, le Musée n'aurait pas eu les 2 M€, par exemple. Voilà des choses concrètes, au-delà des déclarations à chaud. Un exemple concret, 2 M€ qui seront versés au Musée Océanographique, grâce à ce vote.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Guillaume ROSE, M. Claude CELLARIO et Mme Michèle DITLOT.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je constate dans le Budget rectifié que j'ai devant moi, au sujet du « Monaco Dance Forum », que le Budget Rectificatif est identique au Budget Primitif. Or, pour travailler avec eux de mon côté, je sais que « Monaco Dance Forum » a eu une réduction de budget et je voulais connaître la raison pour laquelle cette réduction n'apparaît pas, du Primitif au Rectificatif.

Merci, Monsieur MASSERON.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Tout simplement, Monsieur le Conseiller National, parce qu'il s'agit du Budget Primitif de 2010 et que vous êtes là, sur le Budget Rectificatif de 2009. En réalité, lorsque vous en avez entendu parler – mais vous savez qu'on raconte beaucoup de choses et que les choses ne sont pas toujours exactes – il s'agit en réalité de la célébration sur 2009 et 2010, du Centenaire des Ballets Russes qui a lieu sur les deux exercices budgétaires. Donc, ce que vous évoquez concerne essentiellement l'année 2010 mais comme vous vous intéressez beaucoup à la danse, il ne vous a pas échappé que la programmation

2009/2010 de la danse en Principauté de Monaco conduit à l'organisation de cent spectacles différents et ce, compte tenu des crédits qui vous sont proposés au Budget Primitif de 2010. Ce qui veut dire que le « Monaco Dance Forum » et la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo ont essayé de faire aussi bien que possible avec un Budget qui tient compte, je vais dire, des nécessités financières du moment.

M. le Président.- Je peux continuer le tour de parole, Monsieur ROSE, c'est bon pour vous ?

Nous arrivons à Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, l'Etat va verser 2 M€ au Musée Océanographique, c'est très bien. L'année prochaine, nous fêterons son centenaire, mais le Musée a changé, l'Etat monégasque s'est beaucoup investi dans son fonctionnement et rappelons qu'il a placé à sa tête un Monégasque. Indépendamment de ces crédits qui ont été préparés pour ces événements, j'aimerais demander au Gouvernement qu'il engage une réflexion pour que le Musée puisse toucher, comme d'autres entités, une subvention annuelle.

En effet, c'est un attrait touristique à Monaco. Nous savons tous que les touristes qui viennent à Monaco-Ville vont voir la Relève de la Garde, visitent le Palais Princier et, ensuite, visitent le Musée Océanographique. Je pense que cela mérite qu'on y regarde de près et de s'interroger s'il ne faudrait pas lui donner une subvention comme vous donnez des subventions à d'autres organismes. C'est une demande que je fais, laissant le soin au Gouvernement d'y réfléchir et de voir ce qu'il peut faire dans ce domaine.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CELLARIO, je vais simplement vous dire qu'il y a eu une évolution importante au bénéfice de Monaco dans les statuts du Musée Océanographique. Comme vous le savez, il y a eu un changement juridique important et, aujourd'hui, le Conseil d'Administration de l'Institut Océanographique est composé de deux représentants de l'Etat monégasque, plus deux représentants de l'Etat français, plus un certain nombre de scientifiques.

Donc, si vous voulez, Monaco a sa place. En plus, le nom du Prince Souverain est associé maintenant au titre, à l'appellation sociale de l'Institut Océanographique, c'est une première chose.

La deuxième chose, c'est que nous sommes très contents que le Directeur de cet Etablissement soit monégasque, vous le connaissez bien puisqu'il était ici avec le Gouvernement. Et troisièmement, nous sommes tout à fait prêts à aider à la rénovation car ce Musée a besoin d'être rénové. Ce Musée avait un million de visiteurs, il y a quelques années, il en a aujourd'hui six cent mille. Il y a donc quand même un petit problème, sans doute parce qu'il a vieilli et qu'il a besoin d'être modernisé. Donc, pour cela, nous sommes prêts à participer au financement. Mais je n'aime pas les subventions de fonctionnement annuelles, je n'aime pas cela parce que cela n'encourage pas nécessairement à une bonne gestion équilibrée. Je suis prêt à investir, à aider pour la modernisation, cela, on va le faire, mais entrer dans ce système d'assistance directe, non, parce qu'en plus, le problème n'est pas si simple, Paris s'est souvent opposé sur les résultats du Musée de Monaco, alors je ne voudrais pas que notre subvention serve à autre chose qu'au Musée de Monaco.

J'ai donc tendance à dire, oui à des investissements de modernisation du Musée à Monaco, mais en ce qui concerne le fonctionnement, il faut que l'Institut se débrouille, je vous réponds très franchement.

M. le Président.- Je partage complètement votre analyse, Monsieur le Ministre, oui à la rénovation parce qu'il a besoin ce Musée, vous l'avez rappelé, d'être rénové et pour cela il faut des investissements. C'est aussi l'intérêt de la Principauté. Nous avons été plusieurs à dire que c'est un outil extraordinaire pour Monaco. Peut-être, ajouterai-je simplement, mais je sais que vous le faites, lorsqu'il y a des événements très importants, comme le centième anniversaire, en plus de la rénovation, on peut aussi aider à créer l'événement et en créant l'événement, on contribue aussi à faire plus connaître le Musée et à amener des visiteurs. Donc, il y a une logique beaucoup plus que sur les frais de fonctionnement, je suis bien d'accord avec vous.

Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Ayant été absente lundi, en mission pour le Conseil National, ma question a peut-être déjà été posée à

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, je voulais simplement lui demander s'il avait des nouvelles sur la rénovation de la Salle du Ponant, à nous donner.

(Rires).

... Des nouvelles depuis lundi, alors...

(Rires).

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Du coup, comme je n'ai pas voulu tout à l'heure rallonger vos débats, j'en profiterai pour répondre à une question qu'avait posée M. CELLARIO et à laquelle je m'étais engagé à donner une réponse aujourd'hui, mais je crois que la réponse que je vais donner va également vous intéresser.

M. CELLARIO m'a posé la question de savoir si l'année prochaine, l'Orchestre allait pendant six mois pouvoir répéter à la Salle du Ponant. Réponse, Monsieur CELLARIO : non, c'est clair ! Simplement, et je vais reprendre ce que j'ai dit tout à l'heure à votre Collègue M. ROSE, il y a toujours des bruits qui courent ; en l'occurrence, vous avez entendu un bruit ; il n'était pas tout à fait exact mais il y avait quelque chose de vrai, c'est-à-dire qu'en fait, comme il y a des travaux au Casino avec une incidence toute particulière sur les Salles dans lesquelles l'Opéra répète, l'Opéra va devoir répéter à la Salle du Ponant entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 mars 2010. Non pas pendant six mois – d'ailleurs la saison d'Opéra n'est pas de six mois – mais pendant trois mois. Mon Collègue Gilles TONELLI et ses Services m'ont indiqué que les travaux importants qui sont prévus, de remise à niveau et, notamment, au plan de la sécurité de la Salle du Ponant, d'une durée d'environ six mois, devraient débuter début en avril prochain. Voilà la réponse à la fois pour M. CELLARIO et pour Mme DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Conseiller. Il était donc nécessaire qu'on insiste pour la restauration de cette salle d'autant plus qu'elle va servir, j'en suis fort aise, aux répétitions de l'Opéra ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Mais avant travaux, comme il ne vous aura pas échappé...

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Conseiller, je tiens à vous remercier de ces précisions, ce n'était pas l'Orchestre, c'était l'Opéra. Reconnaissez que l'année 2010 va mal commencer pour cette rénovation, car lorsque celle-ci sera terminée, nous serons quand même loin dans l'année, bien après l'été.

Je sais que ce sont des circonstances, sans doute, indépendantes de la volonté du Gouvernement...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-...* Mais l'Opéra est un élément d'attractivité de la Principauté, Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.-... Cela fera partie de ces situations qui traînent un peu...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-...* Et les travaux qui sont réalisés au Casino sont également importants pour notre attractivité, n'est-ce pas Monsieur GUAZZONNE ?

M. Eric GUAZZONNE.- ... Je ne démens pas, Monsieur le Conseiller, et en ce moment si les gens de l'Opéra voulaient répéter dans la salle qui est prévue au Casino, il faudrait qu'ils aient des voix de stentor.

M. le Président.- Monsieur ROSE souhaite s'exprimer.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne veux pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure mais comme M. le Conseiller MASSERON y a fait une petite allusion, je voulais préciser qu'il ne s'agissait pas d'un bruit, puisque c'est une manifestation que j'avais moi-même annulée puisque c'était moi qui la coordonnais. Simplement, je voulais juste éviter qu'il y ait la moindre ambiguïté et signaler que, nous tous, je pense, dans cette enceinte, nous nous félicitons au plus haut point de la programmation du « Monaco Dance Forum » qui va être incroyable et qui va apporter à la Principauté une attractivité phénoménale en matière culturelle et on peut vraiment dire « bravo » à ses promoteurs. Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je vous en remercie et cela me permettra de répondre à une question posée, il y a un an ou deux, par Mme DITLOT. Je crois que vous avez remarqué également que la programmation de danse associe à la fois le « Monaco Dance Forum » et la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo, qui travaillent maintenant beaucoup plus la main dans la main. Je crois que c'est important pour la Principauté car je pense qu'à deux, on fait beaucoup mieux. Merci en tout cas pour ce que vous dites de la programmation de la danse à Monaco, qui sera tout à fait exceptionnelle.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 6 - DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1 Subventions

606.101 - Croix-Rouge Monégasque	+ 80.000
606.114 - Subventions Diverses	+ 1.056.300
606.115 - Fight Aids	+ 50.000
606.137 - AMAPEI - CAPS.....	+ 40.000
	<u>+ 1.226.300</u>

SC. 6.2 Politiques Publiques

606.206 - Prévention Médico-Sociale	+ 27.000
606.209 - Aide Travailleurs-Ind. Auxil.	+ 800.000
606.214 - Droits de réservation	+ 500.000
606.217 - Centre de coordin. gérontologique	+ 15.000
	<u>+ 1.342.000</u>
	<u>+ 2.568.300</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH.7 - DOMAINE SPORTIF

607.202 - Sport scolaire	+ 42.700
	<u> </u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

III - MANIFESTATIONS

CH. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

SC. 8.1 Subventions

608.104 - Epreuves sportives automobil.	+ 2.000.000
608.114 - Manifestations Nouvelles.....	- 60.000
608.132 - Manifestations Sportives.....	+ 500.000
	<u>+ 2.440.000</u>

SC. 8.2 Politiques Publiques

608.201 - Manifestations nationales.....	+ 55.000
608.205 - Congrès - Réceptions.....	- 360.000
608.213 - Animation.....	- 100.000
	<u>- 405.000</u>
	<u>+ 2.035.000</u>

M. le Président. S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

IV - INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

CH. 9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC.9.1 Subventions

609.117 - Chambre de Développement.....	+ <u>200.000</u>
---	------------------

SC. 9.2 Politiques Publiques

609.202 - Aide Industrie.....	+ 900.000
609.208 - Etudes Economiques.....	+ 260.000
609.213 - Rachat investissement.....	+ 149.000
609.214 - Intervention Economique.....	- 380.000
609.218 - Exploitation Gare.....	+ 50.000
609.221 - Participation Réseau Télé.....	- 4.100.000
	<u>- 3.121.000</u>
	<u>- 2.921.000</u>

M. le Président. S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

CH. 1 - GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.907 - Amélior. Sécu. Tunnels Routiers	- 2.056.000
701.908 - Tunnel Descendant.....	- 466.000
701.9133 - Urb. SNCF - Ilot Canton.....	- 300.000
701.9134 - Urb. SNCF - Ilot Rainier III.....	+ 21.906.000
701.9136 - Urb. SNCF - Ilot Prince Pierre.....	- 1.000.000
701.9137 - Urb. SNCF - Ilot Pasteur.....	- 1.000.000
701.914 - Transport Coll. & Funiculaire.....	- 300.000
701.976 - Tunnel montant / RN7 Est.....	- 200.000
701.983 - Mini Tunnel Cremaillère-BVF	- 500.000
701.998 - Rames T.E.R.	- 1.500.000
	<u>+ 14.584.000</u>

M. le Président. S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 2 - EQUIPEMENT ROUTIER

702.943 - Remise Etat & Surveil. Ouvr. Art.....	- 350.000
---	-----------

M. le Président.- Une question qu'on se pose, Monsieur le Ministre, je sais que vous connaissez bien ce dossier, c'est l'avancée de ce tunnel descendant pour la Principauté dont on parle depuis tellement d'années : où en est-on ? Pouvez-vous dire quelques mots pour informer les résidents de la Principauté sur l'avancée de ce tunnel descendant ?

Nous écoutons Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président.

Le projet de tunnel avance et nous sommes actuellement dans la phase de consultation des entreprises susceptibles de faire cette opération et donc, à la fin du mois octobre, il me semble que c'est le

23 de mémoire, on devrait avoir la liste des entreprises que nous allons consulter parce que là, nous avons lancé un appel à candidatures pour ce projet qui est quand même considérable. Je le rappelle, c'est de l'ordre de 80 M€ à 90 M€ de travaux pour un tunnel qui devrait prendre quarante-huit mois de réalisation. Donc pour l'instant, nous en sommes à la phase de constituer la liste d'entreprises qui seront consultées pour ce projet dont les travaux devraient commencer dans le courant de l'année 2010.

M. le Président.- J'allais vous dire, voilà une question qu'on nous pose souvent, le démarrage des travaux et bien sûr, on peut rêver un peu, la livraison du tunnel. Donc 2010, début des travaux et livraison quarante-huit mois plus tard...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Quarante-huit mois plus tard, c'est-à-dire quatre ans, soit 2014.

M. le Président.- 2014, pour améliorer certainement les bouchons à l'entrée de la Principauté. Autre question qu'on nous pose souvent dans les équipements routiers, je crois connaître la réponse mais je préfère que vous la confirmiez en public. On a noté déjà une petite amélioration avec l'ouverture de la dorsale qui permet maintenant de sortir sans passer par la rue Grimaldi et de passer après le rond-point Auréglià, directement au tunnel sortant, montant, qui lui existe depuis quelques années. L'autre grande attente maintenant, c'est d'éviter évidemment de passer par la rue Grimaldi pour aller à Fontvieille où il y a beaucoup de voitures le matin dans ce quartier d'entreprises : est-ce bien à la fin de l'année l'échéance ? Parce qu'en plus de cela, vous avez, vous, des études qui ont été faites à ce sujet, mais cette ouverture-là devrait soulager de manière importante la rue Grimaldi et donc les embouteillages du rond-point Auréglià, qui est aujourd'hui un point noir, il faut le dire, notamment, le matin.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, Président. Donc, deux étapes pour cette dorsale. Avant la fin de l'année, sera ouverte une voie provisoire qui permettra depuis le rond-point Canton, qui est souterrain, de rejoindre le rond-point, on va dire, à l'air libre existant à la place du Canton, donc qui permettra d'accéder à Fontvieille...

M. le Président.- Et ça c'est pour quand ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Ça c'est pour avant la fin de l'année, puisqu'il y a encore des travaux actuellement. De manière générale, la fin des travaux de la dorsale qui permettront l'ensemble des courants, c'est-à-dire qu'on pourra aller vers Fontvieille depuis la dorsale, ressortir de Fontvieille pour aller sur la dorsale, aller sur la Basse Corniche depuis la dorsale et venir de la Basse Corniche vers la dorsale, donc l'ensemble de ces voies seront ouvertes au plus tard fin d'année 2010, donc d'ici environ une grosse année, on va dire.

M. le Président.- On pourra aussi aller à Fontvieille à partir de ...

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* ... Tout à fait, on pourra aller à Fontvieille à partir de la place du Canton en principe avant la fin de la présente année, puis il y aura un tunnel spécial qui permettra d'aller sur Fontvieille fin 2010.

M. le Président.- Je pense que cela va changer la donne le matin. Dernière question, comme cela on a fait un point complet pour les automobilistes qui nous posent régulièrement des questions. Il y a un autre point noir, évidemment, c'est la sortie de Fontvieille. La Z.A.C. Saint Antoine et la sortie de Fontvieille, une nouvelle sortie sur Cap d'Ail, c'est pour quand ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* 2011, Monsieur le Président. Effectivement, je devrais vous dire le mois, mais je ne le sais pas, je sais simplement que c'est en 2011 que le bigoudi sera terminé et réalisé.

M. le Président.- Là, je crois que ce sont vraiment des étapes qui devraient changer de manière significative et améliorer la circulation en Principauté.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question pour terminer. En ce qui concerne le Transport Commun en Site Propre (T.C.S.P.), où en sommes-nous ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le T.C.S.P., on en reparlera lors du Budget Primitif mais le T.C.S.P. ne peut en être aujourd'hui qu'à des phases d'études très en amont, dans la mesure où il ne pourra véritablement voir le jour qu'une fois qu'on aura fini les rez-de-chaussée de l'urbanisation des terrains S.N.C.F. afin de voir à l'extrémité ouest du territoire, en limite de frontière avec Cap d'Ail, où mettre la structure qui sera la base du projet, qui permettra de desservir l'ensemble de la ligne. Ce que nous faisons aujourd'hui, c'est que dans chaque

nouvelle opération, l'opération Rainier III, l'opération Canton et ensuite les opérations Pasteur et Charles III, on prévoit des terrains nécessaires à l'opération, mais elle ne pourra, cette opération, se lancer effectivement qu'une fois que l'ensemble de la surface nécessaire aura été libéré.

M. Philippe CLERISSI.- Lorsque M. CALCAGNO était là, il nous avait parlé d'un système électrique débrayable sur route qui lui rendrait son origine thermique mais cela pourrait être aussi autre chose, quelque chose sur rail ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non, nous sommes plutôt sur un système qui soit mixte et qui permettra à la fois de rouler sur des voies dédiées et sur des voies normales. C'est vrai aussi qu'on est un peu en veille technologique sur les nouveaux modèles, les nouveaux systèmes qui sortent, de manière à, au moment où on réalisera cette opération, disposer des éléments les plus performants et les plus en pointe pour ces dossiers-là.

M. Philippe CLERISSI.- Donc, il n'y aurait normalement pas de rail ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour l'instant, je ne peux pas encore répondre à la question mais l'idée quand même qui ressort, c'est de trouver un système qui permettra à la fois de rouler sur des voies dédiées et sur des voies normales.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur CELLARIO a la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Ce tunnel descendant, c'est donc une bonne nouvelle. Dans peu de temps, vous allez attaquer les travaux qui seront terminés, il faut le souligner, en 2014. Lorsque les voitures prenant ce tunnel arrivent en Principauté, son efficacité ne sera pleine et entière que s'il est couplé avec un parking. À l'heure actuelle, on peut dire que 70 % des voitures descendent, sur Fontvieille. Lorsque ce tunnel sera achevé, la sortie sera sans doute à côté du cimetière, les voitures qui

l'emprunteront, devront bien se garer quelque part et à ma connaissance, il devrait y avoir un très grand parking souterrain. J'ose espérer que parallèlement à la construction du tunnel, il y aura lorsque son achèvement sera fait, il y aura ce parking qui pourra recueillir directement ce flot de voitures qui arrivent en Principauté.

Est-ce que ce sera le cas ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Alors, ce tunnel a deux fonctions majeures : effectivement, éviter des circulations de transit dans certains quartiers de Monaco et donc permettre, comme vous le disiez, à la majorité des gens qui entrent à Monaco, d'aller directement à Fontvieille.

Ce que l'on peut dire, c'est qu'aujourd'hui, l'ensemble de ces gens qui vont directement à Fontvieille trouvent une place dans les parkings. Donc, le fait que ce tunnel soit existant permettra de résoudre un des deux problèmes. Je ne peux pas, en revanche, vous assurer qu'au moment où ce tunnel sera terminé, le parking nouveau qui doit être réalisé en infrastructure de l'opération Charles III sera, lui, réalisé. Ce que je peux en revanche vous confirmer, c'est que, bien évidemment, il est prévu dans l'infrastructure de l'opération Charles III un grand parking, qui aura pour objet de garder un maximum de pendulaires et même de touristes à cet endroit-là. Ils seront invités à prendre le transport en commun en site propre qu'évoquait M. CLERISSI auparavant ou bien à descendre à pied vers Fontvieille. Mais nous n'aurons plus à ce moment-là cette double destination, d'une part les pendulaires, d'autre part, aussi les touristes qui viendront visiter la Principauté.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901 - Bassin Hercule Répar. Ouvr. Exis.	- 1.030.000
703.903 - Superstruct. Dignes Nord & Sud	- 4.627.000
703.904 - Superstruct. Digue flottante.....	- 7.994.000
703.905 - Elargissement Darse Nort.....	- 700.000
703.906 - Aménagement Avant Port.....	- 1.619.000
703.907 - Aménagement Bassin Hercule	- 350.000
703.935 - Construc. sur Terre Plein Digue.....	- 1.050.000
703.9405 - Urbanisation en Mer - Etudes.....	- 7.500.000
	- <u>24.870.000</u>

M. le Président.- Tout d'abord Monsieur MARQUET et ensuite M. NOUVION.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Là aussi, lorsqu'on pense aux recettes et à l'avenir de la Principauté, on peut se demander pourquoi ce port qui, dans toutes les villes du monde, est une zone d'activité économique intense, a subi cette diminution de crédits. Alors, y a-t-il eu un problème ? Je pense qu'on le verra lors des débats préparatoires du Budget Primitif mais est-ce que c'est un arbitrage ? Cela serait dommage parce que nous avons vraiment besoin que le port avance et soit terminé. Je sais très bien, vous l'avez dit, Monsieur le Ministre d'Etat, qu'on ne peut pas tout faire en même temps, mais je crois qu'il est vraiment nécessaire, surtout lorsqu'on voit que depuis que nous avons voté la loi pour créer la Société des Ports, les recettes pour l'Etat montent en puissance d'année en année.

Peut-être pouvez-vous nous répondre ce soir ? Est-ce une volonté, est-ce un arbitrage, y a-t-il des difficultés techniques et là aussi, quand pourra-t-on voir le port fini, au moins au niveau des gros travaux ?

M. le Président.- Monsieur TONELLI.

M. GILLES TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président.

La réponse principale à cette question, c'est non, il ne s'agit pas d'arbitrage. Ce ne sont pas des opérations qui seraient ralenties volontairement d'ici

la fin de l'année. Simplement, comme pour beaucoup d'articles de cette section 7, c'est le fait que les reports des crédits permettent de réaliser, jusqu'à la fin de l'année, les travaux prévus sans avoir besoin des crédits qui avaient été inscrits au Budget Primitif, c'est la première réponse.

Cela étant, on voit aussi, par exemple, qu'à peu près un tiers de ces retraites concerne l'urbanisation en mer et on peut comprendre qu'aujourd'hui, nous avons beaucoup moins besoin des crédits correspondants.

Pour ce qui concerne l'ensemble des travaux du Port, c'est un endroit complexe, on le sait. Mon prédécesseur avait dit aussi que certaines parties des quais avaient été auscultées et présentaient un état de dégradation qui a imposé des mesures importantes de remise en état qui seront terminées d'ici la fin de l'année. Cela a interféré sur les travaux nouveaux qui étaient prévus. Cela étant, les travaux se déroulent, nous sommes sur un timing d'opération qui est certes long, je le reconnais, et qui s'étend sur de nombreuses années. Il faut aussi comprendre qu'on ne peut pas entamer toutes les opérations en même temps, parce qu'il faut conserver ce que vous disiez, une activité du port qui soit satisfaisante, donc des rentrées financières importantes et pour cela, il faut essayer de concentrer les opérations sur certains sites et les faire séquentiellement pour éviter d'avoir trop de chantiers en même temps.

M. le Président.- M. NOUVION avait demandé la parole mais M. BURINI a levé la main, alors je ne sais pas si c'est la suite du sujet ou si je donne d'abord la parole à M. NOUVION ?

Monsieur BURINI, nous vous écoutons.

M. Marc BURINI.- Juste une petite question technique. Cela veut dire que même si le Budget Rectificatif n'était pas voté, grâce aux reports de crédits, on ne bloquerait pas Monaco et les travaux ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* De manière générale, que le Budget soit voté ou pas, les travaux étant triennalisés, ils se dérouleront de toute façon.

M. le Ministre d'Etat.- Mais j'espère que cela ne pèsera pas sur votre vote.

(Rires).

M. le Président.- Mais il n'y a pas que des crédits d'équipement, il y en a beaucoup d'autres aussi que nous avons votés ce soir et qui, eux, par contre seraient bloqués.

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Juste deux questions. La première, je m'associe bien volontiers à la préoccupation de M. MARQUET sur l'évolution, sur le déroulement des travaux du port, parce que le port, en année pleine, à terme, cela rapporte entre 13 et 15 M€ nets dans les poches de l'Etat, c'est très important. Il y a peu d'infrastructures publiques comme cela qui, de façon récurrente, rapportent autant d'argent et pour l'avenir, ce sera de l'argent très précieux.

Deuxième question qui est moins importante mais qui intéresse les jeunes personnes de Monaco. Monsieur le Conseiller, je vous ai dit que comme M. ROBILLO, je continuerai tout le long de la législature à vous poser la question de savoir si vous avez réfléchi à une proposition que j'ai faite, qui n'a pas beaucoup d'importance mais qui a de l'importance pour nos jeunes. Est-ce que vous avez réfléchi à la possibilité de donner le haut de la digue aux jeunes à Monaco, qui ne peuvent rien faire au Larvotto, puisque tout est interdit ? Est-ce que c'est une chose qui suit son cours, est-ce que l'idée suit son cours ou est-ce que pour vous cela paraît irréalisable ? Sur la partie haute de la digue qui pour, le moment, est totalement inutilisée.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Équipement.

M. GILLES TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour ce qui concerne les équipements en matière d'animation pour les jeunes, je crois qu'il y a deux volets qui sont aujourd'hui en cours, d'une part le Skate Park qui se trouve sur la digue, mais celle de Fontvieille et pas celle de la Condamine, qui a été remis en état comme chaque année, et, bien évidemment, le Club des Jeunes qui sera ouvert dans le courant de l'année prochaine.

Pour ce qui concerne l'utilisation de la partie supérieure de la digue, lorsque des paquebots arrivent, il y a des règles qui s'appliquent et qui font que pour pouvoir l'utiliser à autre chose que le passage des croisiéristes, il faudrait à ce moment-là l'isoler complètement du bas pour pouvoir avoir une isolation complète, ce qui n'est pas le cas, donc ce n'est pas vraiment possible aujourd'hui. D'autre part, cet accès supérieur est une promenade qui permet d'accéder à l'ensemble de la digue. Donc, je n'ai pas de réponse précise sur cette question-là.

M. le Ministre d'Etat.- Permettez-moi simplement, Monsieur NOUVION, de dire que, en ancien combattant, je me réjouis et je dis cela pour ceux qui étaient là dans la précédente mandature, je me réjouis de l'inauguration en 2010 du Club des Jeunes. Chaque fois que je passe devant, cela me reconforte de voir que cela avance bien et que nous allons prochainement l'inaugurer parce que c'est vrai qu'on manque d'équipements pour les jeunes. Cela est la première chose que je voulais dire.

Ensuite, je me réjouis aussi, parce que c'est sur un registre différent, mais cela fait partie de l'animation de la Principauté, de l'installation d'un vrai professionnel de boîte de nuit, d'un vrai, très prochainement sur la darse sud.

M. le Président.- En tant qu'ancien élève du Lycée Albert 1^{er}, Bac 80 mais je crois que ceux du Bac 79 avaient fait pareil et 78 aussi, je suis très content parce qu'on avait signé une pétition au Lycée, pour demander un bowling à Monaco et donc 30 ans plus tard, nous allons le réaliser, les jeunes auront un bowling à Monaco – pour nous, c'est un peu tard – mais moi je suis très heureux, très heureux pour nos jeunes et

les autres, parce qu'il peut très bien y avoir des amateurs de bowling qui ne sont pas forcément jeunes.

Qui demande la parole ? Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement un mot pour rappeler très respectueusement, Monsieur le Ministre, que nous avons des professionnels de boîtes de nuit qui s'appellent la S.B.M. et qui ont une boîte de nuit depuis trente ans et qu'il ne faut quand même pas les oublier. Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne les oublie pas mais ils n'ont pas encore la notoriété de celui qui va s'installer sur la darse sud et je suis content qu'il y ait de la concurrence.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Je voudrais revenir sur la darse nord. Les travaux ont été reportés par rapport à la programmation qui avait été prévue l'année dernière. Ceci dit, est-ce que le Gouvernement est allé au bout de sa réflexion pour savoir ce qu'il allait faire ? A l'époque, on parlait de parking, on parlait de déplacer le Musée de voitures anciennes, on parlait de beaucoup de choses. Dans la mesure où les travaux ont été reportés, est-ce que le Gouvernement a terminé sa réflexion en ce domaine ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, Monsieur CELLARIO, il n'a pas fini sa réflexion.

M. le Président.- Madame DITLOT a demandé la parole.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

C'était simplement pour rebondir tout à l'heure sur le sujet du bowling, je voulais juste savoir si le Conseil National aura l'honneur d'être invité à l'inauguration de cette structure pour nos jeunes que nous avons tant demandée.

M. le Président.- Je crois que M. ROBILLO hier soir a déjà posé la question...

M. le Ministre d'Etat.- Le Dr. ROBILLO a déjà posé la question, je fais la même réponse, oui et tous.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI a demandé la parole.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Vous n'avez pas encore réfléchi à ce que vous ferez sur la darse nord, et moi je vous conseille de ne pas faire ce que vous avez fait sur la darse sud en tout cas, parce que c'est un raté considérable. On aurait, je pense, pu faire autrement, c'est toujours ce problème de terrasses, effectivement. Il y a deux locataires qui ne paient toujours pas le loyer, il y a des arguments pour, des arguments contre, mais le fait est que pendant six mois, leurs terrasses sont inutilisables. Vous allez me dire : « ils ont signé ». S'ils ont signé, maintenant il faut les obliger à payer le loyer mais il faut s'en donner les moyens et si vous ne le faites pas, on se retrouve avec un cas pourri qui va durer des années et des années. Donc, sur la darse nord, il faudra faire vraiment autrement et moi je vous suggère aussi, au moment où vous attaquez les travaux de la darse nord, de revoir peut-être ceux de la darse sud.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais vous répondre très franchement que je suis d'accord avec vous, je ne sais pas si c'est raté mais c'est un souci majeur...

(Rires).

Ceci étant dit, j'ai réuni tous les protagonistes, c'est-à-dire les quatre qui ont accepté les conditions, pour essayer de trouver un consensus. Je suis désolé mais le Port Hercule, ce n'est quand même pas un endroit ordinaire et il y a des contraintes. Je ne vais pas les énumérer mais elles sont importantes et fortes mais d'un autre côté, c'est quand même aussi une clientèle, parce que lorsque le Monaco Yacht Show est là, ils font le plein. Il faut quand même relativiser les choses. Donc, je comprends ces commerçants mais ce que je

n'accepte pas, c'est que la moitié paie et l'autre moitié ne paie pas. Nous avons une réunion très prochainement, il faut que tout le monde se mette d'accord, je veux bien faire des concessions. Mais je n'arriverai pas à éliminer les contraintes parce que c'est un lieu où il y a des contraintes dues à l'animation de la Principauté de Monaco. Je suis désolé, leur intérêt est respectable, mais le Monaco Yacht Show rapporte beaucoup d'argent à la Principauté et d'autres événements aussi, je ne parle pas du Grand Prix, etc... Donc, il faut qu'ils acceptent ces contraintes et je suis d'accord pour les prendre en compte et essayer de trouver un accord général, mais je n'accepterai pas que les uns paient et les autres ne paient pas. Il va donc falloir trouver un accord général où tout le monde est traité de la même manière. Ce n'est pas possible que dans un Etat de droit, ceux qui paient, paient et ceux qui ne veulent pas payer, ne paient pas. Cela me dérange, il faut que tout le monde soit traité de la même manière. D'ailleurs, ceux qui paient me disent : « bientôt on ne va plus vous payer parce que les autres ne paient pas ».

(Rires).

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je voulais juste préciser, le Monaco Yacht Show, effectivement, c'est trois jours mais ils ont un mois de désagrément. Ils travaillent pendant cinq jours et le reste... ce sont des ouvriers et les ouvriers, ils ne consomment pas dans les restaurants, c'est cela que je veux dire... Oui, je suis d'accord, ils le savaient mais encore une fois, il faut que le Gouvernement se donne les moyens d'agir, et comme il ne le fait pas... Je pense qu'on aurait pu faire autrement, c'est-à-dire le développement du Monaco Yacht Show est incontestable, c'est un événement qui est mondial actuellement mais nous aurions pu faire en sorte qu'ils gardent les terrasses toute l'année en élargissant la dalle, etc... alors vous allez me dire, on ne met plus les bateaux...

M. le Ministre d'Etat.- Excusez-moi, il y a des contraintes physiques dans cet endroit. En plus, excusez-moi de dire, je renvoie aux commerçants leur responsabilité parce qu'il y en a qui s'en sortent très bien et d'autres qui crient misère. Il y a des bons et il y a des mauvais, je ne vais pas donner de nom bien sûr, mais c'est vrai. Il y en a qui sont très contents d'être là parce qu'ils font bien leurs affaires et d'autres

qui ne sont pas contents d'être là parce qu'ils ne savent pas gérer un commerce.

M. Philippe CLERISSI.- Vous avez raison, oui, vous avez raison, mais c'est une question de cohérence et d'environnement. Ce n'est quand même pas normal que les terrasses soient enlevées, puis remises, à nouveau enlevées, etc... ça aurait pu être fait autrement.

M. le Ministre d'Etat.- Les règles du jeu étaient fixées, je ne peux pas leur dire que le Port Hercule va leur être réservé. Je suis obligé de dire il y a le Grand Prix, il y a Monaco Yacht Show. Plus de 167 jours par an.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO souhaite intervenir.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Ministre, j'ai beaucoup apprécié vos paroles disant qu'ils doivent tous payer car Monaco est un Etat de droit. Ceci étant, je crois que même si c'est un dossier très compliqué, on peut trouver des gens de bonne volonté. J'ai appris que la piste de kart – l'évènement va avoir lieu ce week-end – a été légèrement déplacée afin que les terrasses puissent rester ouvertes. Ce qui montre bien que lorsqu'on se met autour d'une table pour discuter, on peut toujours trouver des arrangements.

M. le Ministre d'Etat.- On va faire le maximum dans ce sens. Je vais organiser une réunion avec tout le monde et je vais essayer de trouver les moindres contraintes mais je suis obligé de dire que les grands événements sont essentiels pour la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Bien sûr, nous sommes d'accord.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 4 - EQUIPEMENT URBAIN

704.902 - Energ. électr. 3 ^e poste source	- 200.000
704.957 - Marché Condam. & Rénov. Pl. Armes	- 2.000.000
704.983 - Télésurveillance extension.....	- 119.400
704.986 - Station d'épuration.....	- 610.000
704.993 - U.I.R.U.I - Epuration fumées.....	- 950.000
704.994 - Dév. Durable & Energies Renouv.	- 2.020.000
704.999 - Ascenseur Avenue Crovetto	- 800.000
	<u>- 6.699.400</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 5 - EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.915 - Opération la Cachette	- 3.209.000
705.9301 - Ctre Gérontolog. Centr. Energie	- 9.000.000
705.9304 - C.H.P.G. - Solution 5	- 10.311.000
705.9306 - CHPG - Restaurant.....	- 110.000
705.931 - Résidence "A Qietüdine".....	- 1.999.000
705.932 - Réhabilitation Cap Fleuri	- 150.000
705.936 - Opération Industria/Minerve.....	- 1.141.000
705.946 - Opération Testimonio	+ 500.000
705.950 - Relogement du Foyer d'enfance	- 3.602.000
705.982 - Acquisition terrains-immeubles	- 2.000.000
	<u>- 31.022.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.919 - Yacht Club.....	- 13.830.000
706.929 - Musée National Villa Paloma.....	- 2.372.000
706.939 - Restauration Orgue Cathédrale	+ 10.600
	<u>- 16.191.400</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

707.9242 - Aménagement Terrains de Sport.....	- 600.000
707.9243 - Aménagement Terrains de Football.....	- 1.400.000
707.970 - Stade Nautique Rainier III.....	- 105.000
707.992 - Investissements Gd Prix Automobile.....	+ 865.800
	<u>- 1.239.200</u>

M. le Président.- Vous êtes deux à vouloir intervenir. Tout d'abord Monsieur MARQUET, ensuite M. STEINER. Nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

En passant l'autre jour devant le stade, j'ai vu de grandes mottes de terre. On a changé encore une fois la pelouse ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-*

Parfaitement, et comme vous êtes amateur de football, Monsieur MARQUET, il ne vous a pas échappé que la télévision retransmettant des matchs se déroulant à Monaco, je pense à la Super Coupe de l'U.E.F.A., à d'autres matchs de l'A.S. Monaco Football Club, nous nous sommes fait étriller par les présentateurs pour la très faible qualité, c'est un euphémisme, de

notre pelouse. Par conséquent, profitant de la trêve sur le plan national français, du fait qu'il y a des matchs internationaux en ce moment, l'A.S. Monaco Football Club a effectivement décidé de replaquer la pelouse, ce qui a été fait il y a une dizaine de jours, étant entendu qu'en ce moment, la pelouse est en train de « prendre », le prochain match étant, comme vous le savez, dimanche prochain.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie, ma question était un peu ironique, je sais très bien qu'il y a eu un problème avec l'ancienne, mais je pense qu'il y aura toujours des problèmes avec cette pelouse à cause de sa situation géographique exceptionnelle et aussi du fait de la faible épaisseur de terre qu'il y a.

Je me posais une question. Puisque maintenant la Fédération Internationale l'a homologuée, est-ce qu'il y a eu une réflexion par rapport à la pelouse synthétique ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Effectivement, je crois que l'A.S. Monaco y réfléchit mais en réalité, je crois qu'aujourd'hui, il n'y a aucun club de football de première division de la Ligue de football professionnel française qui joue sur un terrain synthétique et je crois que nous ne serons sans doute pas les premiers. D'autre part, les footballeurs professionnels vous diront que, semble-t-il, les réactions, les comportements ne sont pas exactement les mêmes sur ce type de pelouse, donc je crois que ce n'est pas évident. L'A.S. Monaco est très attentive à ce qui se passe en ce domaine mais je ne crois pas qu'elle souhaite se singulariser et je pense que personne ne peut la blâmer en la matière.

M. le Président.- Monsieur STEINER, on va terminer sur la pelouse et ensuite je reviens vers vous. Monsieur GUAZZONE.

M. Eric GUAZZONE.- Merci, Monsieur le Président.

Sur la pelouse, est-il vrai qu'il y a une réflexion qui s'est engagée sur le fait de la changer tous les ans ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui et non, cela va dépendre du comportement de cette pelouse. Si elle tient, il n'y a pas de raison de la changer. Je crois qu'il faut, dans ce domaine, être pragmatique, il n'était pas prévu de la changer maintenant, mais on l'a fait parce que nous y sommes contraints et forcés.

M. Eric GUAZZONE.- Pour cela, je suis d'accord avec vous.

M. le Président.- Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a quelques années de cela, la pelouse du Stade Louis II était entretenue par le Service de l'Aménagement Urbain et on nous avait dit qu'en faisant intervenir une société, ô miracle, on aurait des résultats meilleurs, elle serait beaucoup plus verte ! Manifestement la société n'est pas meilleure que le S.D.A.U., d'après ce que j'ai compris.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Peut-être faut-il prier un peu plus Sainte Dévote, Monsieur BORDERO !

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais enfin les miracles ne sont pas là, mais c'est un vrai sujet de réflexion.

M. le Président.- Nous arrivons à Monsieur STEINER. On va sortir du stade et de la pelouse ?

M. Christophe STEINER.- Oui, oui, Monsieur le Président, tout à fait, je sais que le bonheur est dans le pré mais, malheureusement, il y a des choses qui sont un peu plus terre à terre.

Je veux revenir aux reports de crédits. Nous avons évoqué depuis lundi l'histoire des reports de crédits. Nous avons expliqué que c'était un Budget n° 2, amalgamé avec le Budget présenté ce soir pour faire un seul Budget et nous avons demandé au Gouvernement qu'il dépose, Monsieur le Ministre, vous vous êtes engagé, un texte de loi permettant d'encadrer les reports de crédits.

J'ai dit également que les chiffres étaient biaisés parce que le Gouvernement ne respectait pas tout à fait les textes. Je tiens à m'expliquer quand même et je vais prendre comme exemple – c'est la raison pour laquelle j'interviens sur ce chapitre – la ligne « aménagement terrain de football » où nous avons un report de crédits de 517.000 €. Or, le texte de loi précise qu'un report de crédits n'a lieu qu'à partir du moment où la ligne a été inscrite au triennal. Ici, il y a un phénomène assez bizarre, on ne peut pas le constater sur le document budgétaire ici présent, mais c'est que la ligne, à l'époque où elle a été créée, a été affectée d'un report de crédits de 200.000 €, ce qui fait que les 517.000 € ici sont faux. Pourquoi ? Je me suis expliqué avec Mme ROSABRUNETTO, nous avons eu une longue discussion sur ce sujet, c'est-à-dire que le Gouvernement considère que la ligne 707.9242 « Aménagement des terrains de sport », incluait l'aménagement du terrain de football. Donc, vous ne pouvez pas créer une ligne à un Budget triennal en y affectant le report de crédits de la ligne au-dessus.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.- Effectivement, j'ai pu expliquer notre point de vue à M. STEINER qui ne le partage pas. A partir de là, il faudra donc, au cours des réunions qui sont prévues, qu'on fixe une règle là-dessus. Il y a des

articles qui sont très ciblés tandis que « Aménagement terrains de sport », c'est assez large et il peut y avoir plusieurs opérations sur le même article. Lorsqu'une opération est d'envergure comme normalement la création d'un terrain de football supplémentaire, elle a besoin d'être triennalisée. Or, il n'est pas possible d'avoir un article qui contienne à la fois des opérations triennalisées et non triennalisées. Donc, dans ces cas-là, nous créons un article bis, puisqu'il a la même racine 707.924 et nous mettons sur cet article la partie qui est triennalisée. Alors, pour M. STEINER, c'est l'utilisation d'un article qui n'était pas triennalisé avant, pour nous c'est tout simplement le dédoublement d'un article qui était triennalisé. Voilà, donc, à partir de là, il faudra dans le groupe de travail, je suppose, discuter de cette affaire-là, mais les chiffres ne sont pas faux et je tiens à le dire.

M. le Président.- Il y a une étape importante, Monsieur STEINER. Avant que le Gouvernement dépose ce projet de loi, il doit créer un groupe mixte, il y aura donc des représentants de notre Assemblée, justement je pense que ce sera le bon lieu pour qu'on arrive à trouver un accord.

(M. le Ministre parle hors micro).

M. Christophe STEINER.- Ce dont je voulais être bien certain et que ce soit acté ce soir, c'est qu'il y

ait un groupe de travail qui devrait aboutir à un texte de loi.

M. le Président.- Absolument et ce texte, nous avons demandé qu'il soit déposé pour le mois de juin 2010, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Ce n'est pas vraiment cela, parce que le groupe de travail, je pense qu'il doit être créé dans une optique plus large, ce sont tous les textes qui régissent les finances publiques qui doivent être remis à plat, parce que ici, ce qui doit être mis en application sur les reports de crédits, c'est déjà déterminé par le texte de loi.

M. le Président.- Tout à fait. Il y a aussi un groupe de travail, peut-être le même, on va voir, qui devrait s'occuper d'encadrer les règles du Fonds de Réserve Constitutionnel, la gestion du Fonds de Réserve, c'est peut-être d'ailleurs la délégation à la Commission de Placement des Fonds qui pourrait faire ça.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 8 - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.902 - Réaménagement Bureaux Direction Travail.....	-	80.000
708.903 - Ext. Bureaux Rue Marie de Lorraine.....	-	180.000
708.904 - Acquisition inst. matériel info.....	-	520.000
708.906 - Aménag. Bureaux les Abeilles.....	-	1.970.000
708.948 - Ext. Caserne Pompiers Fontvieille.....	-	10.300.000
708.979 - Amélior. & Extens. bâtiments publics.....	+	175.000
708.992 - Opération de la Visitation.....	-	759.000
		<u>- 13.634.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 9 - INVESTISSEMENTS

709.991 - Acquisitions	+ 1.000.000
------------------------------	-------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

CH. 11 - EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.9845 - Im. Quai Antoine 1 ^{er} extension.....	- 6.400.000
--	-------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

81 - COMPTES DE COMMERCE

	Dépenses	Recettes
8101 - DVD Avènement		+ 55.000
8125 - Dévelop. des approvision. en eau	- 500.000	+ 600.000
8140 - Editions Histoire de Monaco		+ 122.000
8170 - Les Institutions de la Principauté de Monaco		+ 5.000
	<u>- 500.000</u>	<u>+ 782.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

82 - COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES

	Dépenses	Recettes
8214 - Educ. Nat. - Formation profes.	+ 100	
8218 - Contrat Habitation-Capitalisation		+ 16.360.000
8220 - Fiscalité de l'épargne	- 1.400.000	- 1.700.000
	<u>- 1.399.900</u>	<u>+ 14.660.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

83 - COMPTES D'AVANCES

	Dépenses	Recettes
8343 - Prestations maladie Mairie		- 550.000
		<u>- 550.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

M. le Chargé de Mission.-

85 - COMPTES DE PRÊTS

	Dépenses	Recettes
8500 - Prêts à l'Habitation.....	+ 1.500.000	+ 140.000
8510 - Prêts Hôteliers.....	+ 100.000	+ 18.000
8520 - Prêts à l'installation professionnelle.....	+ 350.000	+ 140.000
8530 - Prêts immobiliers	+ 200.000	+ 16.000
8551 - Aide à la Famille Monégasque	+ 400.000	+ 400.000
8560 - Prêts divers.....	+ 200.000	+ 42.000
8566 - Immeuble rue Florestine	+ 120.000	+ 120.000
8570 - Aide Nationale au Logement.....	+ 350.000	+ 350.000
8595 - Participation Autoroute A8.....		+ 2.257.000
8597 - Intervention Economique.....	+ 500.000	+ 500.000
	<u>+ 3.720.000</u>	<u>+ 3.983.000</u>

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Je vais à présent lever la séance en vous rappelant que nous nous retrouverons demain à 18 heures 30 pour les explications de vote du Budget Rectificatif

et la lecture, le débat et le vote de la résolution visant à l'adoption de bonnes pratiques en matière de désaffectation de terrains publics.

Je vous remercie, la séance est levée.

—

(La séance est levée à 23 heures 55).

—

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00
